



# Site Natura 2000 N° FR 8301051 « Vallées et Piémonts du Nord-Forez »



## Document d'objectifs Natura 2000



Janvier 2014



## MAITRE D'OUVRAGE

MEEDTL- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

**Dossier suivi par :** Sylvain Marsy (DREAL Auvergne), Philippe Antoine (DDT Puy-de-Dôme).

## STRUCTURE PORTEUSE

Etat

## OPERATEUR

Office National des Forêts, Bureau d'Etudes Auvergne / Limousin, Lempdes (63)

## REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

**Rédaction/Coordination :** Laure PELISSIER, ONF

**Contribution à la Charte Natura 2000 : groupe de travail « Forêt »**

**Cartographie SIG :** Michaël Le Coquen, ONF

**Contribution/Synthèse/Relecture :** CRPF, DDT, DREAL, CBNMC, ONF.

## INVENTAIRE DES HABITATS NATURELS ET ETUDES ECOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Michaël Le Coquen, ONF

## CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Laure PELISSIER, ONF (sauf mention contraire). Toutes les photos ont été prises sur le site.

## REFERENCE A UTILISER

PELISSIER, L., 2013 – Document d'Objectifs actualisé de la Zone Spéciale de Conservation, Vallées et Piémonts du Nord Forez (Puy-de-Dôme), Site Natura 2000 FR8301051, 123 p. + Annexes.

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>FICHE D'IDENTITE DU SITE .....</b>	<b>12</b>
<b>A.    DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>14</b>
<b>A1. DONNEES ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>15</b>
<b>A2. SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE .....</b>	<b>21</b>
<b>A3. DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL .....</b>	<b>24</b>
<b>B.    DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL.....</b>	<b>34</b>
<b>DONNEES ABIOTIQUES GENERALES.....</b>	<b>35</b>
<b>GRANDS MILIEUX .....</b>	<b>39</b>
<b>HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....</b>	<b>45</b>
<b>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE .....</b>	<b>53</b>
<b>HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL AUTRES QUE CEUX CLASSES EN ANNEXE I ET II DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE » .....</b>	<b>56</b>
<b>C.    ENJEUX ET OBJECTIFS.....</b>	<b>62</b>
<b>ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS ET AUX ESPECES .....</b>	<b>64</b>
<b>ENJEUX / OBJECTIFS PROPRES AUX AFFLUENTS DU RUISSEAU DU CROS.....</b>	<b>68</b>
<b>OBJECTIFS TRANSVERSAUX .....</b>	<b>69</b>
<b>D.    MESURES ENVISAGEES.....</b>	<b>72</b>
<b>MESURES DE GESTION.....</b>	<b>73</b>

<b>MESURES DE PROTECTION .....</b>	<b>98</b>
<b>MESURES D'ANIMATION .....</b>	<b>100</b>
<b>MESURES DE COMMUNICATION .....</b>	<b>105</b>
<b>MESURES DE SUIVIS .....</b>	<b>111</b>
<b>E. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL .....</b>	<b>120</b>
<b>F. ANNEXES. ....</b>	<b>125</b>
<b>ANNEXE 1 : FICHES HABITATS NATURELS.....</b>	<b>125</b>
<b>HETRAIE ACIDIPHILE MONTAGNARDE A HOUX .....</b>	<b>125</b>
<b>VEGETATION DES TOURBIERES HAUTES ACTIVES .....</b>	<b>127</b>
<b>BOULAIE TOURBEUSE DE MONTAGNE* .....</b>	<b>129</b>
<b>VEGETATION DEGRADEE DES TOURBIERES HAUTES ACTIVES, SUSCEPTIBLES DE RESTAURATION .....</b>	<b>131</b>
<b>TOURBIERE DE TRANSITION ET TREMBLANTS.....</b>	<b>133</b>
<b>LANDES ACIDIPHILES MONTAGARDES DU MASSIF CENTRAL .....</b>	<b>135</b>
<b>PRES HUMIDES SUBATLANTIQUES A PRECONTINENTAUX, MONTAGNARDS DU MASSIF CENTRAL ET DES PYRENNEES.....</b>	<b>137</b>
<b>EBOULIS MEDIO-EUPEENS SILICEUX DES REGIONS HAUTES .....</b>	<b>139</b>
<b>EBOULIS SILICEUX MONTAGNARDS A SUBALPINS FRAIS, DES ALPES, DU MASSIF CENTRAL ET DES VOSGES .....</b>	<b>141</b>
<b>ROCHES SILICEUSES AVEC VEGETATIONS PIONNIERES DU SEDO-CLERION OU DU SEDO6ALBI6VERONICION DILLENII.....</b>	<b>143</b>
<b>ANNEXE 2 : FICHES ESPECES .....</b>	<b>145</b>
<b>LE PETIT RHINOLOPHE .....</b>	<b>145</b>
<b>LA BARBASTELLE .....</b>	<b>148</b>

<b>LE GRAND MURIN.....</b>	<b>152</b>
<b>LA BUXBAUMIE VERTE .....</b>	<b>155</b>
<b>LE LUCANE CERF-VOLANT .....</b>	<b>158</b>
<b>ANNEXE 3 : LA CHARTE NATURA 2000.....</b>	<b>163</b>
<b>ANNEXE 4 : NOMENCLATURE DETAILLEE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET CORRESPONDANCE AVEC LES AUTRES CLASSIFICATION PHYTOSOCIOLOGIQUE.....</b>	<b>168</b>
<b>ANNEXE 5 : BILAN DU PRECEDENT DOCOB ET CORRESPONDANCES AVEC LE DOCOB ACTUEL.....</b>	<b>170</b>
<b>ANNEXE 6 : BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>177</b>
<b>ANNEXE 7 : ABREVIATIONS UTILISEES.....</b>	<b>179</b>
<b>ANNEXE 8 : GLOSSAIRE .....</b>	<b>181</b>

<b>Carte 1 - Le réseau Natura 2000 en Europe .....</b>	<b>7</b>
<b>Carte 2 - Ancien et nouveau périmètre .....</b>	<b>10</b>
<b>Carte 3 - Localisation du site Natura 2000.....</b>	<b>12</b>
<b>Carte 4 - Données administratives .....</b>	<b>17</b>
<b>Carte 5 - Zonages environnementaux .....</b>	<b>18</b>
<b>Carte 6 - Situation des propriétés dans le site.....</b>	<b>23</b>
<b>Carte 7 - Activités humaines.....</b>	<b>28</b>
<b>Carte 8 - Descriptif des peuplements en Forêt Domaniale d'Ayguebonne.....</b>	<b>32</b>
<b>Carte 9 - Géologie .....</b>	<b>37</b>
<b>Carte 10 - Réseau hydrographique.....</b>	<b>38</b>
<b>Carte 11 - Milieux naturels selon la typologie Corine Biotope .....</b>	<b>44</b>
<b>Carte 12 - Cartographie des habitats d'intérêt communautaire .....</b>	<b>49</b>
<b>Carte 13 - Répartition des habitats selon leur statut (Communautaire ou Prioritaire) .....</b>	<b>50</b>
<b>Tableau 1- Evolution des surfaces par communes :.....</b>	<b>9</b>
<b>Tableau 2 - Données administratives :.....</b>	<b>15</b>
<b>Tableau 3 - Situation des propriétés dans le site.....</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 4 - Données sur les activités humaines et l'occupation du sol .....</b>	<b>24</b>
<b>Tableau 5 - Mode de traitement de la 2ème série de la FD d'Ayguebonne :.....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 6 - Données abiotiques générales : .....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 7- Grands milieux :.....</b>	<b>39</b>
<b>Tableau 8 - Habitats naturels ayant justifiés la désignation du site (Annexe I de la Directive Habitats Faune Flore) :.....</b>	<b>45</b>
<b>Tableau 9 - Nombre habitats présents dans le site en fonction de leur statut :.....</b>	<b>51</b>
<b>Tableau 10- Espèces d'intérêt communautaire ayant justifiées la désignation du site (Annexe II de la Directive "Habitats") : .....</b>	<b>53</b>
<b>Tableau 11- Liste des espèces mentionnées dans le précédent DOCOB n'ayant pas fait l'objet de nouvelles observations.....</b>	<b>55</b>
<b>Tableau 12 - Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimoniales qui ne sont pas visés par les Annexes I et II de la Directive "Habitats Faune Flore" : .....</b>	<b>56</b>
<b>Tableau 13 - Enjeux / Objectifs liés aux habitats naturels et aux espèces :.....</b>	<b>64</b>
<b>Tableau 14 - Enjeux / Objectifs propres aux affluents du ruisseau du Cros : .....</b>	<b>68</b>
<b>Tableau 15 - Enjeux / Objectifs transversaux : .....</b>	<b>69</b>
<b>Tableau 16 - Récapitulatifs des enjeux et objectifs :.....</b>	<b>71</b>
<b>Tableau 17 - Synthèse du budget estimatif (en Euros) .....</b>	<b>121</b>

## REMERCIEMENTS

<p><b>Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob</b></p> <p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 : Olmet, Sainte-Agathe, Vodable-ville.</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs ; notamment à l'occasion des réunions de comité de pilotage et des groupes de travail</p>	<p><b>Collectivités</b></p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes : Comcom de la Montagne Thiernoise et du Pays de Courpière.</p> <p>Le PNR du Livradois Forez</p>	<p><b>Administrations</b></p> <p>La Sous-préfecture de Thiers</p> <p>DREAL Auvergne, notamment Sylvain Marsy</p> <p>DRAF Auvergne</p> <p>DDT Puy-de-Dôme, notamment Philippe Antoine</p> <p>ONCFS Auvergne</p> <p>ONF          Michaël Le Coquen          Dominique Maurin          Ludovic Pouget          Laurent Lathuillière</p>	<p><b>Organismes techniques</b></p> <p>CRPF Auvergne, notamment Pascal Farge</p> <p>Syndicat des propriétaires forestiers privés du Puy-de-Dôme</p> <p>FDPMA du Puy-de-Dôme</p> <p>FD des Chasseurs du Puy-de-Dôme</p>	<p><b>Scientifiques et associations</b></p> <p>CBNMC notamment Benoît Renaux</p> <p>Le Cabinet d'expertise Pierre Goubet</p> <p>CEN Auvergne</p> <p>LPO Auvergne</p>
---	---	--	--	--

## INTRODUCTION

### Natura 2000 : présentation générale



Le réseau Natura 2000 en Europe (zone en vert)

**Carte 1 - Le réseau Natura 2000 en Europe**

### *Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux*

---

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite Directive « Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite Directive « Habitats Faune Flore ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

### *Natura 2000 en Europe*

---

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la Directive « Habitats », soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la Directive « Oiseaux » soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

### *Natura 2000 en France*

---

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la Directive « Habitats Faune Flore ». Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la Directive « Oiseaux ». Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

### *Natura 2000 en Auvergne*

---

- 82 sites (SIC-ZSC) qui couvrent 95 000 ha et 2 100 km de rivières et habitats d'espèces soit 3,6 % du territoire.
- 12 sites (ZPS) qui occupent 320 000 ha soit 12,2 % du territoire.

Au total c'est 14,3 % du territoire régional qui fait partie du réseau (375 300 ha).

## **Le site Natura 2000 « Vallées et Piémonts du Nord Forez »**

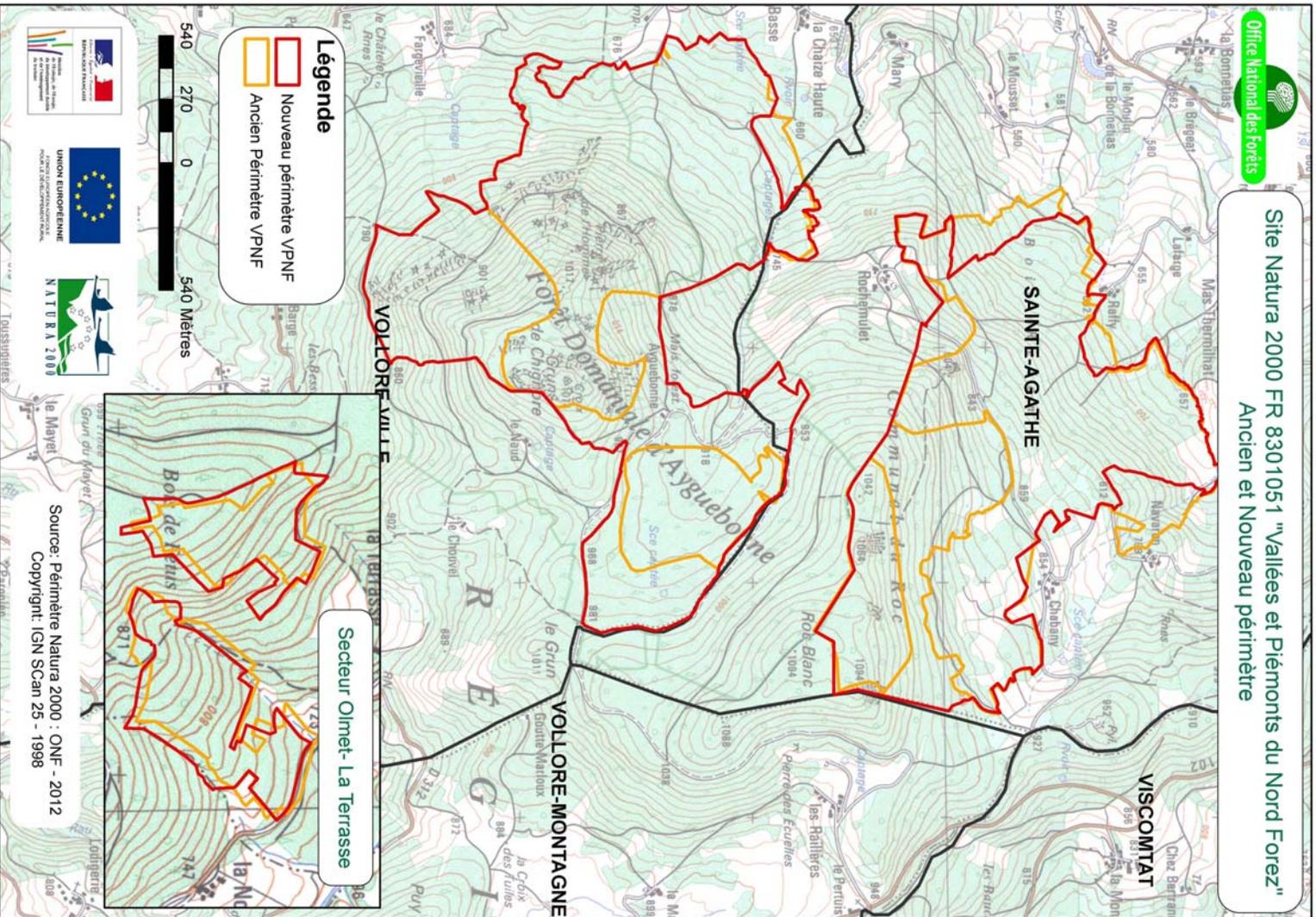
Le site « Vallées et Piémonts du Nord Forez » se situe en Auvergne à l'est du département du Puy-de-Dôme dans les Monts du Forez sur les communes de Sainte-Agathe, Vodable-Ville et Olmet. Le site est typique du piémont forezien présentant des éboulis granitiques conséquents et de belles hêtraies à houx. Il est composé de plusieurs secteurs avec un point d'ancrage fort sur la forêt domaniale d'Ayguebonne et les territoires forestiers privés périphériques immédiats ; un autre secteur se situe sur la commune d'Olmet.

Il est d'une grande richesse écologique, il doit cette richesse à la présence de 10 habitats d'intérêt communautaire dont 2 habitats prioritaires. La forêt tient une grande place dans le site avec la présence de très belles hêtraies acidiphiles montagnardes à houx. Le site abrite de belles forêts sur éboulis. Les milieux humides sont également bien représentés avec les habitats tourbeux d'intérêt prioritaire (végétation des tourbières hautes actives et boulaie tourbeuse de montagne). Les landes (landes acidiphiles montagnardes du Massif Central) tiennent aussi une place importante ainsi que les milieux ouverts des falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif Central.

D'une surface initiale de 351 ha répartis en plusieurs entités, le site Natura 2000 a fait l'objet en 2011 d'une réactualisation et d'une extension de son périmètre étudié et validé en comité de pilotage en novembre 2011. Sa surface est maintenant de **465 ha**.

**Tableau 1- Evolution des surfaces par communes :**

Commune	Surface classée en ha / commune	
	2001	2012
Olmet	26.09	27.5
Sainte-Agathe	168.8	197,8
Vodable-ville	156.5	239,3
<b>TOTAL</b>	<b>351.4</b>	<b>465.3</b>



**Carte 2 - Ancien et nouveau périmètre**

## **Le Document d'Objectifs (DOCOB)**

---

Le Docob est un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des personnes ayant compétence sur le site, il est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le comité de pilotage valide et suit les actions de gestion appliquées sur le site.

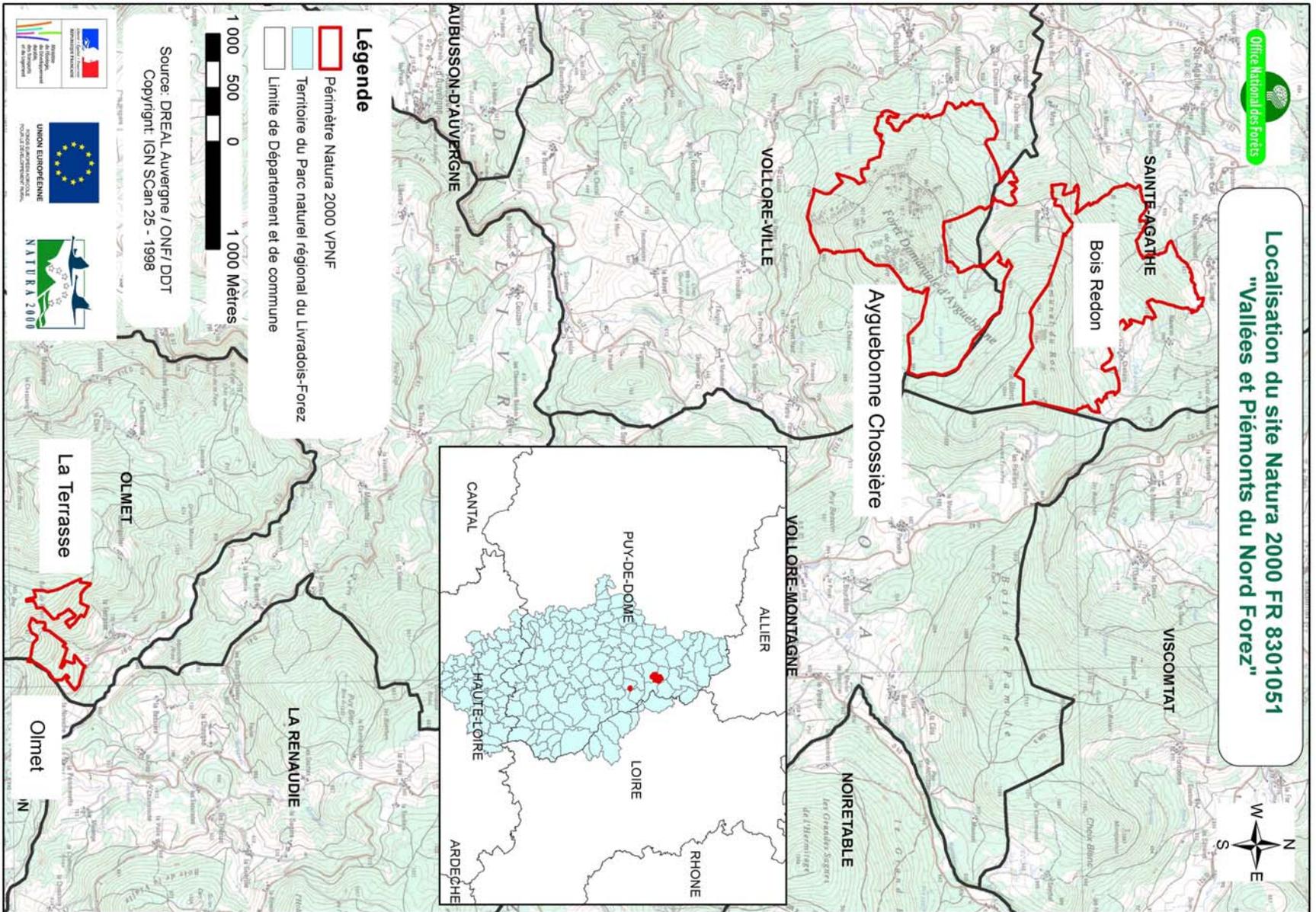
Il définit les orientations de gestion et les mesures de conservations des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et si besoin les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur le site sur une durée de 6 ans. Il précise les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de mises en œuvre des mesures contractuelles. L'adhésion individuelle des propriétaires ou gestionnaires du site se fait sous la forme de contrats Natura 2000 et/ ou Charte Natura 2000.

Ce document de gestion est composé d'un état des lieux du patrimoine naturel et socio-économique, d'un inventaire et de la cartographie des habitats et des espèces des directives « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux ». D'après cet état des lieux sont définis des enjeux ; des objectifs de développement durable et des mesures de gestion à mettre en place sur le site. Les mesures de gestion se déclinent en fiches actions. Le docob révisé reprend les nouveaux outils d'adhésion : cahier des charges des contrats Natura 2000 et Charte Natura 2000.

Le site a été désigné au titre de la directive « Habitats » le 31 août 1998. Il a fait l'objet d'un précédent DOCOB. La réalisation du DOCOB a été le fruit d'une réflexion conduite en commun, avec les partenaires locaux (élus, techniciens, associations d'usagers, naturalistes, professionnels de la forêt, du tourisme, propriétaires...), les services de l'Etat et les opérateurs techniques (CRPF, ONF, PNR du Livradois-Forez...). Sur le site Vallées et Piémonts du Nord Forez, ces réflexions ont été menées au sein de plusieurs réunions de travail et du comité de pilotage local. Les réunions de travail avaient pour thématiques :

- la Forêt
- la Charte Natura 2000
- la gestion de la tourbière d'Ayguebonne et des éboulis siliceux

L'Office National des Forêts (O.N.F.) est la structure chargée du suivi de la mise en œuvre du précédent document d'objectifs et de la rédaction du présent document pour le compte de l'Etat.



Carte 3 - Localisation du site Natura 2000

**Nom officiel du site Natura 2000** : Vallées et Piémont du Nord Forez

**Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC)** : 31/08/1998

**Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : Numéro officiel du site Natura 2000** : FR 830-1051

**Localisation du site Natura 2000** : région Auvergne, département du Puy-de-Dôme

**Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE** : 465 ha

**Préfet coordinateur** : Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme

**Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob** : M. le Sous-préfet de Thiers

**Structure porteuse** : Etat

**Opérateur** : Office National des Forêts, Bureau d'études Auvergne / Limousin

**Commissions ou groupes de travail** : Groupe de travail Forêts et Tourbières

# A. Diagnostic socio-économique

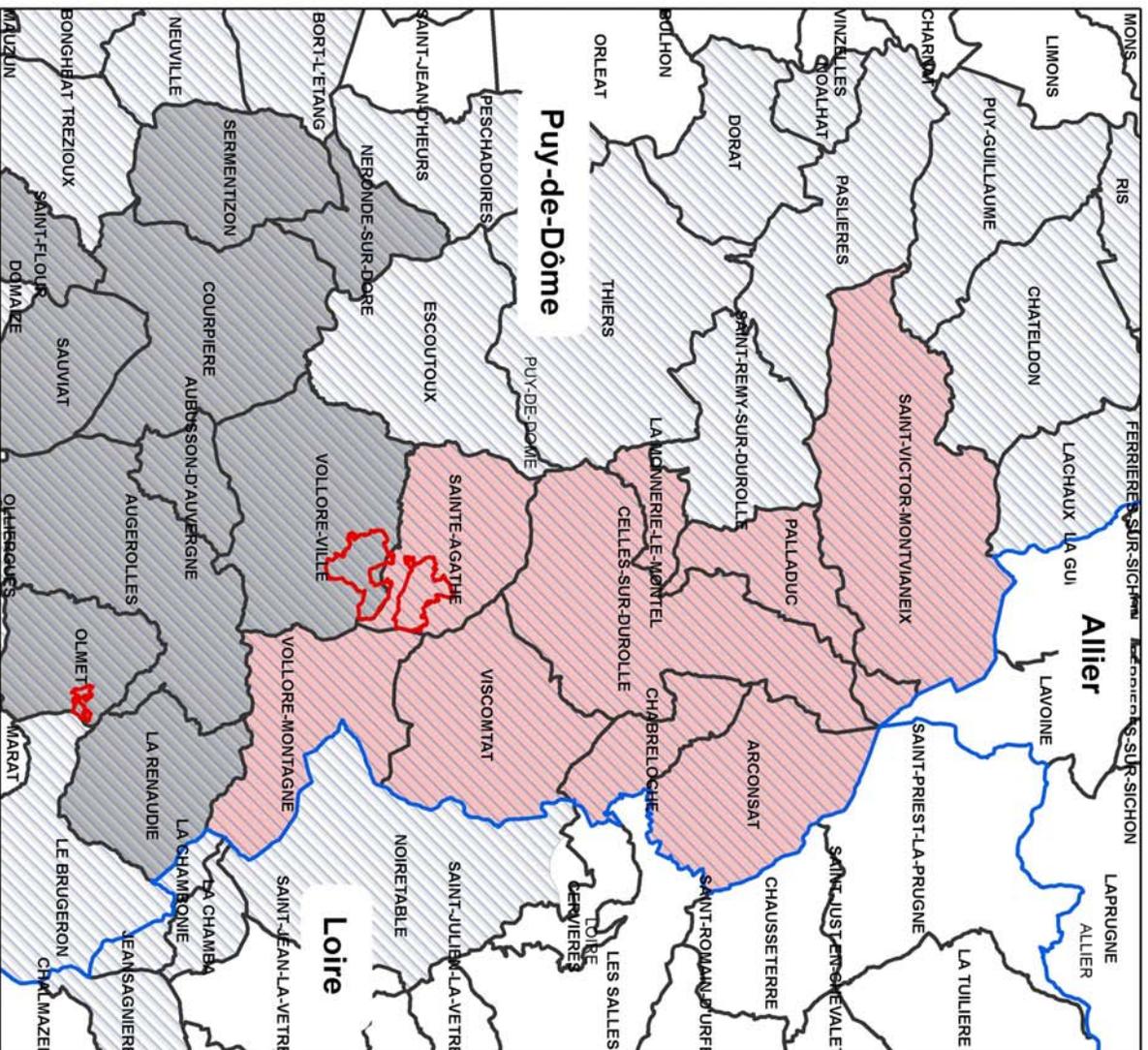


# A1. DONNEES ADMINISTRATIVES

**Tableau 2 - Données administratives :**

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
<b>Région</b>	1 région concernée	Auvergne	Le site est intégralement inclus dans la région Auvergne. 82 sites « Habitats » pour une surface de 94 781 ha et un linéaire de 2083 km.  12 sites « Oiseaux » pour une surface couverte de 321 028 ha.	SIG ONF/ DREAL Auvergne
<b>Département</b>	1 département concerné	Puy-de-Dôme	Les sites « Habitats » représentent 36150 ha surfaciques et 577 km de linéaire classés.	DREAL Auvergne
<b>Communes</b>	3	Olmet : 1554 ha	27.5 ha intégrés dans le site N2000 (soit 5.9 % du site). La commune n'est pas dotée de document d'urbanisme (source : DDT 63).	SIG ONF
		Sainte Agathe : 1831 ha	197.8 ha intégrés dans le N2000 (soit 42.4 % du site). La commune n'est pas dotée de document d'urbanisme (source : DDT 63).	
		Vollore-ville : 3000 ha	239,3 ha intégrés dans le N2000 (soit 51.7 % du site). La commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, le secteur du site N2000 est classé en zone N « naturelle et forestière ».	
<b>EPCI</b>	2	- Communauté de communes du Pays de Courpière - Communauté de communes de la Montagne Thiernoise	Les deux communautés de communes sont compétentes en matière de forêt. Elles bénéficient chacune d'un Plan de Développement de Massif.  <ul style="list-style-type: none"> <li>Communauté de communes de la Montagne Thiernoise (Sainte Agathe) : 198 ha du territoire est classé dans le site Natura 2000.</li> <li>Communauté de communes du Pays de Courpière (Vollore-Ville et Olmet) : 267 ha du territoire est concerné par le site.</li> </ul>	SIG
<b>Habitants</b>	1073	-Vollore-Ville : 736 habitants - Olmet : 141 habitants - Sainte-Agathe : 196 habitants	Il n'y a aucun habitant dans le site Natura 2000, la pression démographique reste faible.	Données de l'INSEE (recensement 2009), SIG ONF
<b>Parcs naturels régionaux</b>	1	PNR du Livradois-Forez	Le territoire du PNR compte	PNR du Livradois-Forez / SIG ONF

			22 sites Natura 2000 sur son territoire. Il anime 9 sites dont le site « Dore et affluents ».	
<b>Réserves naturelles (RNN, RNR)</b>	-	-	-	SIG données DREAL Auvergne
<b>ENS</b>	-	-	-	SIG données DREAL Auvergne
<b>APB</b>	-	-	-	SIG données DREAL Auvergne
<b>Autres sites Natura 2000</b>		Dore et Affluents	Il jouxte chacune des entités du site	SIG données DREAL Auvergne
<b>ZNIEFF</b>	2 de type I	Puy-de-Chignor / Roc Blanc	<p>Grand intérêt patrimonial</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Milieux déterminants : tourbière bombée active, tourbière de transition, éboulis rocheux</li> <li>Avifaune : 6 espèces déterminantes</li> <li>Végétaux : 3 espèces déterminantes dont 1 protégée (<i>Drosera rotundifolia</i>, <i>Huperzia selago</i>, <i>Lycopodium clavatum</i>, <i>Vaccinium microcarpum</i>, <i>Vaccinium oxycoccos</i>).</li> <li>Mammifères : 2 espèces dont 1 inscrite sur la Liste rouge régional</li> </ul>	SIG données DREAL Auvergne <a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/znief">http://inpn.mnhn.fr/zone/znief</a>
		Vallée de la Faye	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 milieux déterminants : forêt mixte de pente et ravin, forêt de frênes et d'aulnes médio-européen</li> <li>Avifaune : 3 espèces déterminantes : <i>Athene noctua</i>, <i>Caprimulgus europaeus</i>, <i>jynx torquilla</i></li> <li>Mammifère : <i>Myotis mystacinus</i></li> <li>Plante : 1 espèce déterminante : <i>Hypericum androsaemum</i></li> </ul> <p>Vallée très forestière avec présence de prairies et de villages ; nombreuses plantations de résineux.</p>	
1 de type II	Haut Forez	<p>Critères d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faunistique</li> <li>Invertébrés</li> <li>Insectes</li> <li>Amphibiens</li> <li>Reptiles</li> <li>Mammifères</li> <li>Floristique</li> <li>Ptéridophytes</li> <li>Phanérogame</li> </ul> <p>Les milieux déterminants sont les landes sèches et les landes à genêts. ZNIEFF de grand intérêt patrimonial.</p>		
<b>Autres statuts :</b>	-	Projet de réserve biologique en Forêt Domaniale d'Ayguebonne	L'Agence Montagne d'Auvergne de l'ONF porte un projet de création d'une réserve biologique en Forêt Domaniale d'Ayguebonne dont une partie serait située dans le site Natura 2000. Le projet est à l'étude.	ONF

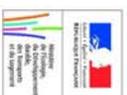


**Légende**

- Site Natura 2000
- DEPARTEMENT
- COMMUNE
- PNR du Livradois Forez

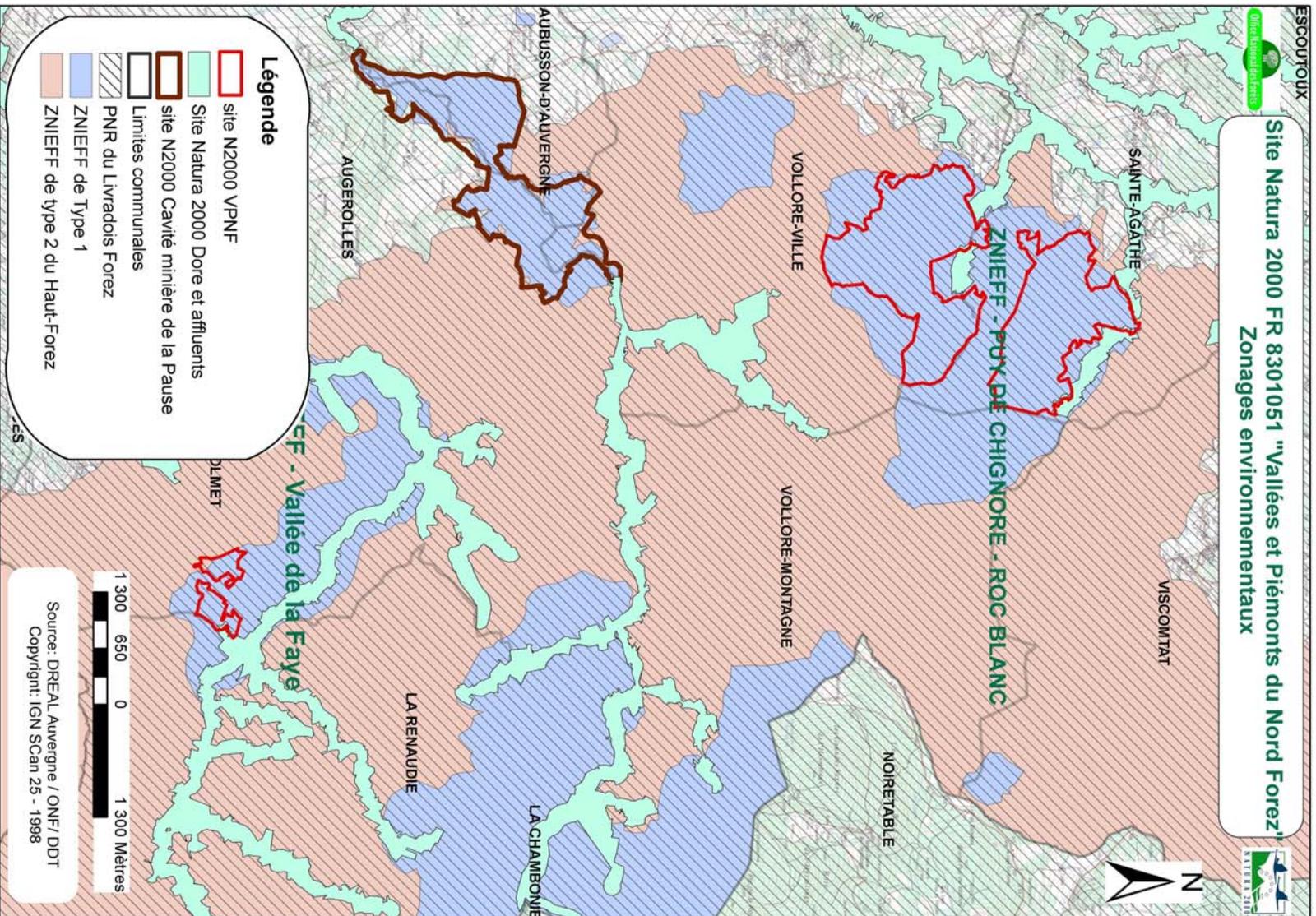
**Communautés de communes**

- Montagne Thiermoise
- Pays de Couprrière



Source : ONF/ DREAL Auvergne - 2013  
Copyright: IGN Scan 25 - 1998

**Carte 4 - Données administratives**



**Carte 5 - Zonages environnementaux**

### **Le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez :**

Le site Natura 2000 « Vallées et Piémonts du Nord Forez » est entièrement inclus dans le Parc naturel régional du Livradois Forez. Le PNR s'étend sur 282 572 ha. Il a été créé en 1986 et sa gestion est assurée par un syndicat mixte, son siège se situe en Auvergne mais son territoire s'étale sur deux régions : Auvergne et Rhône-Alpes et sur 3 départements : la Loire, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme ainsi que sur 162 communes (158 communes sont labellisées PNR et 4 communes sont associées).

La mission des PNR est d'œuvrer à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel remarquable, participer à l'aménagement du territoire et à son développement économique, social et culturel et favoriser l'accueil, l'éducation et l'information du public.

La politique Natura 2000 répond aux objectifs de préservation du territoire du Parc.

### **La Charte du PNR du Livradois Forez :**

**La Charte du PNR a été révisée et validée en 2011 par les collectivités territoriales membres du syndicat, elle s'applique pour une période de 12 ans, c'est un outil de planification reprenant les grandes orientations de gestion du territoire du PNR.**

Les grands objectifs de gestion repris dans la charte du PNR sont les suivants :

- Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance
- Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants
- Des pratiques plus durables pour une « autre vie »
- « citoyen du monde », l'homme au cœur du projet

### **Le site Natura 2000 FR 8301091 « Dore et affluents » :**

Les principaux objectifs mis en avant dans le DOCOB sont les suivants :

- Préserver et restaurer les habitats et les espèces du site
- Favoriser une dynamique naturelle des cours d'eau et leur continuité écologique
- Gérer les milieux forestiers de manière adaptée au milieu
- Améliorer la qualité de l'eau et des sédiments, préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques ;
- Informer, sensibiliser

### **Inventaires scientifiques : ZNIEFF :**

Il s'agit d'un outil de connaissance reconnu du patrimoine naturel remarquable qui recense sur un territoire donné les espèces animales ou végétale rares ou menacées. Cet inventaire est piloté par l'Etat et la DREAL Auvergne à l'échelle de la région.

- Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de superficie en général limitée, dans lesquelles sont identifiées la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ; leur territoire s'appuie sur la présence d'une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elles constituent des zones où la biodiversité régionale est très bien représentée.

- Les ZNIEFF de type II constituent de grands ensembles naturels riches (massifs forestiers, vallées, bocages...), peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes et qui sont fonctionnels (corridors écologique...). Elles peuvent englober une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.

Le site est concerné par 3 ZNIEFF (deux de type 1 et une de type 2) abritant de nombreuses espèces et habitats de grand intérêt patrimonial. Les deux entités du site Natura 2000 situées sur les communes de Sainte-Agathe et Vodable-ville sont intégralement comprise dans la ZNIEFF du Puy-de-Chignor / Roc Blanc.

Le secteur d'Olmet est presque entièrement intégré dans la ZNIEFF de la Vallée de la Faye. L'ensemble du site Natura 2000 est englobé dans la ZNIEFF de type II du Haut Forez.

### **Communautés de communes :**

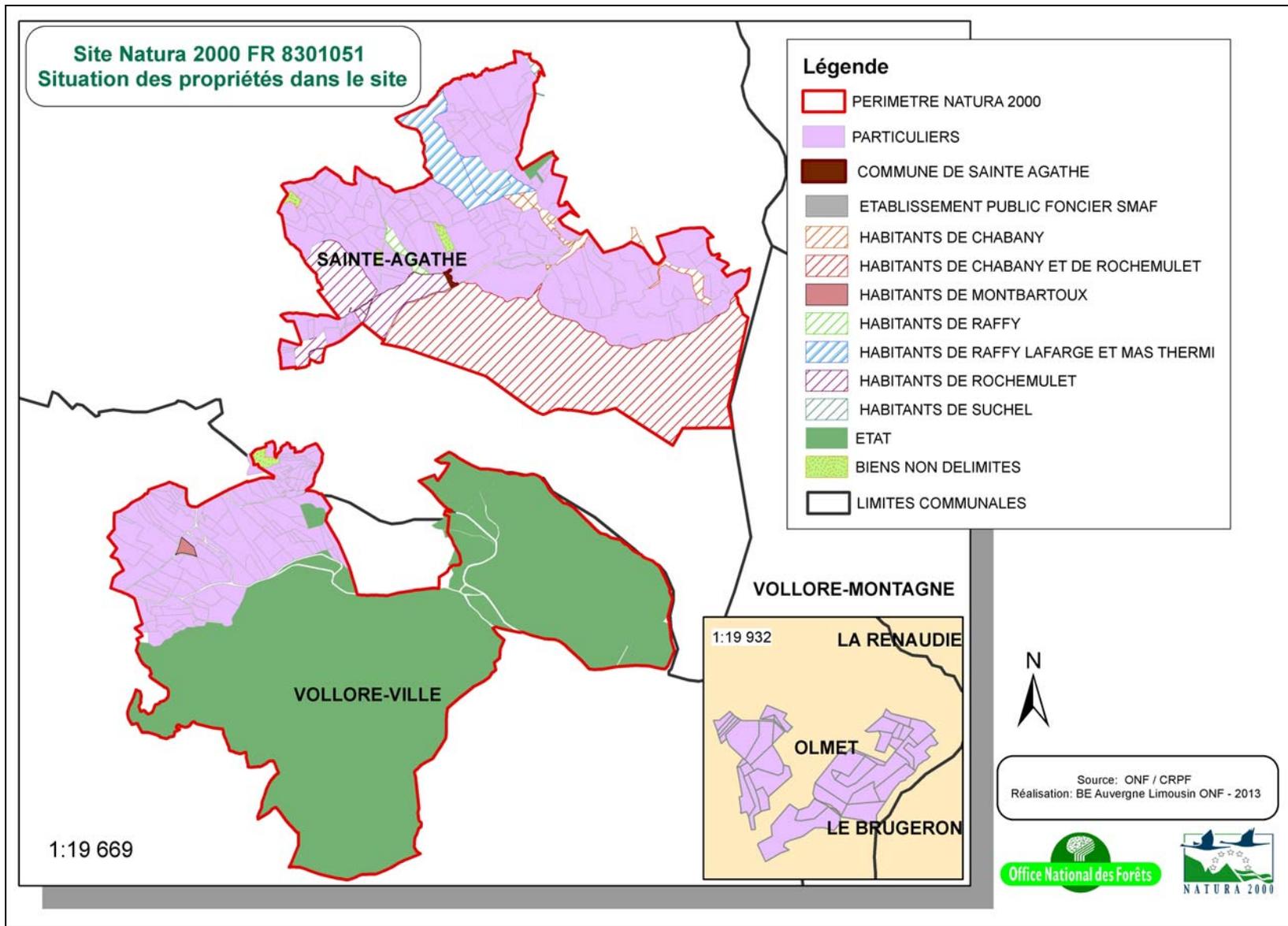
Les deux communautés de communes du territoire et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne) ont mis en oeuvre un plan de développement de massif dans l'objectif d'aider les propriétaires de parcelles boisées à mieux gérer leur patrimoine et à vendre plus facilement leurs coupes de bois. Elles oeuvrent également à la valorisation de leur patrimoine naturel.

## A2. SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

**Tableau 3 - Situation des propriétés dans le site**

Type de propriété	Quantification Parcelles cadastrales	Qualification	Surface (ha) dans le site	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	44 parcelles	Forêt Domaniale d'Ayguebonne	196	<p>Enjeux Fort</p> <p>Présence de la totalité des habitats tourbeux et une grande partie des éboulis du site ainsi que la hêtraie en faible surface.</p> <p>Projet de réserve Biologique concernant les habitats tourbeux et les éboulis en adéquation avec les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>61.8 % de la domaniale se situe dans le site Natura 2000 soit 42 % du site Natura 2000.</p>	Données SIG (ONF, CRPF)
	3 parcelles	Etat Services des Domaines	0.63	Enjeu faible	
Collectivités	6 parcelles	Sainte-Agathe	0,1045	Enjeu faible	Cadastre / SIG
		Vollore-ville	0,0011		
	1 parcelle	Etablissement public Foncier	0,0215		
Particuliers	184 parcelles	Sainte-Agathe	100, 83	<p>Enjeux Fort</p> <p>Présence de l'essentiel de l'habitat des hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx dans les propriétés privées</p>	Cadastre / SIG : données ONF et CRPF
	46 parcelles	Olmét	27,52		
	91 parcelles	Vollore-ville	43.79		
Bien Non Délimités	4 parcelles		1,68	Enjeu faible	Cadastre / SIG : données ONF et CRPF
Sectionnaux	18 parcelles	Sainte-Agathe	87,76	<p>Enjeux Fort</p> <p>Présence de l'habitat des landes acidiphiles montagnardes du Massif Central et des éboulis médio-européens des régions hautes</p>	Cadastre / SIG : données ONF et CRPF
	1 parcelle	Vollore-ville	0,40	Enjeu faible	
<b>Surface Totale</b>			<b>458.73</b>		ONF / SIG

L'Etat est le plus gros propriétaire avec la forêt domaniale d'Ayguebonne. Les collectivités sont minoritaires et les parcelles communales ne relèvent pas du régime forestier, ce sont les particuliers qui détiennent la moitié du site. Les parcelles des particuliers font moins d'un hectare en moyenne. Le parcellaire est très morcelé. Le nombre de parcelles cadastrales concernées par le site est de 394. L'habitat de la hêtraie à houx est presque entièrement situé dans des petites propriétés privées. Les espaces agricoles sont presque inexistantes.



**Carte 6 - Situation des propriétés dans le site**

## A3. DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Avec une **couverture forestière de 88 %** les principales activités humaines du site sont orientées vers la **silviculture**.

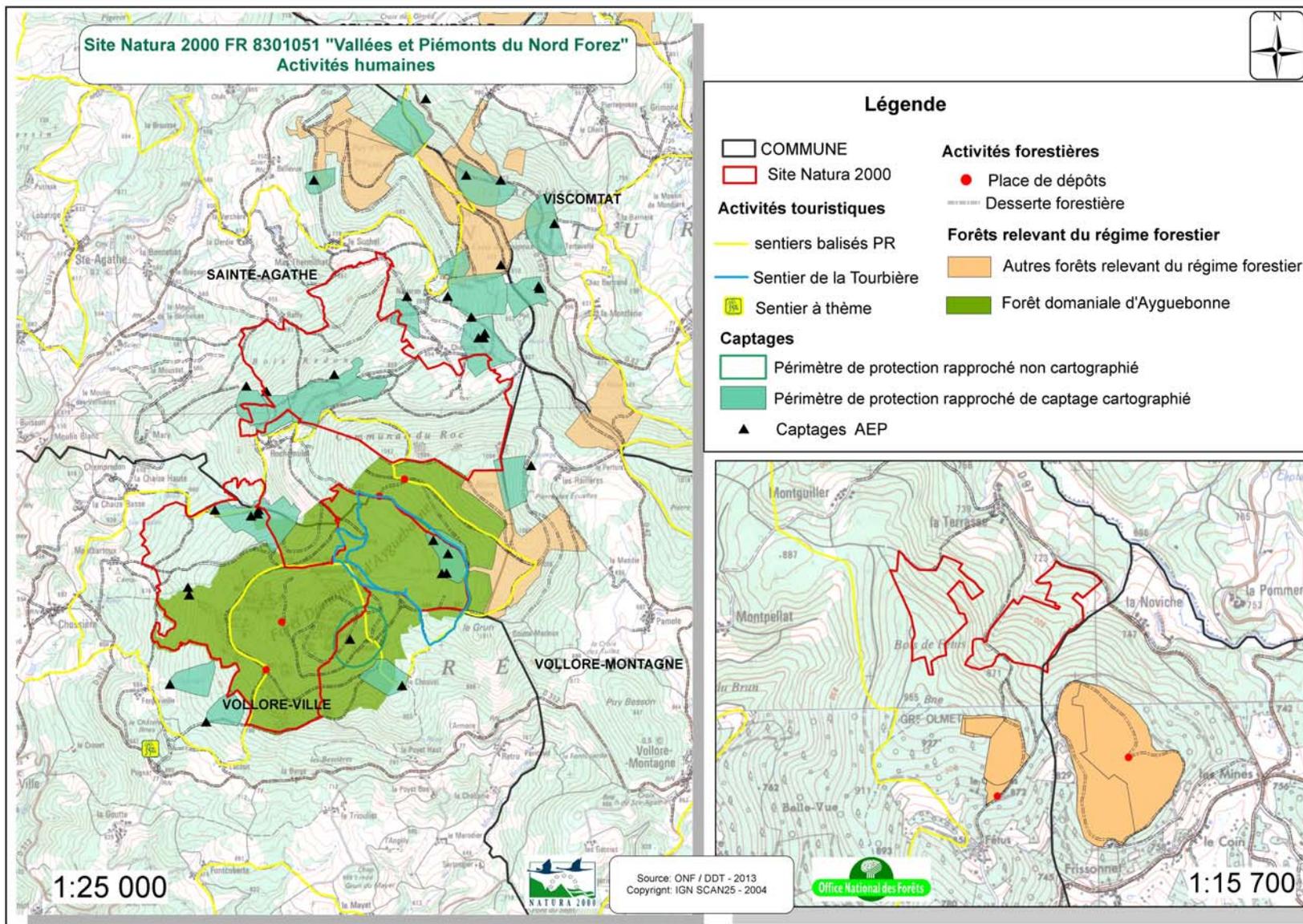
**Tableau 4 - Données sur les activités humaines et l'occupation du sol**

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<b>Activités agricoles</b>	faible	<p>Seule une parcelle de 2,5 ha est exploitée à l'extrémité nord-est du site.</p> <p>Par contre la présence d'anciens murets en pierres sèches dans la forêt domaniale d'Ayguebonne illustre une utilisation passée du site. La forêt domaniale a été constituée par l'achat de terres agricoles. Il est probable que la lande tourbeuse fût elle aussi pâturée dans le passé.</p>	<p>Mairies</p> <p>SIG ONF</p>
<b>Activités sylvicoles</b>	importante	<p>Les hêtraies à houx se font de plus en plus rares sur le massif du Forez où elles sont remplacées par des douglaseraies. Il faudra veiller à leur maintien. Pour le moment, elles ne sont pas exploitées mais cette situation risque de s'inverser avec l'attrait du bois-énergie. La demande en bois de feuillus se fait de plus en plus forte à l'échelle de la région. L'exploitation dans les forêts privées repose sur la cueillette ou les coupes rases selon les secteurs.</p> <p>L'ONF est le premier gestionnaire avec 195.83 ha en gestion dans le site.</p> <p>Risque à court et moyen terme de déboisement dans les propriétés privées.</p> <p>Deux scieries emploient une quinzaine de personne à Vollore-ville.</p> <p>Il existe un seul plan simple de gestion approuvé en 2008 couvrant une surface dans le site de 0,85 ha à Olmet.</p> <p>Les deux communautés de communes possèdent un Plan de développement de Massif. L'animation du PDM de la Montagne thiernoise a pris fin en 2011 mais une animation foncière est assurée par la communauté de communes.</p> <p>Le PDM du Pays de Courpière a démarré en juillet 2011.</p>	<p>SIG ONF</p> <p>AGRESTE, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.</p> <p>CRPF Auvergne</p>

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<b>Activité cynégétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Vollore Ville</u> : la chasse est louée à une société en Forêt Domaniale d'Ayguebonne</li> <li>- 6 sociétés de chasse dont 1 parc d'entraînement de chien de chasse</li> <li>- <u>Sainte-Agathe</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 sociétés de chasse privées</li> <li>- 1 société de chasse communale</li> </ul> </li> <li>- <u>Olmet</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 société de chasse</li> </ul> </li> </ul>	<p>Espèces principalement chassées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gros gibier : chevreuil, sanglier</li> <li>- petit gibier : lièvre, lapin</li> </ul> <p>perdrix, faisans : issus de lâchers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- oiseaux migrateurs : bécasse, pigeon</li> </ul>	Fédération de chasse du Puy-de-Dôme / ONCFS / ONF
<b>Urbanisation</b>	Faible	<p>Il n'y a pas de maison habitée dans le site Natura 2000. Présence de 2 maisons forestières, une dans le site (la maison d'Ayguebonne) et une en dehors (la ferme du Naud) : ces maisons peuvent abriter des chauves-souris. La ferme du Naud est louée à l'adjudicataire de la chasse en domaniale. Une ligne électrique alimente la ferme du Naud. Plusieurs hameaux bordent le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la commune de Sainte Agathe : Chabany, Rochemulet, Raffy, Le Suchel, Mas Thermilhat.</li> <li>- sur la commune de Vollore-Montagne : Les raillères</li> <li>- sur la commune de Vollore-ville : Chossière, la Chaize haute et basse, Montbartoux, Fougevieille, Lacoux...</li> </ul> <p>Les infrastructures routières sont également faibles avec la présence d'une route reliant Chabany à Rochemulet.</p>	ONF (SIG) / Chauves-souris Auvergne
<b>Captages d'Eau Potable</b>	7	<p>Sur la commune de Vollore-Ville : 4 captages dans le bassin-versant de la tourbière et plusieurs, situés en aval de celle-ci, avec périmètres de protection rapprochés (PPR) inclus dans le site ; un captage sur le versant ouest de la Pierre de l'Homme et un sur le versant est du Grün de Chignore (ce dernier hors site, mais bassin d'alimentation a priori dans le site). Surface des PPR dans le site : 20 ha.</p> <p>Sur Sainte Agathe : 4 captages en aval de la route entre Rochemulet et</p>	ONF (SIG) / DDT 63

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
		Chabany inclus ou ayant un PPR inclus dans le site : 24 ha. Sur Olmet : Aucun captage ne concerne le site.	
<b>Pêche de loisir</b>	Faible	La pêche est inexistante dans le site sur les deux affluents du Cros. Aucunes espèces ne sont pêchées sur le site Natura 2000.	Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme
<b>Prélèvement sur la flore</b>	Moyenne	Ramassage des myrtilles : seule la cueillette familiale est tolérée en forêt domaniale.	ONF
<b>Tourisme Randonnée, équitation et véhicules non motorisés</b>	Moyenne	<p><u>2 types d'usagers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- usagers locaux, cadre familial et détente : promenade équestre, pique-nique, champignons...</li> </ul> <p>Un sentier de découverte (PNR du Livradois Forez) dans la Forêt Domaniale d'Ayguebonne, itinéraires de randonnées (répertoriés dans le Guide Chamina du secteur)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- usagers sportifs : VTT, engins motorisés. Fréquentation importante à encadrer</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 centre VTT sur la commune d'Aubusson (Centre des 4 vents)</li> <li>- 2 campings sur la commune de Vollore-ville</li> <li>- 1 gîte de groupe est présent dans le hameau de Rochemulet sur la commune de Sainte Agathe</li> <li>- présence d'un centre tout-terrain et d'un espace équestre au hameau des Gorciers sur la commune voisine de Vollore-montagne.</li> </ul>	ONF/ groupe de travail / P.N.R.L.F.
<b>Véhicules motorisés</b>	A surveiller	<p>Les usagers du site constatent une augmentation de la fréquentation du site par les véhicules à moteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- centre de motos et quads à Vollore-montagne</li> <li>- clubs locaux : Courpière et Ambert</li> <li>- organisation de balades motorisées tous les week-end dans le secteur</li> </ul> <p>Le Grün de Chignore est l'un des endroits fréquentés par des balades</p>	ONF/ Groupe de travail / PNRLF

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
		<p>organisées en motos ou quads</p> <p>Chaque année, une manifestation sportive rassemblant plusieurs centaines de participants venant de toute la région traverse le Livradois-Forez : la « Randauvergne ». Il n'est pas souhaitable que cette manifestation traverse le site car elle peut avoir des répercussions sur la fréquentation ultérieure du site.</p> <p>- Selon la Charte du PNR, les collectivités seront aidées à établir des plans communaux ou intercommunaux déterminant les voies ouvertes à la circulation publique et établissant les règles de circulation des véhicules à moteur, en application de la Loi 91-2 du 3 janvier 1991, en y associant tous les acteurs concernés. Sur la base d'un état des lieux des réglementations existantes, le PNR identifiera avec ses partenaires les secteurs où les enjeux sont les plus forts, prioritairement le versant ligérien des Monts du Forez et les zones d'intérêt écologique. Il apportera son appui aux collectivités notamment en termes d'information, de sensibilisation, de pédagogie.</p>	
<b>Escalade</b>	Faible	Aucune voie n'est équipée dans le site Natura 2000 et le potentiel de développement de cette activité reste faible sur ce secteur.	FFME
<b>Sentier, chemin</b>	Faible	<p>La desserte forestière est bien développée sur l'ensemble du site. En forêt domaniale, on comptabilise 6.96 km de routes empierrées et 9.22 km de pistes de débardage. Il y a également 3 places de dépôts. Présence d'un sentier d'interprétation de la tourbière d'Ayguebonne et du site NATURA 2000 (ONF) dans la Domaniale.</p> <p>Un autre sentier balisé de découverte du Grün de Chignore réalisé par le PNR du Livradois-Forez traverse le site Natura 2000.</p>	SIG ONF



**Carte 7 - Activités humaines**

### Principales activités économiques :

Les trois communes concernées par le site Natura 2000 sont des communes rurales. L'agriculture et la forêt tiennent une place importante dans l'économie locale des communes du site : 84,6 % à Olmet, 75% à Sainte-Agathe (10,7% pour l'industrie); 31% à Vollore-ville (14 % pour l'industrie) (statistiques INSEE 2010).

La principale activité économique exercée dans le site Natura 2000 est la sylviculture. Les activités de tourisme et de loisirs sont traditionnelles (chasse, pêche, promenades, cueillettes) et ne présentent pas de menaces particulières pour le site lorsqu'elles sont contrôlées.

Le ruisseau de la Faye est équipé d'une micro-centrale électrique.

### Les activités sportives et de loisirs de pleine nature:

Les activités sont pratiquées par la population locale mais le tourisme vert se développe de plus en plus sur le territoire.

Une croix a été implantée sur le point culminant du site le 1er Janvier 1900, les habitants de Vollore-montagne souhaitent qu'elle soit dégagée pour être visible du village.

#### - La promenade

Plusieurs sentiers existent déjà. Ils sont fréquentés surtout l'été par les touristes qui occupent les campings et gîtes à proximité ainsi que les acteurs locaux. Si des projets de création de nouveaux sentiers balisés existent, il conviendra de l'étudier avec l'opérateur du site. Jusqu'à présent, cette activité n'apporte pas de nuisances sur le site. Plusieurs circuits traversant le site Natura 2000 sont référencés dans des guides de randonnées.



#### - Le VTT

Les pratiquants sont de plus en plus nombreux à fréquenter les chemins dans le site Natura 2000. Pour l'instant cette pratique ne présente pas d'impact notable, mais l'augmentation de cette pratique peut représenter une menace pour les milieux les plus fragiles.



- La pratique des loisirs motorisés : quads, motos

Les seules activités pouvant présenter des menaces pour le site lorsqu'elles sont mal encadrées sont les loisirs motorisés. Les élus et l'ONF ont observé une augmentation de la fréquentation par les pratiquants de loisirs motorisés. Les usagers utilisent certains chemins fermés à la circulation (Forêt Domaniale d'Ayguebonne notamment) et la pratique du tout-terrain se fait parfois au détriment des habitats d'intérêts communautaires comme c'est le cas dans les éboulis siliceux. Il faudra veiller à ce que cette activité ne représente plus une menace pour le site. Il sera nécessaire de communiquer sur le classement du site en zone Natura 2000 et sensibiliser les pratiquants par l'intermédiaire des centres de location, des clubs locaux et des offices du tourisme.

- La chasse

La chasse en forêt domaniale est louée à une société. En dehors du domanial, la chasse est exploitée par des associations communales. La pratique de la chasse ne présente pas d'incompatibilité avec la conservation du site. Il convient toutefois de s'assurer de la bonne information des chasseurs sur la fragilité des milieux tourbeux.

- La cueillette

La cueillette des myrtilles et des champignons ne pose pas de problème majeur (au regard de Natura 2000) dès lors qu'elle reste familiale. Par contre, la récolte « industrielle » des myrtilles présente des dangers : peignage des plants sans précaution de manière destructive, introduction d'engins à moteur dans les milieux fragiles ; d'où la nécessité de réglementer, voire d'interdire cette pratique sur le site. Les mêmes dérives sont à

surveiller pour la cueillette des champignons. A noter que la cueillette des myrtilles est réglementée dans le Puy-de-Dôme, le ramassage est autorisé chaque année à partir du 1<sup>er</sup> Août à 7h00 et il est interdit d'arracher ou de mutiler les plantes au cours de la récolte des baies.

En forêt domaniale, l'Office National des Forêts n'accorde plus d'autorisations pour le ramassage industriel des myrtilles, seul le ramassage familial à la main est toléré.

#### Analyse des activités sylvicoles :

Au sein de la zone Natura 2000, la surface forestière s'étend sur 410,29 ha, la gestion sylvicole est la principale activité économique du site Natura 2000.

#### ➤ Pratiques forestières dans les forêts publiques du site :

L'Office National des Forêts assure la gestion de forêts et d'espaces naturels pour le compte de l'État et des collectivités locales. Plus du quart des forêts que gère l'ONF sont situées en site Natura 2000. L'ONF gère 4,6 millions d'hectares en France.

La forêt domaniale s'étale sur 317 ha dont 61 ha non boisés composés d'éboulis et de zones humides, à cheval sur les communes de Vollore-ville et de Sainte-Agathe sur les versants du Puy de Chignore et du Roc Blanc. Elle a été acquise au titre de la restauration des terrains en montagnes.

L'aménagement forestier doit être révisé en 2013. La forêt domaniale est constituée de 2 séries :

1<sup>ère</sup> série : 199.74 ha                      Production et protection générale des milieux et du paysage  
2<sup>ème</sup> série : 117.07 ha                      Intérêt écologique particulier : éboulis, hêtraies et zones humides

Les principales essences sont l'épicéa (44 %), le sapin (24%), le douglas (16 %), le hêtre (12%), le Grandis (2%) et 2 % de feuillus divers.

La hêtraie est présente sous forme de taches résiduelles, elle était autrefois exploitée pour le bois de chauffage.

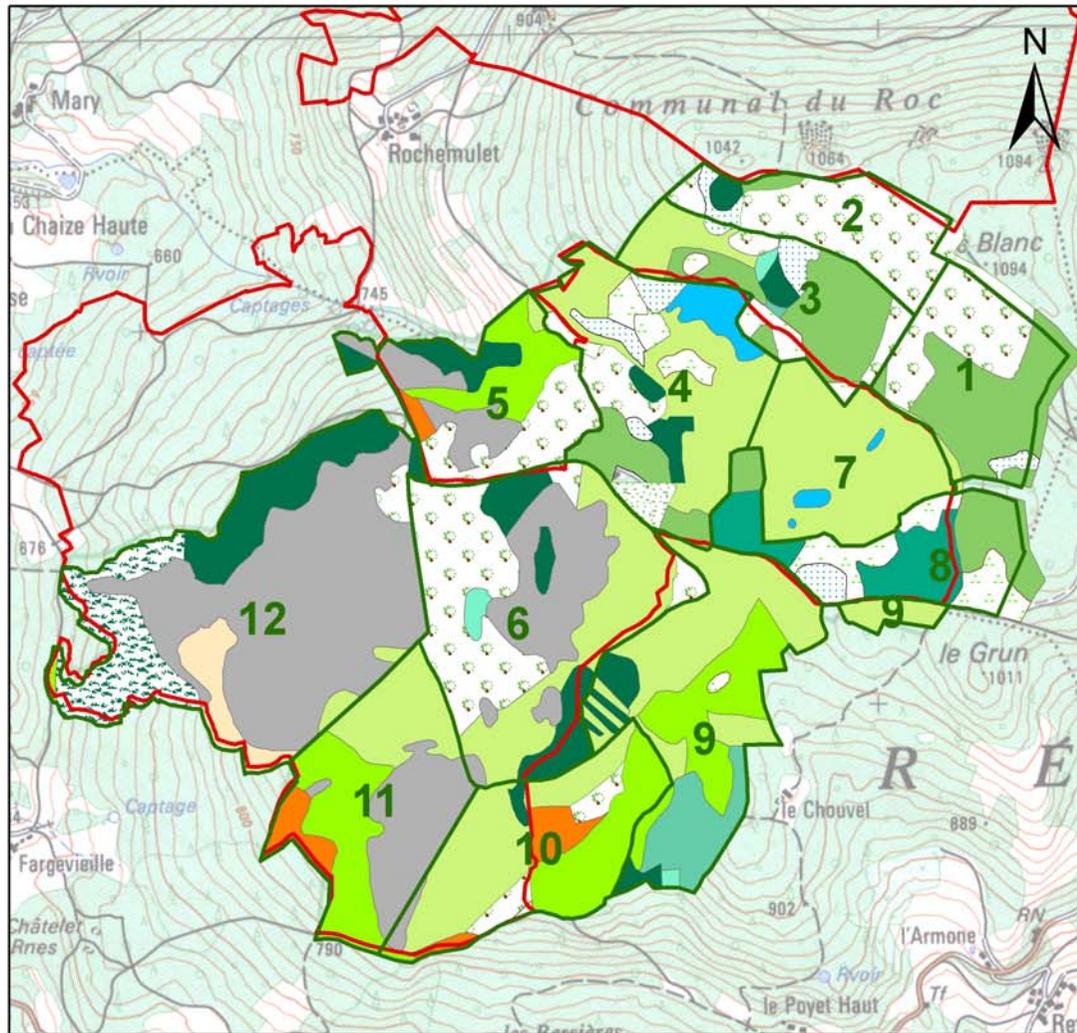
A l'origine, la domaniale était composée de terrains nus (pâtures, éboulis, tourbières) ou d'une forêt feuillue (hêtres, chênes), au titre de la restauration des terrains en montagne, les surfaces ont fait l'objet d'importants travaux de boisement en résineux.

**Tableau 5 - Mode de traitement de la 2<sup>ème</sup> série de la FD d'Ayguebonne :**

Milieux	Surface (en ha)	Traitement
Eboulis	43.78	Evolution naturelle
Hêtraies	22.41	Evolution naturelle
Feuillus divers	4.39	Evolution naturelle
Zones humides	0.58	Réhabilitation progressive
Plantations résineuses	45.70	Futaie régulière
TOTAL	116.86	

Les éboulis, les hêtraies et les feuillus sont en bon état de conservation, ils sont laissés à leur évolution naturelle. Les zones humides sont réhabilitées progressivement. Les plantations résineuses sont traitées en futaie régulière.

Site Natura 2000 FR 8301051 "Vallées et Piémonts du Nord Forez"  
 Descriptif des peuplements en Forêt Domaniale d'Ayguebonne



**Légende**

- Périmètre N2000
- Parcelles forestières
- DESCRIPTIF**
- Douglas âgés de plus de 50 ans
- Bétulaie
- Chênes
- Douglas âgés de 30 à 40 ans
- Douglas âgés de moins de 15 ans
- Eboulisnus avec landes ou manteau arbustif
- Epicéa âgés de 10 à 20 ans
- Epicéas communs âgés de plus de 50 ans
- Epicéas communs de 20 à 40 ans
- Grandis âgés de 30 ans
- Hêtres âgés de 100 à 150 ans
- Hêtres âgés de 100 à 150 ans avec chataigniers
- Sapins âgés de plus de 50 ans
- Sapins âgés de 10 à 20 ans
- Sapins âgés de 20 à 40 ans
- Vide non boisé
- Zones humides

375 187,5 0 375 Mètres



Source: ONF Agence Montagne d'Auvergne  
 Réalisation: BE Auvergne Limousin ONF - 2012  
 Copyright: IGN SCan 25 - 1998



**Carte 8 - Descriptif des peuplements en Forêt Domaniale d'Ayguebonne**

➤ Pratiques forestières dans les forêts privées du site :

La hêtraie a houx est principalement située dans la petite propriété privée. Elle est installée sur d'anciens terrains cultivés qui ont contribué à fournir le pays en bois de chauffe (foyer domestiques, industries), elle est en voie de vieillissement (taillis de 70 ans passant plus ou moins à la futaie). Aujourd'hui de nombreux propriétaires sont tentés de la transformer en douglaseraies.

Schémas de Desserte :

La communauté de communes de la Montagne Thiernoise est engagée depuis 2006 dans la réalisation d'un programme d'aménagement de routes forestières et elle envisage de créer 25 km de routes forestières au cours des 15 prochaines années sur l'ensemble de son territoire. Une charte de débardage et de transport des bois est en cours d'élaboration, elle devrait être validée prochainement par les élus de la communauté de communes. Une route forestière a été aménagée sur les communes de Sainte Agathe et Viscomtat : la route forestière de la Croix de Loupeux. Si de nouvelles routes forestières viennent à voir le jour dans le site, il faudra veiller à ce que leur emplacement soit étudié de manière à ne pas impacter les habitats et espèces d'intérêts communautaire.

Il existe un Groupement des sylviculteurs de la Montagne Thiernoise qui est une association de propriétaires forestiers ayant pour objectif d'échanger des informations et des idées sur la gestion forestière.

## B. Diagnostic environnemental



## DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

**Tableau 6 - Données abiotiques générales :**

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
<b>Géologie</b>	-	<p>Le site repose sur les granites du socle hercynien. La forêt d'Ayguebonne est entièrement située dans un massif de leucogranite à gros grain riche en muscovite.</p> <p>Ce massif granitique est recoupé par d'importants filons de quartz orientés N50 et N110°.</p> <p>La roche en place affleure seulement au niveau des sommets car les versants sont recouverts par une épaisse couverture d'éboulis et de dépôts de pente.</p> <p>Ces dépôts de pente sont constitués par un ensemble de blocs anguleux de granite emballés dans une matrice sablo limoneuse beige clair. Ce sont des formations meubles, faiblement consolidées, relativement perméables qui permettent une bonne infiltration des précipitations.</p>	BRGM / Jean-Claude Besson (Hydro-Géologue)
<b>Hydrologie</b>		<p>Etude du Bassin versant de la tourbière d'Ayguebonne :</p> <p>Les précipitations s'infiltrent facilement au sein des formations superficielles où elles finissent par former une nappe phréatique. Cette nappe remonte à la surface à la faveur d'une rupture de pente ou d'une remontée du rocher sain et elle donne naissance à de nombreuses sources, dont au moins trois sont captées pour l'alimentation en eau potable. Les écoulements superficiels sont quasi inexistantes sur les deux tiers supérieurs des versants. Les écoulements se font de façon souterraine essentiellement à la base des dépôts de versants et ils forment de nombreuses sources. Ces sources alimentent ensuite la tourbière par l'intermédiaire des nombreux rus qu'elles entretiennent.</p>	Jean-Claude Besson (Hydro-Géologue) / IGN Scan 25
<b>Climat</b>	<p>Température moyenne annuelle : 6.9°C estimée à 1000 m par la liaison statique <math>T = 12.35 - 0.00545 \times z</math> (z= altitude)</p> <p>Précipitation moyenne annuelle : 966 mm (à majorer en fonction de l'altitude)</p> <p>Indice de Martonne :</p>	<p>Le climat est de type montagnard subatlantique</p> <p>Le givre et les neiges lourdes, assez fréquentes à moyenne altitude, peuvent causer des dégâts aux peuplements forestiers.</p>	Météo France

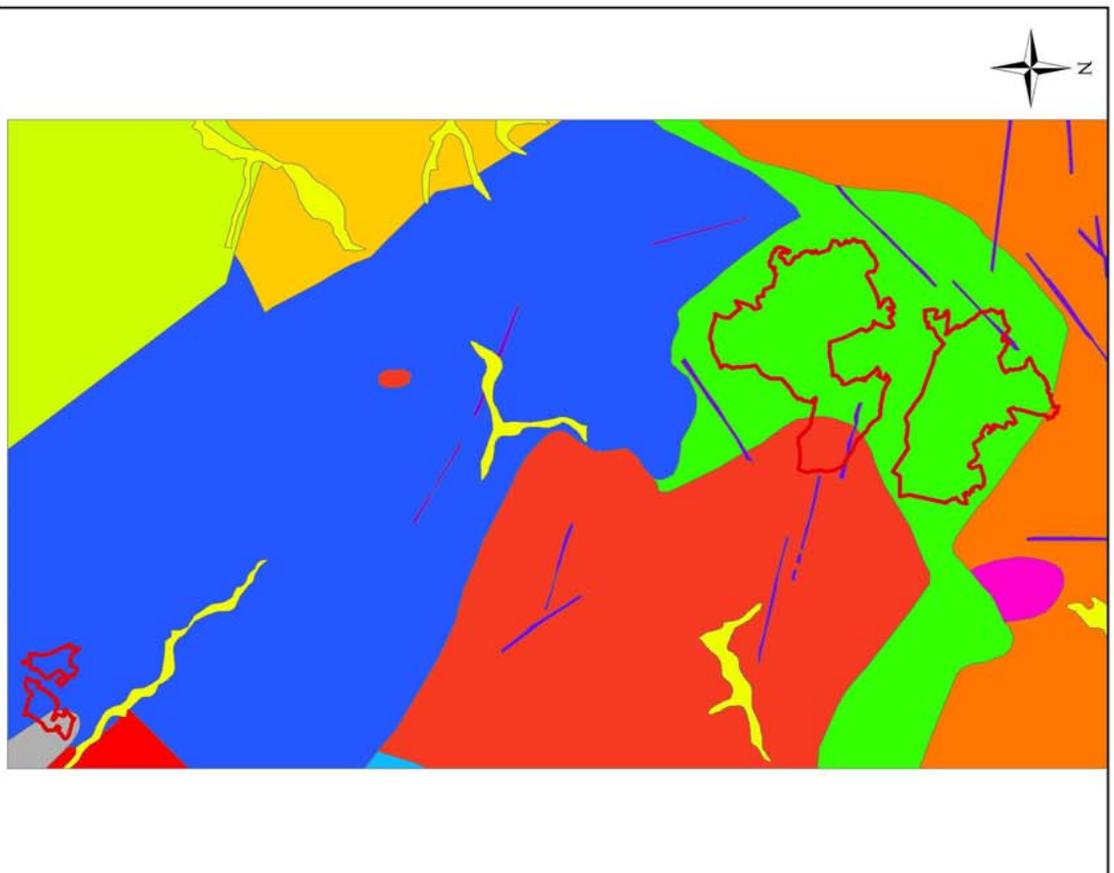
	59 Vents dominants : Ouest, Sud-Ouest		
<b>Pédologie</b>	-	on distingue sur les sites, 3 grandes catégories de sol : - des sols acides (bruns acides, bruns ocreux) sur arènes granitique filtrante, profonde par endroit, avec parfois des blocs apparents ; - des sols hydromorphes dans les dépressions ou micro-dépressions engendrant des formations tourbeuses ; - des lithosols : sols squelettiques ou absence de sol ; zones d'éboulis grossiers de fort diamètre sur pente.	ONF 2009
<b>Topographie</b>	Altitude : de 640 m à 1094 m (le CHIGNORE) Bois Redon et Roc Néron : 650 à 1094 m Ayguebonne Chossière : 640 à 1077 m La Terrasse : 830 à 890 m Olmét : 730 à 890 m	Pays de moyennes montagnes situé sur la chaîne montagneuse qui sépare la plaine de la Limagne à l'Ouest, des plaines du Forez et de Roanne à l'Est. Cette chaîne s'élève jusqu'à 1634 m à Pierre-sur-Haute. Le relief est marqué, les pentes peuvent être fortes. Elles sont d'ailleurs supérieures à 30% sur environ 20% des forêts bénéficiant du régime forestier. Les deux tènements du Bois Redon et Ayguebonne Chossière sont essentiellement orientés vers le nord-ouest.	ONF
<b>Hydrographie</b>	Nombreux petits rus	- de nombreux rus traverse le site Natura 2000 : o sur les communes de Sainte-Agathe et Vollore-ville : nombreux rus qui se jettent dans le ruisseau du Cros o sur la commune d'Olmét : rus qui se jettent dans le ruisseau de la Faye o de nombreux rus alimentent la tourbière d'Ayguebonne	SIG ONF / Jean-Claude Besson

La chaîne montagneuse du Forez est un pays de moyenne montagne qui culmine à 1634 m (Pierre-sur-Haute). Le site repose sur les granites du socle hercynien. La forêt domaniale d'Ayguebonne se situe sur les leucogranites de Vollore-Montagne, il s'agit de roches cristallisées qui donnent souvent naissance à des arènes filtrantes dans lesquelles se développent des sols acides.

Le site se situe principalement à l'étage montagnard avec la série du hêtre, la série du sapin et la série des landes sommitales. Les plus basses altitudes se rapprochent de l'étage collinéen et de la série du chêne (700 m).

La tourbière d'Ayguebonne occupe la tête d'un talweg orienté sud-est nord-ouest qui donne naissance à un ru affluent du ruisseau du Cros qui se jette dans la Dore près de Lanaud. Elle est située entre 930 et 940 m d'altitude et elle est dominée par un ensemble de sommets qui constituent un amphithéâtre dont l'altitude varie de 1011 m (le Grün) à 1094 m (Roc Blanc). Dans les années 1960, la tourbière a été entièrement drainée puis plantée en épicéas ce qui a eu pour effet de modifier son régime hydraulique.

La tourbière est alimentée par un réseau dense de rus dont l'eau est de bonne qualité.



**Légende**  
 Périmètre N2000

**Géologie**

-  Alluvions récentes : limons, sables et graviers
-  Complexe granito-magmatitique du Velay-Forez : ceinture Forézienne, granodiorite porphyroïde à biotite
-  Complexe granito-magmatitique du Velay-Forez : ceinture forézienne, monzogranite à 2 micas à grain grossier
-  Complexe granito-magmatitique du Velay-Forez : massif de l'Hermitage, granite à tendance monzonitique à biotite et muscovite
-  Complexe granito-magmatitique du Velay-Forez : massif de l'Hermitage, leucogranite à gros grains, riche en muscovite
-  Complexe granito-magmatitique du Velay-Forez : massif de St-Julien la Vêtre facies de bordure granodioritique à grain fin
-  Complexe granito-magmatitique du Velay-Forez : massif de St-Julien la Vêtre monzogranite porphyroïde à biotite et parfois à amphibole
-  Filons de quartz
-  Formation oligocène sédimentaires et formations superficielles dérivées, sables argileux et argiles sableuses
-  Roches métamorphiques, migmatites à 2 micas et roches associées
-  Roches plutoniques, volcaniques et volcano-détritiques, lavrados ; granite à biotite



Source: ONF - réalisation - 2013



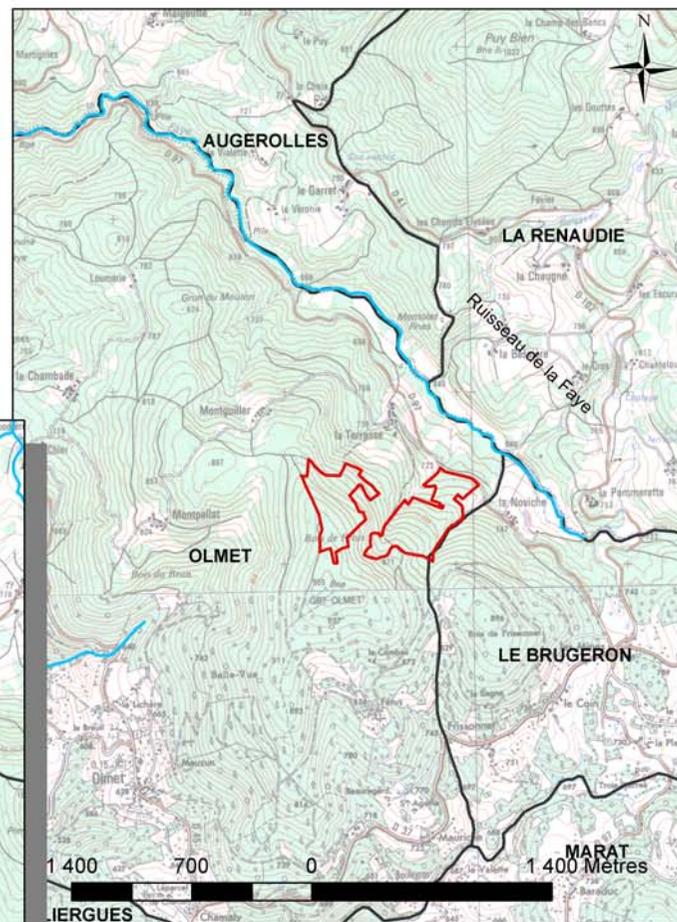
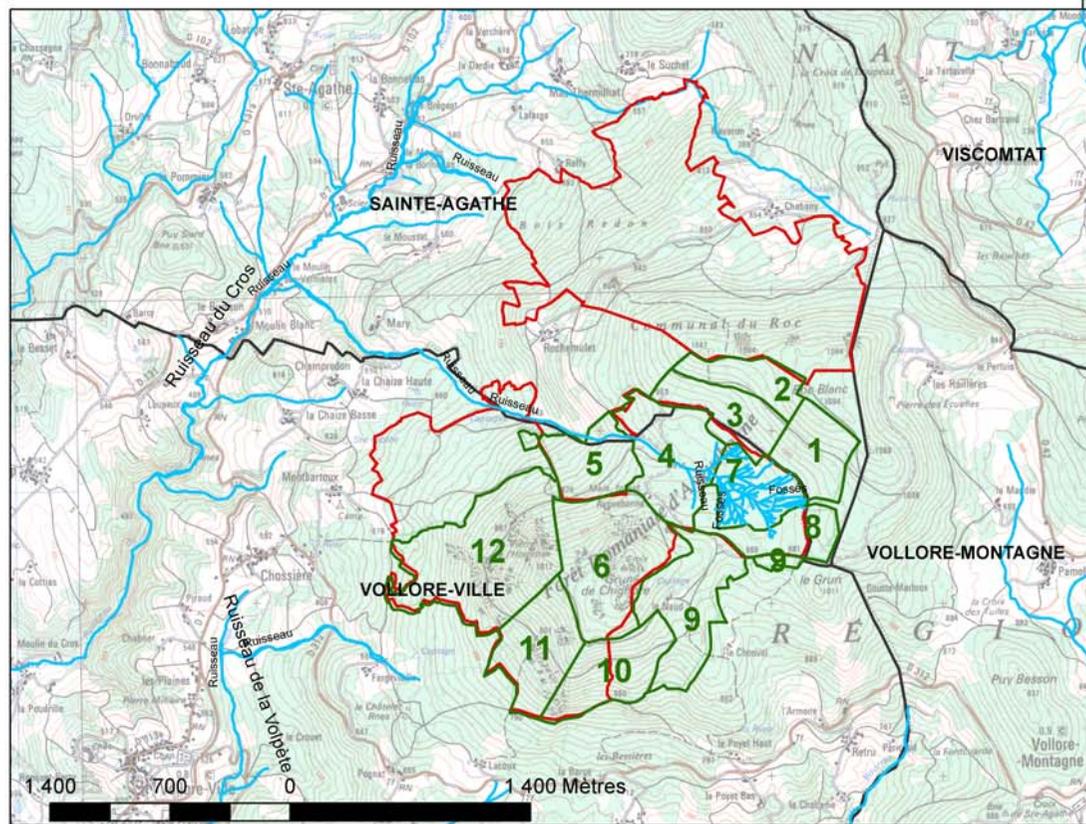
**Carte 9 - Géologie**



Site Natura 2000 FR 8301051 "Vallées et Piémonts du Nord Forez"  
Réseau hydrographique

Légende

- Réseau hydrographique
- COMMUNE
- Forêt Domaniale
- Périmètre du site Natura 2000



Source : ONF - BE Auvergne Limousin (2013)  
Copyright : IGN Scan 25 - 1998



Carte 10 - Réseau hydrographique

# GRANDS MILIEUX

**Tableau 7- Grands milieux :**

Grands milieux	Recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou concernés	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
<b>Forêts</b>	410,29 ha	<p>Nombreuses plantations résineuses : 131,64 ha</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Douglas : 33,07 ha</li> <li>- Mélèze : 01,29 ha</li> <li>- Sapin de Vancouver : 03,18 ha</li> <li>- Sapin pectiné : 24,15 ha</li> <li>- Epicéas : 69.95 ha</li> </ul> <p>Peuplements Feuillus : 278, 65 ha</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chênaie : 08,2 ha</li> <li>- Hêtraie : 206,16 ha</li> <li>- Châtaignier : 8,16 ha</li> <li>- Bois de Sorbiers sauvages : 52,56 ha</li> <li>- Bois de Bouleaux : 3,55 ha</li> </ul> <p>Prés-bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré-bois, bois de sorbiers sauvage : 52,57 ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hêtraies acides à houx (9120)</li> <li>- Lucane cerf-volant (1083)</li> <li>- Buxbaumie verte (1386)</li> <li>- chauves-souris</li> </ul>	<p><u>Les menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation des hêtraies en peuplement résineux</li> <li>- Elimination systématique du houx</li> <li>- Rajeunissement des forêts (coupe des vieux bois, rareté du bois mort)</li> <li>- Tassement des sols par le passage d'engins lourds</li> <li>- Pollution, eutrophisation des eaux, utilisation de produit de synthèse régénération résineuse (épicéas...)</li> </ul> <p><u>Les bonnes pratiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le maintien d'îlot de vieillissement et d'îlots de sénescence est recherché en Forêt Domaniale</li> </ul>	SIG ONF

(suite)

Grands milieux	Recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données / Structures ressources
<b>Zones humides / Habitats tourbeux</b>	6,41 ha	Milieux Composés de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Saussaies à sphaignes : 0,86 ha</li><li>- Tourbière à Molinie bleue : 0,04 ha</li><li>- Tourbières hautes : 1,03 ha</li><li>- Tourbière de transition et tremblante : 0.1 ha</li><li>- Boulaie tourbeuse : 2,89 ha</li><li>- Bois d'aulne marécageux : 1,3 ha</li><li>- Pré-bois tourbeux : 0,20</li></ul> Etat : <ul style="list-style-type: none"><li>- Captages AEP</li><li>- Présence de nombreux drains</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration (7120)</li><li>- Végétation des tourbières hautes actives (7110)</li><li>- Tourbière de transition et tremblants (7140)</li><li>- Boulaies tourbeuses de montagne (91D0)</li><li>- amphibiens</li><li>- reptiles</li><li>- chiroptères (territoire de chasse)</li><li>- Lucane cerf-volant (1083)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- reboisement naturel</li><li>- dégradation ponctuelle par piétinement</li><li>- assèchement, drainage lié à des aménagements anciens</li><li>- pollution, eutrophisation des eaux</li><li>- utilisation de produits de synthèse</li><li>- modification du système hydraulique</li><li>- passage d'engins lourds</li></ul> L'ONF a déjà réalisé des travaux de déboisement avec exportation des rémanents et élimination des semis de ligneux ainsi que la mise en place de seuil dans les drains.	ONF / SHNAO / Cabinet d'expertise Pierre Goubet

(suite)

Grands milieux	Recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Landes	15,16 ha	<p>Milieux composés des :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- landes à fougères : 1,44 ha</li><li>- landes à myrtilles : 13, 72 ha</li></ul> <p>Les landes à myrtilles sont en mosaïque avec les éboulis siliceux et des nappes de fougères aigles, elles sont en cours de fermeture. Habitat qui tend à se raréfier en Auvergne, intérêt patrimonial fort.</p> <p>Etat de conservation moyen à bon.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Landes acidiphiles montagnarde du Massif Central (4030)</li><li>- Zone de chasse et de transit de toutes les espèces de chauves-souris du site.</li><li>- Lucane cerf-volant (1083)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Colonisation par les ligneux</li><li>- Cueillette « intensive » des myrtilles</li></ul>	SIG / ONF
Milieux rupestres	20.83 ha	<p>Mosaïque de milieux intéressante, composés de petites falaises et parois verticales de rochers situés en haut de pente, d'éboulis nus, d'éboulis à lande à myrtille et callune, de bosquets de feuillus (chênes, sorbier des oiseleurs, bouleaux...) sur les zones stabilisées.</p> <p>Habitat pouvant abriter des Lycopodiacées rares.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Eboulis siliceux frais (8110)</li><li>- Eboulis siliceux des montagnes nordiques (8150)</li><li>- landes sèches européennes (4030)</li><li>- Falaise siliceuse (8230)</li><li>- Zone de gîte potentiel, de chasse et de transit de toutes les espèces de chauves-souris</li><li>- Lucane cerf-volant (1083)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Colonisation par les ligneux et la fougère sur les éboulis à myrtille et callune</li><li>- Vigilance concernant l'installation de voies d'escalade, via ferrata, via corda... même si le risque semble faible</li><li>- Création de pistes.</li><li>- Extraction de matériaux</li></ul>	SIG/ ONF

<b>Prairies</b>	2,13 ha	<p>Milieux composés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prairie à molinie sur une faible surface : 0,50 ha</li> </ul> <p>Groupement riche en flore marquée par l'abondance de Bryophytes hygrophile</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prairie mésophile pâturée : 1,62 ha (Cartographie CHANES). La parcelle travaillée fait en réalité 2,5 ha selon le registre parcellaire graphique.</li> </ul> <p>Il s'agit de la seule prairie à usage agricole du site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prés humides subatlantiques à pré continentaux, montagnards du Massif Central et des Pyrénées (6410)</li> <li>- Lucane cerf-volant (1083)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Drainage, assèchement</li> <li>- Création de piste</li> <li>- Eutrophisation par accumulation des produits de fauche non exportés</li> <li>- Les prairies humides ne sont pas exploitées</li> </ul>	SIG / ONF
<b>Milieux ouverts</b>	7,28 ha	<p>Milieux composés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- clairières à couvert arbustif</li> <li>- clairières à épilobes et digitales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lucane cerf-volant (1083)</li> </ul>	Sans objet	SIG / ONF

(suite)

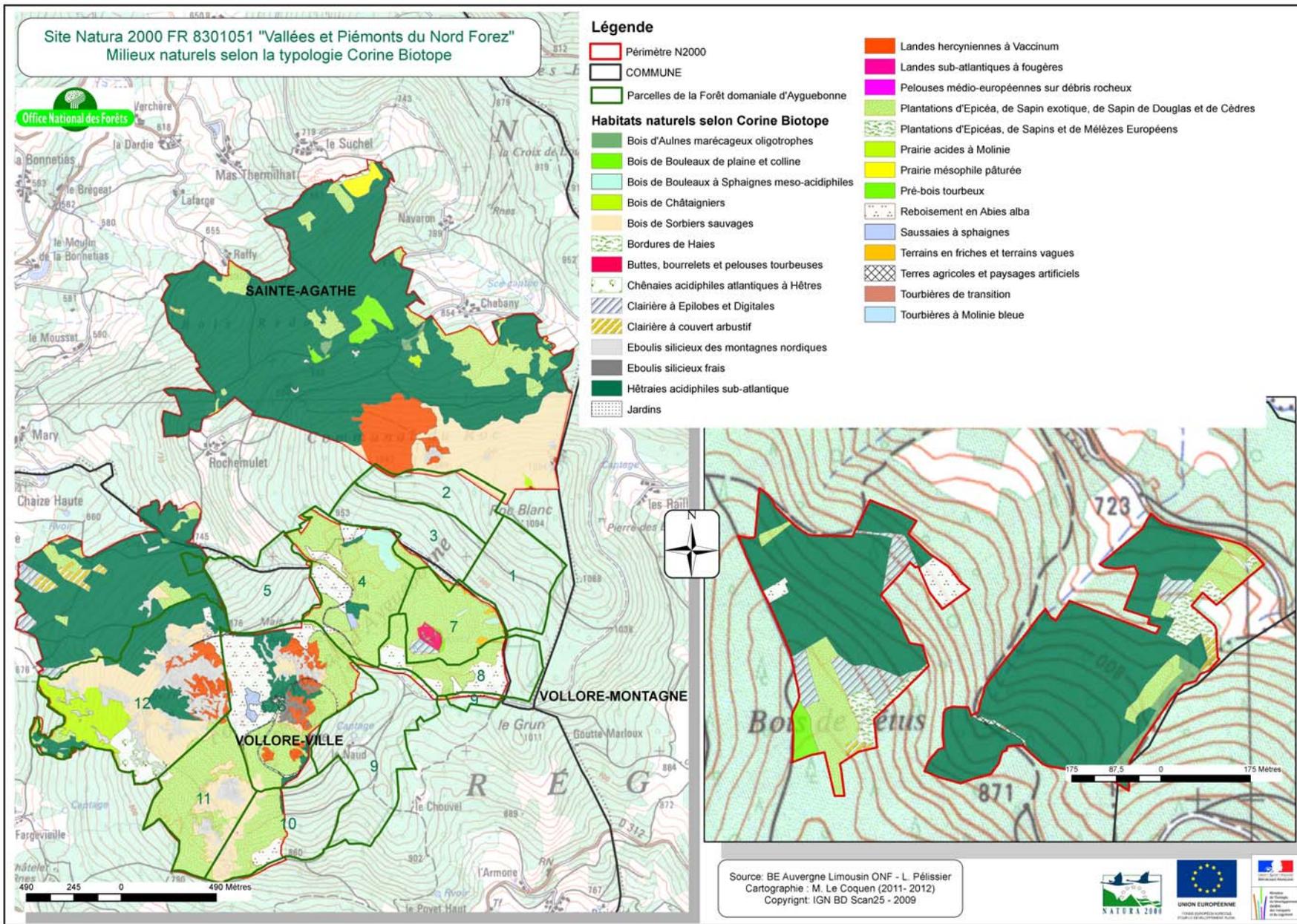
Grands milieux	Recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données / Structures ressources
Infrastructure	Route : 1.9 ha	<ul style="list-style-type: none"><li>- chemins</li><li>- voirie forestière</li><li>- une ligne électrique alimente la ferme du Naud</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Zone de chasse et de transit de toutes les espèces de chauves-souris du site.</li><li>- Lucane cerf-volant (1083) : présence potentielle</li></ul>	Fauche intensive de la strate herbacée des bas-côtés en période de forte utilisation de ces milieux par les insectes... Création de nouvelles pistes Dérangement occasionné par l'entretien des chemins ou par le passage des engins motorisés pendant la période de reproductions de l'avifaune.	SIG / ONF
Zones anthropiques	0,7 ha	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maison forestière d'Ayguebonne</li><li>- Terrains en friche</li><li>- Jardin</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Zone de gîte potentiel, de chasse et de transit de toutes les espèces de chauves-souris du site.</li></ul>		SIG / ONF

Le site Natura 2000 « Vallées et Piémont Nord Forez » est caractérisé par un couvert forestier important (88 %).

La mise en place d'itinéraire technique est à privilégier dans les **plantations résineuses** où il serait intéressant de favoriser les essences autochtones. La coupe rase n'est pas à préférer pour plusieurs raisons : écologiques, techniques et paysagères. Les coupes plus progressives qui permettent de valoriser la régénération naturelle en essences locales (Hêtre, Chêne sessile, Sapin pectiné...) seraient plus adaptées.

Les **zones humides** représentent de faibles superficies sur l'ensemble du site mais elles sont d'une grande valeur patrimoniale, bien que l'état de conservation des **habitats tourbeux** ne soit pas à son optimum, ses habitats abrite des espèces à forte valeur patrimoniale. Les habitats tourbeux constituent l'un des principaux enjeux de conservation du site.

Enfin, les **milieux ouverts** (landes et éboulis) sont présents en surface importante sur le site qui à une responsabilité envers leur conservation puisque ce sont des habitats en voie de régression partout en Auvergne.



**Carte 11 - Milieux naturels selon la typologie Corine Biotope**

## HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Tableau 8 - Habitats naturels ayant justifiés la désignation du site (Annexe I de la Directive Habitats Faune Flore) :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat et pourcentage	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données/ Structures ressources
Tourbières hautes actives	7110	1.03 ha 0.22 %	La tourbière haute active est en mosaïque avec d'autres formations d'intérêt communautaire. Habitat à physionomie de Jonçaille, humide et détrempe. Présence de la Callune ( <i>Calluna vulgaris</i> ) dispersée, polytrich ( <i>Polytrichum strictum</i> ), canneberge ( <i>Vaccinium microcarpum</i> ), sphaigne rouge ( <i>Sphagnum magellanicum</i> ) en tapis. Intérêt patrimonial fort lié à la présence de <i>Vaccinium microcarpum</i> (PR, LRN2) et à sa rareté. Cet habitat évolue vers la lande tourbeuse.	Favorable	Défavorable mauvais 208 sites en France	Cartographie ONF/ INPN MNHN
		A déterminer	Groupement végétal caractérisé par des espèces caractéristiques des hauts marais ombrotrophiles avec <i>Eriophorum vaginatum</i> , <i>Vaccinium</i> groupe <i>oxycoccus</i> , <i>Sphagnum magellanicum</i> .  L'état de conservation de l'habitat s'est probablement amélioré avec la cicatrisation du tapis muscinal qui avait été endommagé par les travaux d'exploitation. La dynamique ligneuse est très active à certains endroits et la densité de bouleaux en périphérie est importante.			
Boulaie tourbeuse de montagne	91DO	2.89 ha 0.62 %	Localisé dans les parcelles 4 et 7. Strate arborescente dominée par le Bouleau pubescent ( <i>Betula alba</i> ). Strate arbustive peu développée, cortège floristique très hétérogène, mosaïque de groupements végétaux. Les sols fortement acides sont localement engorgés. Formation sur pentes faibles. D'anciens drains traversent la pente perpendiculairement. Quelques groupes de résineux sont également présents.	Favorable	Défavorable inadéquat 136 sites en France	Cartographie ONF/ INPN MNHN

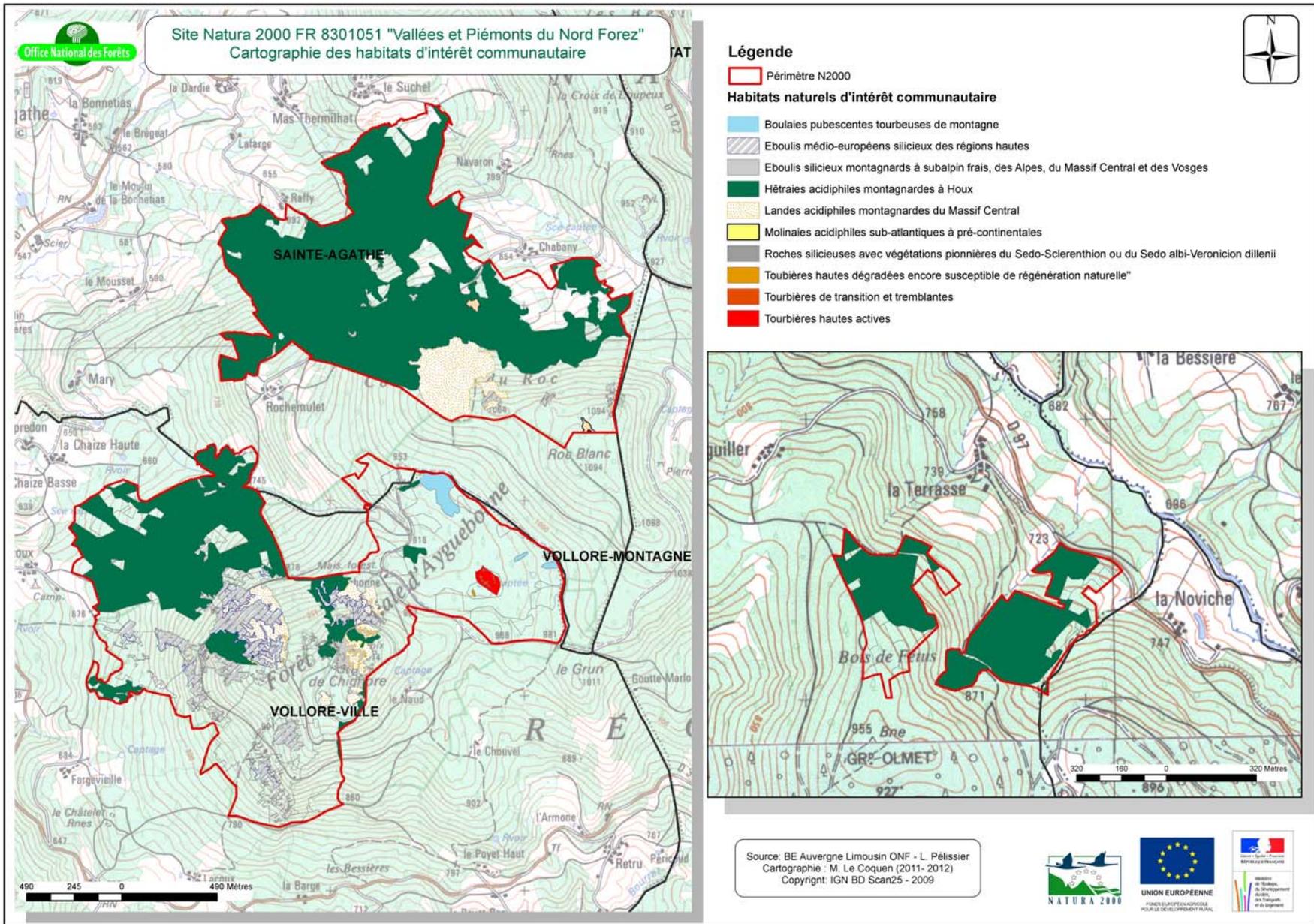
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat et pourcentage	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données/ Structures ressources
<b>Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle</b>	<b>7120</b>	0.037 ha 0,007 %	<p>La tourbière dégradée à une physionomie de lande basse à <i>Ericacée</i> qui a tendance à s'assécher en surface. La hauteur de tourbe est importante (2 à 2,20m), le substrat est acide, oligotrophe et ressuyé. La strate muscinale est dominée par la Sphaigne rouge. Le groupement est peu représentatif car il est à un stade d'assèchement relativement avancé. Il n'y a pas d'espèce à forte valeur patrimoniale mais l'habitat est intéressant car rare à l'échelle nationale.</p> <p>La restauration de la tourbière passe par le comblement du drain.</p>	<b>Défavorable mauvais</b>	<b>Défavorable inadéquat 103 sites en France</b>	Cartographie ONF/ INPN MNHN
<b>Tourbières de transition et tremblantes</b>	<b>7140</b>	0.1 Ha 0.02 %	Le marais de transition a une physionomie de cariçaie pauvre en espèce dominée par <i>Carex rostrata</i> , les sphaignes vertes dominant en « buttes ». La typicité de l'habitat est faible et il est dégradé.	<b>Défavorable mauvais</b>	<b>Défavorable mauvais 165 sites en France</b>	Cartographie ONF/ INPN MNHN
<b>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus</b>	<b>9120</b>	206.16 ha 44,32 %	<p>Cet habitat est plus ou moins bien conservé mais dans l'ensemble il couvre de faibles surfaces et il est dispersé. Parfois, l'habitat n'abrite ni hêtre (ou peu de hêtre), ni houx. Certains sylvo-faciès à résineux (sapins) dominants abritent un cortège floristique herbacé typique. Le houx a été éradiqué de nombreux secteurs. On observe 2 faciès : une variante montagnarde et une variante appauvrie.</p> <p>Formation sur pentes variées, à toutes les expositions, sur substrat granitique portant sur un sol plus ou moins pauvre. La strate arborescente est dominé par le hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>) associée éventuellement aux chênes (<i>Quercus</i> sp.), Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>).</p>	<b>Défavorable inadéquat</b>	<b>Inconnu 180 sites en France</b>	ONF / INPN MNHN

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat et pourcentage	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données/ Structures ressources
<b>Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Sclerenthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</b>	<b>8230</b>	0.008 ha 0,001 %	Habitat stable et relativement typique. Petites falaises et parois verticales (ou de fortes pentes) de rochers situés en haut de pente. L'habitat est dépourvu de végétaux ou le recouvrement des végétaux est faible. Le substrat rocheux est nettement apparent. Dynamique stable.	<b>Favorable</b>	<b>Favorable 181 sites en France</b>	ONF / INPN MNHN
<b>Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival</b>	<b>8110</b>	1.28 ha 0,27 %	Habitat bien présent, typique sur des surfaces importantes avec un nombre important de plantes endémiques dont certaines sont protégées au niveau régional. L'habitat est caractérisé par un substrat rocheux, constitué de gros blocs granitiques mobiles, dépourvue de végétaux ou dont le recouvrement est faible. Les pentes sont généralement fortes (30 à 40°) et régulières. Groupement dominé par les cryptogames. La dynamique de colonisation ligneuse est lente sur l'habitat. L'habitat est stable.	<b>Favorable</b>	<b>Favorable 85 sites en France</b>	ONF / INPN MNHN
<b>Eboulis médio-européens silicieux des régions hautes</b>	8150	19.55 ha 4,20 %	Habitat très répandu sur Aiguebonne et sur toutes les expositions. En mosaïque avec la chênaie sessiflore ou la hêtraie à houx.	<b>Favorable</b>	<b>Favorable 19 sites en France</b>	ONF / INPN MNHN
<b>Landes sèches européennes</b>	4030	13.72 ha 2,95 %	Habitat bien présent sur des surfaces intéressantes dans les secteurs d'éboulis du Chignore. Il existe de la variabilité au sein de la dynamique de cet habitat. Différents faciès sont observables suivant la dominance de la callune ( <i>Calluna vulgaris</i> ), myrtille ( <i>Vaccinium myrtillus</i> ), fougère aigle ( <i>Pteridium aquilinum</i> ). L'habitat est largement colonisé par les ligneux bas et il est souvent en mosaïque avec d'autres groupements (éboulis, menteaux).	<b>Défavorable mauvais</b>  <b>Favorable</b>	<b>290 sites en France Défavorable mauvais</b>	ONF / INPN MNHN

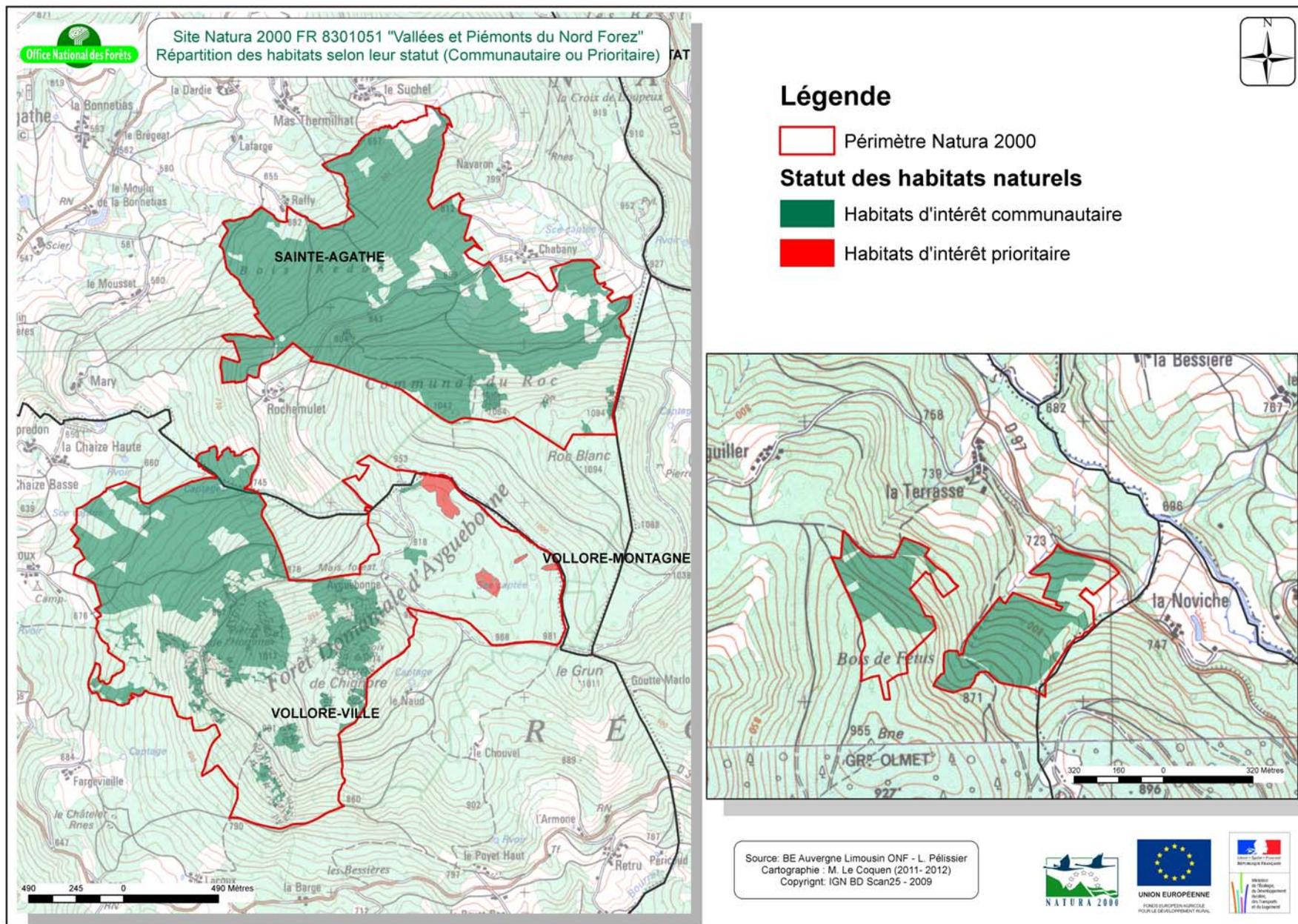
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat et pourcentage	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
<b>Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux</b>	6410	0.50 ha 0,11 %	Habitat qui repose sur une certaine épaisseur de tourbe et abrite des Sphaignes, il est très localisé et parfois relictuel. La dynamique des feuillus est à étudier et à surveiller. Physionomie de jonçaie dominée par le <i>Juncus acutiflorus</i> , habitat humide à détrempe, riche en espèce. Milieu en mosaïque avec d'autres formations non communautaire. Dominance de Sphaignes vertes en tapis.	Inconnu	<b>315 sites en France Défavorable mauvais</b>	ONF / INPN MNHN

\* Espèce ou habitat d'intérêt prioritaire

En encadré rouge : les habitats prioritaires



**Carte 12 - Cartographie des habitats d'intérêt communautaire**



**Carte 13 - Répartition des habitats selon leur statut (Communautaire ou Prioritaire)**

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'habitat présent dans le site Natura 2000 :

**Tableau 9 - Nombre habitats présents dans le site en fonction de leur statut :**

Habitats élémentaires	Nombre de types	Surface (ha)	% par rapport à la surface totale du site
Habitats d'intérêt communautaire	8	241.4	51.9
Habitats d'intérêt communautaire prioritaire	2	3.9	0.8
Total des habitats relevant de la Directive "Habitats"	10	245.3	52.7
Habitats ne relevant pas de la Directive "Habitats"	16	219.9	47.3
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>465.2</b>	<b>100%</b>

La **surface en habitat d'intérêt communautaire** dans le site Natura 2000 est importante puisqu'elle **représente plus de la moitié du site**.

## Synthèse sur les habitats d'intérêt communautaire

### ➤ Les habitats tourbeux

Le fonctionnement du haut marais de la tourbière soulève de nombreuses questions. Le **haut-marais (7110\*)** a subi de grandes perturbations, à des époques variées : le **creusement de drains** entre 1938 et 1962 et des **plantations** en 1964. Il n'a pas été possible d'identifier précisément les limites du complexe tourbeux dans le cadre du diagnostic réalisé en 2005 par Pierre Goubet, à causes des nombreuses perturbations induites à la tourbière. A partir des documents de gestion forestière, dès 1929, nous savons que la molinie couvrait une grande surface sur les parcelles drainées, elle s'était probablement étendue grâce à l'action du pâturage. Celle-ci a ensuite fortement régressé où elle ne s'observe plus qu'en certains points localisés. L'étude des photos aériennes permet de voir que certaines zones sont restées ouvertes probablement car elles n'ont pas été plantées ou alors les plants n'ont pas résisté. Les zones non boisées correspondent aujourd'hui aux plus riches en buttes à ***Sphagnum capillifolium***.

Le grand bombement constitué de zones ouvertes à ***S. magellanicum*** et ***S. rubellum***, la cariçaie à *S. fallax* au nord et celle à *S. rubellum* et *S. magellanicum* étaient déjà observables sur la cartographie de 1984, induisant une certaine stabilité des unités sur une échelle d'une vingtaine d'année, élément à prendre en compte dans la stratégie de restauration.

Concernant les buttes à ***S. capillifolium***, deux hypothèses dynamiques sont soulevées : soit les buttes correspondent aux reliques du haut marais ancien, soit ces buttes sont récentes et se sont installées grâce à une conjonction de facteurs favorables : substrat tourbeux oligotrophe, ombrotrophie, arrêt du pâturage, augmentation de l'humidité atmosphérique induite par la nouvelle plantation en croissance. Cette hypothèse

pourrait être vérifiée en réalisant une analyse de photographies aériennes plus anciennes, antérieures au drainage. Une analyse pédologique complémentaire des zones concernées permettrait de lever certaines incertitudes.

La tourbière offre un potentiel de régénération important grâce à la présence de buttes à *S. capillifolium* et l'existence de replats à *S. magellanicum* (drains, cariçaias, replats) et *S. rubellum* qui sont des sphaignes turfigènes.

Les **boulaies tourbeuses de montagne (91D0\*)** sont situées en satellite de la tourbière sur les parcelles forestières 4 et 7 de la forêt domaniale d'Ayguebonne. Il s'agit d'un habitat rare à forte valeur patrimoniale abritant les communautés de sphaignes les plus intéressantes qu'il convient de maintenir en bon état de conservation. Le maintien en bon état de la tourbière boisée passe par une absence d'exploitation et de circulation dans la tourbière, le milieu étant fragile. Par contre en cas de menace avérée par l'envahissement de l'épicéa venant des semenciers voisins, une intervention serait nécessaire. Cette espèce exotique perturbe le fonctionnement de la tourbière boisée.

Concernant le couvert forestier spontané (bouleaux, sapins, pins), il est favorable à la strate bryophytique car il limite le dessèchement de la tourbière (maintien de l'hygrométrie). En effet, les bouleaux pompent peu d'eau et font peu d'ombre, leur maintien est essentiel dans cet habitat.

#### ➤ Les milieux ouverts

Les **éboulis siliceux (8150, 8110)** de la forêt domaniale abritent un nombre important de plantes endémiques dont certaines sont protégées à l'échelle régionale et ils constituent un ensemble remarquable de par leur étendue et leur état de conservation. Le CBNMC (Hugonnot V.) a réalisé un suivi des éboulis en 2008 grâce auquel il a identifié un nombre assez important de taxons dont deux espèces rares : *Cynodontium stumiferum* et *Lophozia longidens* localisées au Grün de Chignone, dans le pierrier situé à l'ouest de la Croix.

Les éboulis nus présentent des successions primaires en mosaïques très intéressantes. Les éboulis **(8150, 8230, 8110)** ne semblent pas menacés. Les zones qui présentent une importante dynamique de colonisation ligneuse ne sont pas à rattacher à l'habitat « éboulis siliceux », elles se situent en bordure. La dynamique semble lente sur les véritables éboulis.

Les autres **milieux ouverts** semblent soumis à une forte dynamique de colonisation ligneuse (lande, prairie) liées à la déprise agricole. Ces milieux sont exploités par de nombreuses espèces (insectes, chiroptères, reptiles...), leur maintien est important. L'habitat des **landes acidiphiles montagnardes du Massif Central (4030)** est présent en faible surface, il est plutôt pauvre en espèces et n'abrite pas d'espèces rares et protégées, son taux de recouvrement ligneux peut atteindre 25 à 30 %. Un suivi de ces habitats est à mettre en place pour connaître leur évolution. L'habitat à **prairies acides à Molinie et Jonc acutiflore (6410)** est relictuel, c'est un habitat riche en espèce présent sur de très petites surfaces, il est possible qu'il abrite des espèces à forte valeur patrimoniale. Il semble évoluer vers une saulaie ou une aulnaie à fougères femelles, le suivi de sa dynamique est à mettre en place.

#### ➤ La hêtraie à houx

La **hêtraie à houx (9120)** couvre une grande surface du site dans un paysage très marqué par l'artificialisation des forêts (plantations de résineux exotiques). Les hêtraies du site sont principalement situées en forêt privée et quelques parcelles appartiennent aux collectivités (commune ou section), mais elles ne relèvent pas du régime forestier. Elles ne sont donc pas gérées par l'Office National des Forêts.

Les sites du Bois Redon et du Communal du Roc ont été reboisés en hêtre après la deuxième guerre mondiale sur des landes et parcours à bovins ou ovins, d'anciens terrains cultivés, ou même des éboulis. Il s'agit de boisements jeunes et de première génération forestière suite à une phase de déboisement qui correspond à une période où les bois étaient fortement mis à contribution pour fournir le pays en bois de chauffe (foyers

domestiques ou industries). Les peuplements sont en voie de maturation, constitués essentiellement de bois moyens, avec peu de gros bois, sauf ponctuellement. La plupart de ces hêtraies sont très homogènes, avec des peuplements régularisés, et assez pauvres sur le plan floristique. Toutefois, certaines parties de hêtraies sont plus âgées dans quelques secteurs du Bois Redon et dans certaines parcelles (5, 6 et 12) de la forêt domaniale d'Ayguebonne, en particulier autour des éboulis et du Grün de Chignore. Les hêtraies sont fréquemment transformées en peuplements de résineux.

➤ Les autres habitats à forte valeur patrimoniale

On note également la présence d'autres types d'habitats à forte valeur patrimoniale mais qui ne sont pas d'intérêt communautaire, tels que les **chênaies**, **chênaies-hêtraies** (parfois sylvofaciès des hêtraies atlantiques à Houx), les **aulnaies marécageuses**, qui constituent également des habitats à forte valeur patrimoniale et servent de refuges à une multitude d'espèces animales, notamment d'insectes.

## ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE

Tableau 10- Espèces d'intérêt communautaire ayant justifiées la désignation du site (Annexe II de la Directive "Habitats") :

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à dans le site (2)	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	1386	2 stations sur Olmet : - 1 station à 13 sporophytes dans une vieille plantation de Sapin pectiné - 1 station constituée de 8 sporophytes dans une jeune plantation d'Épicéa  Surface des stations <20m <sup>2</sup>	Cette mousse pousse sur les bois pourrissants (tronc, branches, souches) de conifères essentiellement (Sapin pectiné de préférence). L'habitat 9130-12 : Sapinière-Hêtraies à Dentaire pennée est particulièrement intéressant pour l'espèce. Les coupes rases abondantes et la pauvreté en vieux peuplements ne sont pas favorables à l'espèce. 1 station est située dans une plantation d'Épicéa et une autre dans une sapinière riche en bois mort. L'espèce est probablement présente ailleurs, à rechercher.	<b>Défavorable inadéquat</b>	<b>Favorable 41 sites connus en France</b>	O.N.F/ INPN MNHN
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Au moins 3 stations connues.  Il est noté présent sur le site mais les effectifs, sa	Espèce liée au bois en décomposition.  Les conditions d'accueil du milieu sont importantes pour la reproduction et le développement du Lucane. En milieu	<b>Inconnu</b>	<b>Favorable 352 sites connus en France</b>	O.N.F (réseau entomologie)/ Philippe Bachelard / SHNAO

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à dans le site (2)	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
			<p>répartition, ses biotopes et son écologie ne sont pas connus de manière précise.</p> <p>Des élytres et une tête de Lucane ont été observés (P. BACHELARD, 1995) lors de prospections (essentiellement orientées sur les lépidoptères), sur la piste forestière de la parcelle 12 de la Forêt Domaniale.</p> <p>La deuxième observation a été faite en 2001 à deux reprises (P. FIEVET) au Bois de Redon, Communal du Roc dans les éboulis de la forêt d'Ayguebonne. Il s'agissait de deux mâles en vol, à la recherche de femelles.</p> <p>Sa présence a aussi été signalée sur les communes d'Escoutoux et d'Olliegues situées à proximité de Vollore-Ville (B. CALMONT).</p>	<p>favorable, les mâles se déplacent moins loin pour rencontrer les femelles et s'accoupler. A l'inverse, les mâles peuvent parcourir plusieurs centaines de mètres à la recherche d'un milieu plus accueillant et surtout porteur des micros habitats nécessaires à la ponte de la femelle. Ils peuvent être amenés à changer de massif forestier. Il trouve dans ce milieu les ressources alimentaires nécessaires. Lorsque le milieu ne répond pas à ses exigences, il est obligé de se déplacer sur de plus longues distances, ce qui est défavorable à sa reproduction. Cela peut augmenter son exposition aux prédateurs, en particulier les chauve-souris qui le consomme parfois en grandes quantités le long des allées et pistes forestières.</p> <p>Son habitat peut être en forêt, mais également dans les bosquets, les haies, ou dans des arbres isolés dans des parcs et jardins en ville.</p>			(Benjamin Calmont) INPN MNHN /
<b><i>Barbastella barbastellus</i></b>	Barbastelle	1308	L'espèce a été contactée lors de 3 soirées d'écoute sur 4 (détection	L'espèce semble liée, en Europe, à la végétation arborée (linéaire ou en massif). Elle chasse	<b>Inconnu</b>	<b>Défavorable inadéquat</b>	ONF (Réseau mammifères) / C.S.A (2009) /

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à dans le site (2)	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
			ultrasonore) pendant l'été 2008 par Chauve-Souris Auvergne. Il s'agit de l'une des espèces la mieux représentée sur le site.	préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long de couloirs forestiers. Pour la léthargie hivernale, les animaux occupent des sites très variés : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, anciennes mines ou carrières souterraines, caves, linteaux de porte ou de fenêtre... Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles, des maisons (derrière les volets), des cavités dans les troncs ou des écorces de vieux arbres.			INPN MNHN

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

**Tableau 11- Liste des espèces mentionnées dans le précédent DOCOB n'ayant pas fait l'objet de nouvelles observations**

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à dans le site (2)	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
<b><i>Rhinolophus hyposideros</i></b>	Petit Rhinolophe	1303	L'espèce est notée présente dans le premier Docob mais elle n'a pas été observée par la suite.	Espèce caractéristique des milieux diversifiés, avec du bois et de la forêt, des parcs, des jardins, des champs cultivés et des prairies, et de l'eau en abondance.  On la trouve en plaine et au pied des zones de montagne, jusqu'à 2000 m dans les Alpes, le Petit Rhinolophe a besoin d'une grande diversité de milieux sur de petites superficies.  Les gîtes de reproduction sont proches des territoires de chasse (moins de 2 km), et se trouvent dans les greniers (dans le nord de son aire de répartition), dans les grottes et les	Inconnu	<b>Défavorable inadéquat</b>	ONF (Réseau mammifères) / C.S.A (2009)/ INPN MNHN

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à dans le site (2)	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
				galeries de mines plus vers le sud.  Cette espèce est très mal connue en hibernation, même si on la trouve généralement dans les grottes, les galeries de mines ou les caves.			
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	L'espèce est notée présente dans le premier Docob mais elle n'a pas été observée par la suite.	Il est présent dans des paysages diversifiés, avec des alternances de milieux ouverts, et d'espaces fermés.  Il apprécie aussi les parcs et jardins. Les colonies occupent des bâtiments dans le nord, plutôt des grottes dans le sud.  Le Grand Murin affectionne plutôt les prairies pour son territoire de chasse.	Inconnu	Inconnu	ONF (Réseau mammifères) / C.S.A (2009) / INPN MNHN

## HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL AUTRES QUE CEUX CLASSES EN ANNEXE I ET II DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »

Tableau 12 - Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimoniales qui ne sont pas visés par les Annexes I et II de la Directive "Habitats Faune Flore" :

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
<b>Habitats patrimoniaux</b>	2 Habitats d'intérêt patrimonial mais non communautaire	- Aulnaies marécageuses - Chênaies (hêtraies) sur éboulis (stades de recolonisations avancées)	ONF

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
<b>Avifaune</b>	83 espèces de l'avifaune nichent en forêt domaniale d'Ayguebonne dont 11 espèces en Annexe I de la Directive Oiseaux	Espèces observées en forêt domaniale d'Ayguebonne : <i>Pernis apivorus</i> (Bondrée apivore) : LRN (LC), PN, DO <i>Milvus milvus</i> (Milan royal) : LRN (VU), PN, DO <i>Milvus nigrans</i> (Milan noir) : LRN (LC), PN, DO <i>Lullula arborea</i> (Alouette lulu) : LRN (LC), DO <i>Circaetus gallicus</i> (Circaète Jean-le-Blanc) : LRN (LC), LRR (R), PN, DO, CB (an II) <i>Circus cyaneus</i> (Busard Saint-Martin) : LRN (LC), PN, DO, <i>Circus aeruginosus</i> (Busard des roseaux) : LRN (VU), PN, DO, CB (an II) <i>Aegolius funereus</i> (Chouette de Tengmalm) : LRN (LC), LRR (R), PN, DO, CB (an II) <i>Caprimulgus europaeus</i> (Engoulevent d'Europe) : LRN (LC), PN, DO, <i>Dryocopus matius</i> (Pic noir) : LRN (LC), PN, DO, <i>Lanius collurio</i> (Pie-grièche écorcheur) : LRN (LC), PN, DO,	LPO / ONF / <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a> .
<b>Amphibiens</b>	6 espèces dont <b>2 en Annexe IV</b> et 1 en Annexe V de la Directive « Habitats Faune Flore »	<i>Rana dalmatina</i> (Grenouille agile) : <b>DHIV</b> , CB (an II) <i>Rana temporaria</i> (Grenouille rousse) : <b>DHV</b> , CB (an III) <i>Bufo bufo</i> (Crapaud commun) : CB (an III) <i>Alytes obstetricans</i> (Crapaud accoucheur) : <b>DHIV</b> , CB (an II) il n'a pas été observé sur le site mais dans les environs immédiats <i>Lissotriton helveticus</i> (Triton palmé) : CB (an III) <i>Ichthyosaura alpestris</i> (Triton alpestre) : LRR, CB (an III)	SHNAO   <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a> .
<b>Reptiles</b>	6 espèces dont <b>5 en Annexe IV</b> de la Directive « Habitats Faune Flore »	<i>Zootoca vivipara</i> (Lézard vivipare) : <b>DH IV</b> , CB (an III) <i>Lacerta viridis</i> (Lézard vert) : <b>DHIV</b> , CB (an II) <i>Podarcis muralis</i> (Lézard des murailles) : <b>DHIV</b> , CB (an II) <i>Vipera aspis</i> (Vipère aspic) : CB (an III) <i>Natrix natrix</i> (Couleuvre à collier) : <b>DH IV</b> , CB (an III) <i>Coronella austriaca</i> (Coronelle Lisse) : <b>DHIV</b> , CB (an II)	SHNAO   <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a> .
<b>Odonates</b>	3 espèces observées sur la tourbière d'Ayguebonne	<i>Pyrrosoma nymphula</i> (Petite nymphe à corps de feu) <i>Cordulegaster boltonii</i> (Cordulegastre annelé) <i>Aeshna cyanea</i> (Aeschne bleue)	SHNAO   <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a> .

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
<b>Chiroptères</b>	8 espèces en Annexe IV de la Directive « Habitats Faune Flore »	<p><i>Myotis daubentoni</i> (Murin de Daubenton) : <b>DHIV</b>,  <i>Myotis nattereri</i> (Murin de Natterer) : <b>DHIV</b>, LRR (RA),  <i>Myotis mystacinus</i> (Murin à moustaches) : <b>DHIV</b>, LRR (RA),  <i>Nyctalus noctula</i> (Noctule commune) : <b>DHIV</b>, LRR (RA),  <i>Eptesicus serotinus</i> (Sérotine commune) : <b>DHIV</b>, LRR (NM)  <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Pipistrelle commune) : <b>DHIV</b>, LRR (NM)  <i>Pipistrellus Kühli</i> (Pipistrelle de Kühli) : <b>DHIV</b>, LRR (NM)  <i>Hypsugo savii</i> (Vesper de Savi) : <b>DHIV</b>, LRR (VU)</p>	Chauve-souris Auvergne (détection ultrasonore, été 2008) / <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a> .
<b>Lépidoptère</b>	84 espèces	<p>Parmi les espèces présentes, on trouve :  <i>Nymphalis antiopa</i> (Le Morio) : LRN (LC)  <i>Nymphalis polychloros</i> (La Grande tortue) LRN (LC)  <i>Apatura iris</i> (Le Grand Mars changeant) LRN (LC)  <i>Boloria titania</i> (Le Nacré porphyrin) : LRN (LC)            ...</p>	OPNA / <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a> .
<b>Coléoptères saproxyliques</b>	210 espèces au minimum	39 espèces appartiennent à la liste des espèces indicatrices de la valeur biologique des forêts française.	ONF (Pôle National d'entomologie forestière) – rapport d'échantillonnage 2010-2011
<b>Végétaux</b>	16 espèces dont 8 en Annexe V de la Directive « Habitats Faune Flore »	<p><u>3 Angiospermes :</u>  <i>Vaccinium microcarpum</i> (Turcz. ex Rupr.) Schmalh : PR, LRR (NT),            1 station parcelle 7 FD d'Ayguebonne (Haut-marais)  <i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Reichenb. : LRR (Rhône-Alpes)            1 station parcelle 7 FD d'Ayguebonne (Héliophile localisée dans les prairies humides tourbeuses ou marécageuses.  <i>Myrrhis odorata</i> (L.) Scop. : taxon rare mais aucun statut            1 station parcelle 9 FD d'Ayguebonne. Elle se développe dans les pentes rocailleuses et les bois clairs.</p> <p><u>10 Bryophytes :</u>  <i>Sphagnum auriculatum</i> Schimp.: <b>DH V</b>  <i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehr.) Hedw.: <b>DH V</b>  <i>Sphagnum fallax</i> (H.Klinggr.) H.Klinggr.: <b>DH V</b>  <i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson: <b>DH V</b>  <i>Sphagnum flexuosum</i> Dozy &amp; Molk.: <b>DH V</b>  <i>Sphagnum magellanicum</i> Brid.: <b>DH V</b>  <i>Sphagnum palustre</i> L.: <b>DH V</b></p>	ONF (carte CHANES, ancien DOCOB) / CBNMC / Cabinet d'expertise Pierre Goubet / <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a> . (statut des espèces)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
		<p><i>Sphagnum russowii</i> Warnst.: <b>DH V</b></p> <p>2 taxons de la bryoflore rare pour l'Auvergne (aucun statut pour le moment) :  <i>Cynodontium strumiferum</i> (Hedw.) Lindb.  <i>Lophozia longidens</i> (Lindb.) Macoun</p> <p><b>3 Pteridophytes :</b>  <i>Dryopteris expansa</i>  <i>Lycopodium clavatum</i> (L.) : DH V, LRR (VU), Protection réglementaire et régionale  1 station parcelle 6 FD d'Ayguebonne (éboulis)  <i>Huperzia selago</i> (L.) Bernh. Ex Schrank &amp; Mart  1 station parcelle 6 FD d'Ayguebonne</p> <p>Ces deux dernières espèces se développent dans les sols très acides à découvert dans les landes à Ericacées et Vacciniacées ou en sous-bois (pessières ou hêtraies sapinières).</p>	
<b>Autres espèces animales</b>	<p>Carnivores</p> <p>Rongeurs</p>	<p>Renard, blaireau (présence d'un terrier occupé commune de Sainte Agathe, au communal du Roc), fouine, martre</p> <p>Ecureuil, loir, lérot</p>	ONF

#### Abréviations :

- DHIV : Annexe IV de la Directive « Habitats » : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte
  - DHV : Annexe V de la Directive « Habitats » : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesure de gestion.
  - LRR : Liste Rouge Régionale ; (NT) : Quasi-menacé, (VU) : Vulnérable, (RA) : Rare, (NM) : Non menacé
  - LRN : Liste Rouge Nationale ; (LC) : Préoccupation mineure
  - DO : Directive Oiseaux (annexe I)
  - CB : convention de Berne, Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
- Annexe I : les espèces de flore sauvage  
Annexe II : les espèces de faune nécessitant une protection particulière  
Annexe III : les espèces de faune sauvage protégées tout en laissant la possibilité de réglementer leur exploitation conformément à la Convention.
- PN : Protection Nationale
  - PR : Protection régionale

## Synthèse sur les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales

---

### ➤ Les bryophytes (mousses) :

Les éboulis de la forêt d'Aguebonne sont riches en bryoflore avec la présence de 31 taxons recensés dont **deux espèces rares** en Auvergne (*Cynodontium stumiferum*, *Lophozia longidens*). L'étude du CBNMC (Hugonnot V., 2008) donne un premier aperçu de cette richesse en attendant la réalisation d'un inventaire plus complet.

Le site abrite également deux stations de **Buxbaumie verte** (*Buxbaumia viridis*) sur la commune d'Olmet, cette espèce n'a pas fait l'objet de recherche spécifique, il est donc probable qu'elle soit présente ailleurs dans le site. Il serait intéressant de compléter les connaissances du site vis-à-vis de cette espèce difficilement repérable. L'espèce est sciaphile, elle apprécie les couverts denses et son développement est lié à la décomposition du bois mort. L'espèce est menacée par les coupes rases qui sont abondantes dans le secteur. Elles provoquent des mises en lumière et le dessèchement des stations.

Les techniques d'exploitation assez intensive des peuplements résineux sur le massif ont conduit à l'élimination du bois mort, supports potentiels pour l'espèce qui se cantonne à des zones refuges. La faible présence de bois morts et de vieux peuplements sont des freins au développement de l'espèce d'où la nécessité de mettre en place des îlots de sénescence.

### ➤ Les Pteridophytes (fougères et associées) :

Les éboulis sont également l'habitat du ***Lycopodium clavatum***, espèce en régression en Auvergne, inscrite sur la liste rouge des espèces à surveiller dans notre région. Les milieux rocheux présents autour du Grün de Chignore servent de refuge à une autre espèce rare sur le site mais qui ne bénéficie pas de statut de protection : *Dryopteris expensa*. La présence de cette fougère, espèce à forte valeur patrimoniale est liée à un groupement végétal dont la dynamique de colonisation ligneuse est importante (progression des manteaux à *Sorbus aucuparia*, *Corylus avellana*...). L'espèce a fait l'objet d'un suivi en 2001 par le Conservatoire Botanique du Massif Central et elle semblait peu fréquente sur le site.

### ➤ Les odonates (libellules) :

Au niveau des odonates, trois espèces seulement se reproduisent sur la tourbière et aucune n'est particulièrement affiliée à ce type de milieu. Il semblerait que cette pauvreté soit liée à l'absence de point d'eau stagnante et à la fermeture forestière en périphérie de la tourbière. La petite nymphe à corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*) et Aeshne bleue (*A. cyanea*) sont des espèces très communes et le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) est inféodée aux ruisseaux et ruisselets forestiers.

### ➤ Les coléoptères :

Depuis 2010 et sur trois années, le pôle national d'entomologie forestière de l'ONF réalise un échantillonnage des coléoptères saproxyliques du site Natura 2000. Lors des deux premières années d'échantillonnage, plus de 13000 coléoptères appartenant à 41 familles et représentant 210 espèces ont été collectés. Bien que le niveau de connaissance des coléoptères saproxyliques (décomposeur du bois mort) sur le site demeure faible et qu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions, la forêt semble avoir une valeur patrimoniale assez élevée au regard des résultats des deux années d'échantillonnage. L'intérêt patrimonial du site est fort à l'échelle de la région. La présence du **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*, Linné, 1758) est avérée sur le site mais on ne connaît pas précisément sa répartition, ses biotopes et son écologie. Le lucane est présent sur l'ensemble du pays mais l'espèce est régulièrement signalée en régression notamment dans le nord de son aire de répartition, de la même manière qu'on observe une

régression des grandes espèces liées au gros et vieux bois morts, sénescents ou dépourissant. Il est donc possible que l'espèce suive la même tendance sur le site mais c'est difficile à démontrer car les niveaux de populations peuvent varier fortement dans un même secteur d'une année à l'autre.

➤ Les amphibiens :

L'inventaire des reptiles et amphibiens réalisé par la Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny en 2008 sur la tourbière d'Ayguebonne met en avant le faible nombre d'espèces observées. Seul le Lézard vivipare est typique des habitats tourbeux.

➤ Les chiroptères (chauves-souris) :

L'Auvergne compte 27 espèces de chauves-souris, **12 espèces** sont mentionnées dans le site. En 2009, l'association Chauve-souris Auvergne a réalisé un inventaire autour de la maison forestière d'Ayguebonne et de la ferme du Naud au cours duquel elle a recensé 10 espèces dont **7 sont d'intérêt patrimonial** à l'échelle régionale, nationale ou européenne. La **Barbastelle**, le **Petit Rhinolophe** et le **Grand Murin** sont classés à **l'Annexe II de la Directive « Habitats »**. Les deux dernières espèces sont mentionnées dans le précédent DOCOB mais elles n'ont pas été contactées en 2009. La moitié des espèces présentes sur le site sont d'un grand intérêt à l'échelle régionale puisque **3 sont considérées comme rares** et **2 vulnérables**. La Noctule commune est classée **quasi-menacée** à l'échelle nationale. La plupart des espèces fréquentent les milieux forestiers. Les connaissances du site restent cependant incomplètes, il serait nécessaire de rechercher la présence d'autres espèces classées en Annexe II comme le Grand Murin (*Myotis myotis*), ou le Murin de bechstein (*Myotis bechsteini*) dont la présence n'a pas pu être certifiée en 2009. La réalisation d'une étude complémentaire permettrait de mettre en place des mesures de gestion adaptées.

Afin de mettre en place des actions favorables aux chiroptères, Chauve-souris Auvergne préconise d'intervenir simultanément sur les gîtes et les milieux.

➤ Les autres mammifères :

En plus des espèces patrimoniales, le site Natura 2000 abrite des carnivores (blaireau, renard, fouine, martre...) et des rongeurs (écureuil, loir, lérot...). Plusieurs observations de ces espèces ont été réalisées. La préservation et le développement des corridors favorables aux espèces seront recherchés.

# C.enjeux et objectifs



L'objectif de la Directive « Habitats » est de « **Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.** »

La préservation des habitats de grande valeur patrimoniale que sont les milieux humides, les milieux ouverts et la hêtraie constitue l'enjeu majeur du site, elle se fera par l'intégration des activités humaines et la mise en place d'une gestion adaptée. Les milieux devront être gérés en cohérence avec l'ONF, acteur du projet de la future **Réserve Biologique** et principal gestionnaire du site.

Les objectifs de gestion durable sont les suivants :

- A. Favoriser une gestion forestière respectueuse des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.**
- B. Conserver et favoriser le développement des tourbières et autres zones humides**
- C. Maintenir les milieux ouverts par le développement de pratiques favorables**
- D. Préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire**

Les mesures de gestion regroupent plusieurs thématiques qui sont codifiées de la manière suivante :

➤ Thématique :

- GESTION DES HABITATS : code **G**
- SUIVI, ETUDES ET ÉVALUATION : code **S**
- COMMUNICATION : code **C**
- REGLEMENTATION ET PROTECTION: code **P**
- ANIMATION : code **A**

➤ Hierarchisation des enjeux :

- 1 : Action prioritaire et urgente
- 2 : Action moins urgente mais importante
- 3 : Action moins urgente à mettre en œuvre en fonction des opportunités

## ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS ET AUX ESPECES

Dans les tableaux suivants, les grands objectifs sont déclinés en objectifs opérationnels et en mesure de gestion.

**Tableau 13 - Enjeux / Objectifs liés aux habitats naturels et aux espèces :**

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Type d'actions envisagé	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
<b>A. Favoriser une gestion forestière respectueuse des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.</b>	Eviter la dégradation et améliorer l'état de conservation de la hêtraie	C1. Elaborer des itinéraires techniques sylvicoles favorables à la conservation de la hêtraie	Communication Charte Natura 2000	Hêtraies acidiphiles montagnarde à Houx (9120)	Lucane cerf-volant (1083), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324), Buxbaumie verte (1386).	sylviculture	- Aménagement forestier de la forêt domaniale d' Ayguebonne
		G1. Mettre en place des interventions sylvicoles exemplaires	Animation, Charte Natura 2000, contrats forestiers				
	Eviter la dégradation et améliorer l'état de conservation des autres habitats forestiers et des espèces associées à la forêt	G2. Restaurer et maintenir la boulaie pubescente	Animation, Contrat Natura 2000	Boulaies tourbeuses de montagne (91DO*)	Lucane cerf-volant (1083), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324), Buxbaumie verte (1386).		

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Type d'actions envisagé	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
		G3. Conserver et développer une trame de vieux bois	Animation Charte Natura 2000	Hêtraies acidiphiles montagnarde à Houx (9120) Boulaies tourbeuses de montagne (91D0*)	Lucane cerf-volant (1083), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324)		
<b>B. Conserver et favoriser le développement des tourbières et autres zones humides</b>	Conserver et favoriser les habitats tourbeux	G4. Maintenir et favoriser une dynamique turfigène dans la tourbière d'Ayguebonne	Contrat Natura 2000	Boulaies tourbeuses de montagne (91D0*) Tourbières hautes actives (7110) Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120) Tourbières de transition et tremblantes (7140)		sylviculture	- Aménagement forestier de la forêt domaniale d' Ayguebonne - Mesures réglementaires : périmètre de protection des captages...
		G5. Adapter l'exploitation forestière à la conservation des sphaignes					
<b>C. Maintenir les milieux ouverts</b>	Maintenir l'ouverture des milieux ouverts	G6. Maintenir la lande en luttant contre l'invasion naturelle par les ligneux	Contrat Natura 2000	Landes sèches européennes (4030)		Sylviculture	- Aménagement forestier de la forêt domaniale d' Ayguebonne
		G7. Conserver les éboulis siliceux		Eboulis médio-européen siliceux des régions hautes (8150)			

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Type d'actions envisagé	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
		G8. Conserver la prairie en luttant contre l'envahissement des ligneux	Contrat Natura 2000	Prairie acide à molinie (6410)			
<b>D. Préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b>	Améliorer la capacité d'accueil de la petite faune	G9. Aménager et entretenir un gîte créé dans le grenier de la maison forestière d'Ayguebonne	Contrat Natura 2000	-	Barbastelle (1308) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Grand Murin (1324)	Sylviculture Maison forestière	- Aménagement forestier de la forêt domaniale d'Ayguebonne - Plan de restauration des chauves-souris
	Améliorer la capacité d'accueil de la petite faune des zones humides	G10. Créer des mares et des ornières	Contrat Natura 2000	-			

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Type d'actions envisagé	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
<b>E. Limiter les risques de dégradation de la végétation</b>	Maîtriser la fréquentation du site et le prélèvement des végétaux	P.1. Evaluer l'impact de la fréquentation du site et prendre des mesures de protections adaptées si nécessaire	Animation, Règlementaire	<p>Eboulis médio-européen siliceux des régions hautes (8150)</p> <p>Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif Central et des Vosges (8110)</p> <p>Lande sèche européenne (4030)</p>	-	Sylviculture Activités de loisirs de nature et sportifs	- Aménagement forestier de la forêt domaniale d' Ayguebonne

## ENJEUX / OBJECTIFS PROPRES AUX AFFLUENTS DU RUISSEAU DU CROS

De manière à permettre la continuité avec les objectifs du site Natura 2000 RF8301091 Dore et Affluents, les objectifs suivants s'appliquent sur les portions de ruisseaux affluents du Cros inclus dans le site (communes de Vollore-ville et de Sainte-Agathe).

**Tableau 14 - Enjeux / Objectifs propres aux affluents du ruisseau du Cros :**

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Mesures correspondantes du Docob Dore et affluents	Habitats ou espèces d'IC concernées	Activités humaines concernées
<b>E-bis Préserver et améliorer les conditions d'accueil des espèces aquatiques d'intérêt communautaire présentes à proximité du site</b>	Assurer la continuité écologique	G11 Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments	G8	Loutre, Chabot, Ecrevisse, Ecrevisse à pattes blanches	Pêche
	Maintenir une végétation de berge adaptée	G12 Gérer les milieux forestiers des bords de cours d'eau de manière adaptée au milieu	G6 pour partie		Sylviculture
	Préserver les espèces aquatiques d'intérêt communautaire	G13 Surveiller et contenir les espèces animales invasives et/ou nuisibles	G4		Sylviculture, Pêche
		S7 Effectuer un suivi régulier des espèces aquatiques d'intérêt communautaire	S1		

## OBJECTIFS TRANSVERSAUX

➤ Suivi des espèces d'intérêt communautaire :

Concernant les chauves-souris, il est nécessaire de réaliser une étude complémentaire qui permettrait de mettre en place des mesures de gestion adaptées.

**Tableau 15 - Enjeux / Objectifs transversaux :**

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
<b>F. Suivre la mise en oeuvre du DOCOB</b>	Apporter un appui aux propriétaires et aux porteurs de projets	A1. Identifier les propriétaires et leur apporter un appui pour la signature de la Charte et des contrats Natura 2000	l'ensemble du site	Toutes	Sylviculture Loisirs de plaine nature
		A2. Assurer la veille sur les projets dans le site et l'assistance des porteurs de projet sur les évaluations d'incidences	l'ensemble du site	Toutes	Toutes
	Suivre et coordonner les actions	A3. Organiser et animer les réunions de groupes de travail et de comité de pilotage	l'ensemble du site	Toutes	Toutes
		A.4. Assurer une cohérence avec les programmes en cours	l'ensemble du site	Toutes	Toutes
<b>G. Sensibiliser les acteurs locaux et les usagers aux enjeux du site</b>	Communiquer auprès des propriétaires et des exploitants	C2. Organiser des réunions d'information sur la gestion de la hêtraie	Hêtraie acidiphile à houx (9120) Boulaie tourbeuse de montagne (91DO)	Lucane cerf-volant (1083), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324), Buxbaumie verte (1386).	sylviculture
		C3. Informer les propriétaires sur les outils Charte et Contrats Natura 2000	l'ensemble du site	Toutes	Toutes
	Communiquer auprès du grand public	C4. Informer les autres usagers et le grand public	Habitats tourbeux (91DO ; 7110 ; 7140 ; 7120)	Toutes	Chasse Randonnée
<b>H. Connaître l'évolution des habitats et des</b>	Suivre l'évolution de la tourbière et des espèces associées	S.1. Réaliser un suivi scientifique de la tourbière d'Ayguebonne	Habitats tourbeux (91DO ; 7110 ; 7140 ; 7120)	Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324)	

<b>espèces d'intérêt communautaire sur le site</b>	Suivre l'état et l'évolution des autres habitats et espèces du site	S2. Connaître et conserver les éboulis siliceux	Eboulis siliceux (8150, 8110), Landes sèches (4030)	Lucane cerf-volant (1083), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324)
		S3. Préciser l'état de conservation des autres habitats	Prairie à molinie (6410)	-
		S4. Etudier et suivre les populations de chauves-souris	Tous	Lucane cerf-volant (1083), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324)
		S5. Observer les effets des interventions de restauration sur la faune : insectes, reptiles, batraciens	Habitats tourbeux (91D0 ; 7110 ; 7140 ; 7120)	
		S6. Effectuer un suivi régulier des espèces aquatiques d'intérêt communautaire	-	Loutre, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches

**Tableau 16 - Récapitulatifs des enjeux et objectifs :**

Type d'objectifs	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs				
				Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer	Evaluer
Objectifs liés aux habitats et aux espèces	A	Favoriser une gestion forestière respectueuses des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.	***	X	X	X	X	X
	B	Conserver et favoriser le développement des tourbières et autres zones humides	***	X		X		X
	C	Maintenir les milieux ouverts	*** *	X		X		X
	D	Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire	**	X	X	X	X	X
	E	Limitier les risques de dégradation de la végétation	***	X			X	X
	E-bis	Préserver et améliorer les conditions d'accueil des espèces aquatiques d'intérêt communautaire présentes à proximité du site	*			X		
Objectifs transversaux	F	Suivre la mise en oeuvre du DOCOB	***				X	X
	G	Sensibiliser les acteurs locaux et les usagers aux enjeux du site	**	X			X	
	H	Connaître l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	**					X

(1) \*\*\* : niveau de priorité élevé, \*\* : niveau de priorité moyen, \* : niveau de priorité faible

## D. MESURES ENVISAGEES



## MESURES DE GESTION

La conservation de la **tourbière d'Ayguebonne** nécessite de préserver et favoriser le développement de son noyau turfigène. Pour cela, il ne s'agit pas de restaurer le fonctionnement actuel qui est irrémédiablement perturbé du point de vue de la structure des sols, de l'hydrologie et de la forme des édifices mais il faut instaurer une nouvelle dynamique notamment au niveau des zones à sphaignes turfigènes où il y a une épaisse couche de matière organique qui s'est accumulée. Avant de définir les modalités d'intervention, un diagnostic complémentaire est nécessaire pour bénéficier d'une meilleure compréhension du système et mettre en place une gestion efficace et adaptée. L'approche historique du système est une étape importante pour comprendre certains dysfonctionnements et mettre en lumière des éléments qui ne sont plus perceptibles en surface (pâturage...) d'où la nécessité de réaliser une étude paléoécologique : mesurer l'impact des traces d'activités passées par l'étude des macro-restes, la palynologie...

La forêt d'Ayguebonne abrite aussi d'autres **habitats tourbeux** composés de nombreuses communautés de sphaignes qui sont d'une grande valeur patrimoniale et nécessite la mise en place d'une sylviculture adaptée. Les zones à sphaignes rouges doivent faire l'objet de toutes les attentions en évitant tous passages d'engins et en limitant les coupes importantes à proximité.

Les coupes à blancs sont à proscrire sur l'ensemble des systèmes tourbeux. Un travail de concertation devra être mené dans le cadre de la réactualisation de l'Aménagement de la forêt domaniale d'Ayguebonne.

Concernant les boulaies à sphaignes, aucune action ne doit être entreprise avant une étude précise. Les coupes à blancs doivent être évitées aux alentours. La conservation de la **boulaie tourbeuse** doit être une priorité en étroite association avec les aulnaies marécageuses et les nombreuses zones humides présentes le long des ruisseaux.

Concernant les **éboulis**, il n'y a pas de gestion à entreprendre sur ces zones, sauf dans un objectif de conservation de la lande, en cas de présence d'un taxon rare ou encore pour des raisons paysagères au sommet du Grün de Chignore pour dégager le point de vue sur la vallée. Tout aménagement est à proscrire à proximité de ces habitats (création de desserte, extraction de matériaux...). Par contre, il faut poursuivre les suivis mis en place pour connaître la vitesse de progression ligneuse existante en bordure des éboulis.

La préservation de la **hêtraie** passe par le non enrésinement. Les peuplements résineux sont principalement constitués par le Douglas, l'Epicéa et le Mélèze. La lutte contre le sapin peut s'avérer nécessaire si il s'avère envahissant en régénération. Il faut intervenir sur le dosage du couvert. Enfin la qualité des exploitations et de la régénération sera déterminante dans la conservation de l'habitat.

Les habitats de **landes sèches** et la **prairie acide** semble être en équilibre, la dynamique de colonisation ligneuse doit faire l'objet d'un suivi régulier pour suivre son évolution.

La préservation des insectes saproxyliques dont le **Lucane cerf-volant** passe par le maintien et le développement de la plus grande diversité d'habitats forestiers (chênaies, chênaies-hêtraies, aulnaies marécageuses), préserver les micro-habitats et diversifier les modes d'exploitations et de gestion afin de permettre à un maximum d'espèces de se développer. La priorité est de conserver l'existant avant qu'il ne disparaisse. L'implantation

d'îlots de sénescence ne suffit pas, elle doit être accompagnée de la conservation d'arbres morts, sur pieds, au sol sur l'ensemble du site pour permettre l'accueil, l'alimentation et le déplacement des espèces saproxyliques.

L'enjeu de conservation de la **Buxbaumie verte** est directement lié à la conservation du bois mort et indirectement à la conservation des milieux humides : ruisseaux... La constitution d'îlots de vieillissement est favorable au développement de l'espèce, il en est de même concernant la conservation de chablis, notamment de gros troncs dans les milieux humides et ruisselets. Il faut beaucoup de temps pour que les chablis se transforment en bois mort favorable à l'espèce (plusieurs dizaines d'années). L'espèce apprécie les couverts importants (espèce sciaphile), le traitement en futaie irrégulière semble donc plus favorable à l'espèce.

L'objectif concernant les **chauves-souris** est de permettre le développement d'une diversité intéressante en valorisant le potentiel déjà important des milieux forestiers du site en intervenant simultanément sur la conservation des gîtes et des milieux.

- Les actions « F227... » mentionnées dans les fiches font référence à l'arrêté préfectoral n°2012/137 relatif aux conditions de financements des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000.
- Les actions « 323B... » font référence à la circulaire des ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.
- Le coût des actions relevant des contrats Natura 2000 ne peut pas être estimé car il dépend de l'engagement volontaire des propriétaires.

#### Liste des mesures de gestion proposées :

- G1 : Mettre en place des interventions sylvicoles exemplaires
- G2 : Restaurer et maintenir la boulaie
- G3 : Conserver et développer une trame de vieux bois
- G4 : Maintenir et favoriser une dynamique turfigène dans la tourbière
- G5 : Adapter l'exploitation forestière à la conservation des sphaignes
- G6 : Maintenir la lande en luttant contre l'invasion naturelle par les ligneux
- G7 : Conserver les éboulis siliceux
- G8 : Conserver la prairie en luttant contre l'envahissement des ligneux
- G9 : Aménager et entretenir un gîte créé dans le grenier de la maison forestière d'Ayguebonne
- G10 : Créer des mares et des ornières
- G11 : Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments
- G12 : Gérer les milieux forestiers des bords de cours d'eau de manière adaptée au milieu
- G13 : Surveiller et contenir les espèces animales invasives et/ou nuisibles

<b>Mesure G1 : Mettre en place des opérations sylvicoles exemplaires</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Eviter la dégradation et améliorer l'état de conservation de la hêtraie		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Hêtraies acidiphiles montagnarde à houx (9120)		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Lucane cerf-volant (1083), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324), Buxbaumie verte (1386).		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Forêt	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 399 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> Conserver et favoriser le développement de l'habitat « hêtraie à houx »		
<p style="text-align: center;"><b>Description :</b></p> <p>Maintenir et favoriser le mélange des essences, conserver le houx. Privilégier la régénération naturelle.  Préférer les dégagements mécaniques ou manuels et limiter l'utilisation de produits agropharmaceutiques.  Etre attentif à la fragilité des sols (intensité d'engorgement importante), limiter la taille des coupes pour éviter des remontées de nappe.  Les choix sylvicoles doivent s'orienter de préférence vers les mélanges avec les essences autochtones.  Les éclaircies-coupes seront suffisamment fortes et réalisées à des périodicités adaptées pour optimiser l'éclaircissement au sol, permettre une bonne croissance du peuplement, une bonne qualité technologique des produits et le développement de la flore associée.</p> <p>Les propriétaires souhaitant s'engager dans des travaux de gestion sylvicole favorable à la conservation de la hêtraie pourront souscrire les actions suivantes :</p> <p><b>F22703</b> – Mise en œuvre de régénérations dirigées  <b>F22715</b> – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive  <b>F22711</b> – Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable  <b>F22712</b> - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents  <b>F22713</b> – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats  <b>F22709</b> – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt  <b>F22716</b> - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif  <b>F22717</b> – Travaux d'aménagement de lisière étagée  Le cahier des charges technique sera défini avec le propriétaire.</p>		
<b>Type d'actions :</b> Contrat, Charte Natura 2000, animation		<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 + contrat Natura 2000 (Etat/ FEADER)
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre:</b> animateur Natura 2000, CRPF, Collectivités	<b>Acteurs concernés :</b> ONF, Propriétaires privés, communes, CRPF, PNRLF
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> surface contractualisée		

**Coût estimé de la mesure :** à définir selon le nombre de propriétaires intéressés

**Calendrier de mise en œuvre :** en fonction des opportunités

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>

**Mesure G2 : Restaurer et maintenir la boulaie**

**Objectif concerné :** Eviter la dégradation et améliorer l'état de conservation des autres habitats forestiers et des espèces associées

**Habitat naturel d'intérêt visé :** Boulaies tourbeuses de montagne (91D0\*)

**Espèces d'intérêt visées :** -

**Localisation - Périmètre d'application :** Forêt Domaniale d'Ayguebonne (Parcelles 4 et 7)

**Superficie ou linéaire estimé :** 2,89 ha

**Priorité 2**

**Objet :**

L'objectif est de limiter l'enrésinement (semis d'épicéa) de la boulaie qui représente un danger pour la conservation de l'habitat. Pour le moment la boulaie est actuellement en bon état de conservation.

**Description :** Aucune intervention ne doit être envisagée dans la Boulaie sauf pour limiter l'envahissement par les semis d'épicéas.

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central préconise une intervention rapide avant que cela ne nécessite des travaux de restauration plus lourds. L'envahissement par l'épicéa, espèce exotique en Auvergne constitue une menace pour cet habitat.

Aucune intervention ne sera mise en place sans une expertise approfondie. Cette mesure correspond aux actions **F22711**- "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable." et **F22705** - "Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production".

**Type d'actions :** mesures F22711, F22705

**Type de financements mobilisables :** Crédits d'animation Natura 2000 + Contrat Natura 2000 (Etat/ FEADER)

**Maître d'ouvrage :** ONF

**Mise en œuvre:** ONF, Animateur Natura 2000

**Acteurs concernés :** ONF, CBNMC...

**Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :** Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...) ; réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés.

**Précisions techniques :**

Un diagnostic parcellaire préalable sera nécessaire qui définira :

- si une intervention technique est nécessaire en cas de dégradation de l'habitat
- la localisation sur une cartographie précise de la zone des travaux et des habitats d'intérêt communautaire (cartographie à l'échelle de la parcelle);
- la superficie à traiter, en fonction du contexte écologique local ;
- les modalités d'intervention et les préconisations de gestion.

Les travaux s'effectueront de septembre à mars (en dehors du cycle de développement des espèces).

**Coût estimé de la mesure :** expertise préalable (2 jours x 550 euros = 1100 €) + élaboration du cahier des charges du contrat et montage du dossier administratif (5 jours x 550 € = 2750 €) + mise en œuvre des travaux (pas d'estimation du coût prévisionnel)

**Calendrier de mise en œuvre :**

<b>Année 2013</b>	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>
	expertise	Mise en œuvre des travaux			
	élaboration du cahier des charges et montage du dossier administratif				

<b>Mesure G3 : Conserver et développer une trame de vieux bois</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Eviter la dégradation et améliorer l'état de conservation des autres habitats forestiers et des espèces associées		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Hêtraies acidiphiles montagnarde à Houx (9120), Boulaies tourbeuses de montagne (91DO*)		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Lucane cerf-volant (1083), Buxbaumie verte (1386), Barbastelle (1308), Grand Murin (1324), Petit Rhinolophe (1303)		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Forêt	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 410,29 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> L'objectif est de développer les mesures favorables au Lucane cerf-volant et à l'ensemble du cortège écologique fonctionnel des coléoptères saproxyliques. Cette mesure est également favorable à la Buxbaumie verte et aux chiroptères.		
<p><b>Description :</b> Les actions favorables à l'espèce sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conserver des arbres de gros diamètre en essences feuillus (chêne de préférence);</li> <li>▪ Eviter le dessouchage, ainsi que l'utilisation de produits chimiques;</li> <li>▪ Laisser du bois mort au sol de gros diamètre (souches, billons, purges), de préférence à l'intérieur des parcelles;</li> <li>▪ Privilégier les purges sur pied (souche haute) des essences feuillues ou résineuses (autochtones);</li> <li>▪ Maintenir sur pied les gros bois présentant des caries au niveau de la base du tronc, surtout s'ils sont en lisière ou en milieu ensoleillé, en particulier les rares "vieux" châtaigniers subsistants sur le site;</li> <li>▪ Ne pas transformer les peuplements feuillus en reboisement résineux d'essences allochtones (Douglas, Mélèze, Epicéa); <b>(Charte Natura 2000)</b></li> <li>▪ Maintenir et favoriser les mélanges d'essences (feuillues) à la fois de production, mais aussi d'accompagnement: bouleau, merisier, érables, aulnes, tilleuls; <b>(F22703)</b></li> <li>▪ Maintenir le maximum de diversité des habitats (conserver des trouées....);</li> <li>▪ Mettre en place des îlots de sénescence de quelques hectares (3 à 4 ha) répartis au sein des massifs, dans des peuplements déjà mûres, et composés d'essences autochtones <b>(F22712)</b>;</li> <li>▪ Conserver des arbres dépérissant, morts ou secs sur pied (de toutes essences autochtones) jusqu'à leur décomposition finale, de manière la plus répartie possible, et de préférence en maintenant autour d'eux une ambiance forestière. Il est particulièrement important de préserver les arbres présentant des cavités dans le tronc ou les branches maîtresses, celles-ci constituant des micros habitats très spécifiques et de plus en plus rares dans de nombreuses forêts exploitées. Le maintien des cavités basses est aussi très important, elles sont notamment présentes grâce au traitement ancien en taillis.</li> <li>▪ Maintenir des bermes (bordures de routes et pistes forestières) et des lisières aérées, étagées et végétalisées en espèces fleuries (notamment ombellifères et composées, mais aussi arbustes comme les aulnes), en réalisant des fauchages tardifs, 1 année sur 2 voir 3, et si possible alternatifs (un côté une année, l'autre l'année suivante); <b>(Charte Natura 2000)</b>;</li> </ul>		

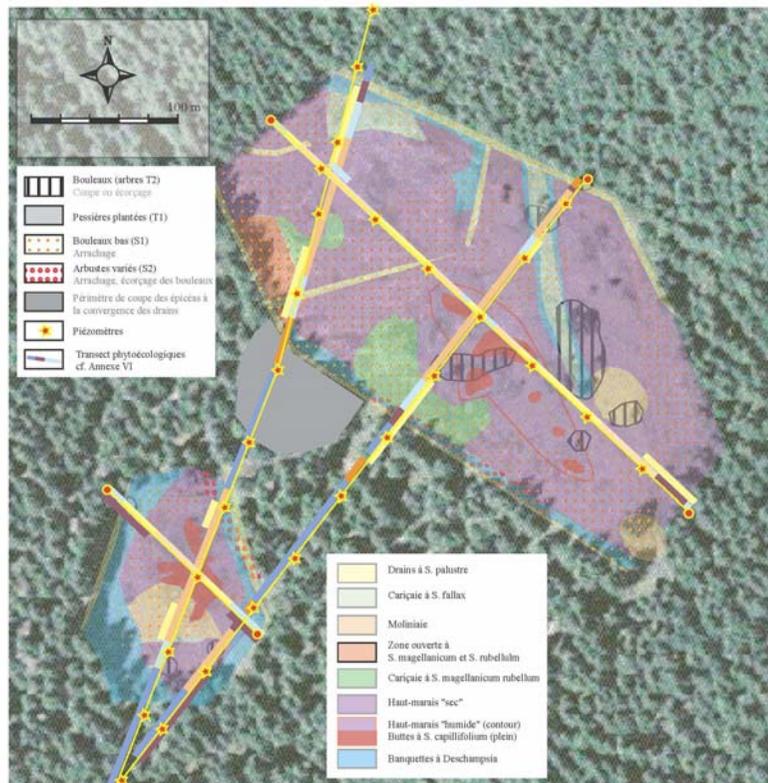
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les habitats particuliers comme les aulnaies marécageuses et les formations boisées le long des ruisseaux, riches de nombreuses espèces végétales et animales; (<b>Charte Natura 2000</b>)</li> <li>Privilégier le sapin, essence autochtone, comme essence résineuse de production. (Recommandations de la <b>Charte Natura 2000</b>)</li> </ul> <p>L'atteinte de cet objectif passe par la sensibilisation des sylviculteurs et par la mise en place de contrats Natura 2000 et la signature de Charte Natura 2000.</p>		
<b>Type d'actions :</b> Animation, Actions F22712 et F22703, Charte Natura 2000		<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 + Contrat Natura 2000 action F227 (Etat/ FEADER)
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> ONF, Propriétaires privés, communes	<b>Acteurs concernés :</b> ONF, Propriétaires privés, communes, CRPF
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Surfaces engagées en contrat Natura 2000 et Charte Natura 2000		
<b>Précisions techniques :</b> <p>La mise en place d'îlots de sénescence s'apparente à l'action <b>F22712</b> - "Dispositif favorisant le développement de bois sénescents"          Il faudra être cohérent dans la répartition des îlots de manière à constituer un réseau bien répartis et il sera nécessaire de prendre en compte le projet de réserve biologique en Forêt Domaniale.          L'objectif de cette mesure est d'augmenter le nombre d'arbres ayant dépassés le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire le dépérissement et conserver les arbres à cavité, de faible valeur économique.</p> <p>Le bois sénescence peut être conservé soit sous la forme d'arbres disséminés dans le peuplement, soit sous la forme d'îlot d'un demi hectare minimum dans lequel aucune intervention sylvicole n'est autorisée.</p> <p><u>Cas particulier de la Forêt Domaniale:</u> L'indemnisation à la tige ne débute qu'à partir du 4 ème arbre réservé à l'hectare. De plus la mesure ne peut pas être contractualisée au sein d'un "îlot de vieux bois". Se reporter à l'<b>Arrêté N°2012/137</b> pour plus d'information.</p>		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> pas d'estimation du coût prévisionnel		

**Calendrier de mise en œuvre :** à définir, en fonctions des opportunités.

Concernant l'action **F22712**, le contrat est signé sur une durée de 5 ans mais l'engagement se fait sur 30 ans.

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
x	x	x	x	x	x

<b>Mesure G4. Maintenir et favoriser une dynamique turfigène dans la tourbière d'Ayguebonne</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Conserver et favoriser les habitats tourbeux		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Végétation des tourbières hautes actives (7110*); Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration (7120).		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Toutes espèces liées aux habitats tourbeux		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Tourbière d'Ayguebonne en Forêt Domaniale	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 1,15 ha	<b>Priorité 1</b>



Annexe VII°: Carte de synthèse

**Objet :**

- Neutraliser la dynamique des ligneux
- Réhabiliter des zones de tourbe nue pour favoriser la turfigénèse

**Description :** cette mesure sera mise en place si une expertise recommande d'intervenir.

*Cf Localisation (carte de synthèse Pierre Goubet)*

Neutralisation de la dynamique des ligneux :

- Partie centrale de la tourbière (située au nord-est): elle est en bon état avec une flore typique. Il faut maintenir le milieu ouvert sur une surface importante

avec une intervention légère de réouverture.

Couper les bouleaux les plus hauts (T2) qui sont des portes graines et dévitaliser les plus bas en effectuant une découpe d'un manchon d'écorce et d'aubier, permettant la tenue sur pied de bois favorables à l'avifaune et aux xylophages tout en limitant les problèmes d'exportations des résidus de coupe.

Arracher les plus petits bouleaux (S1) en prenant de grandes précautions dans les zones de haut marais humides en évitant le piétinement des coussins de sphaignes.

- En périphérie: La végétation est moins typique avec une dominance de la molinie et une forte dynamique ligneuse : laisser s'exprimer la dynamique naturelle. L'installation d'une boulaie permettrait de diversifier le milieu en favorisant l'apparition d'une tourbière boisée de haut niveau. Elle permettrait également l'installation d'une lisière progressive entre la tourbière et les plantations adjacentes avec un intérêt paysager, écologique (écotone) et sylvicole (stabilisation des peuplements vis-à-vis du vent).

- Coupe des épicéas dans la zone de convergence des drains: La zone intermédiaire entre les deux bombements, où convergent plusieurs drains, est particulièrement humide. Il serait nécessaire de couper la bande d'épicéas laissée sur place pour ouvrir le milieu et permettre la mise en place d'un bas marais à carex et *Sphagnum fallax*. Les résidus de coupe pourront être déposés dans les zones de drains où les sphaignes sont absentes.

Réhabilitation des zones de tourbe nue pour favoriser la turfigénèse :

- Réaliser une opération de plantation de linaigrette engainée. La linaigrette joue un rôle de stabilisateur de la dynamique d'assèchement et de pépinière à sphaignes. De nombreuses expériences démontrent qu'elle facilite l'installation des végétations turfigènes et qu'elle constitue un composant important pour la tourbe.

Prélever des plants dans les zones riches en linaigrette en éclatant les souches et en les plantant sur les zones de tourbe nue, si possible dans les trous laissés par l'arrachage des bouleaux. Cela devrait limiter la reprise des ligneux. L'opération doit être réalisée sur plusieurs années. La première année, il faudra intervenir de manière raisonnée pour ne pas porter préjudice à la population de linaigrette. La seconde, deux ou trois ans plus tard suivant la reprise des plants, l'intervention pourra être réalisée sur une surface plus importante. Les zones de prélèvements et de plants devront être délimitées sur place avec l'équipe de gestion.

<b>Type d'actions</b> : Contrat ni agricole ni forestier : A32320Pet R, A32307P, A32314P, F22705 ou contrat forestier		<b>Type de financements mobilisables</b> : Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) + contrat Natura 20000
<b>Maître d'ouvrage</b> : ONF – Agence Montagne d'Auvergne	<b>Mise en œuvre</b> : Animateur Natura 2000, ONF	<b>Acteurs concernés</b> : Conservatoire Botanique du Massif Central, PNRLF, les experts en milieux tourbeux (Pierre Goubet, H. Cubizolles, Pôle relais tourbière...), les gestionnaires de milieux tourbeux (PNRLF, CEN...)

**Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :**

Mettre en place un suivi phytocénotique de la zone exploitée, la cariçaies, le haut marais humide, les replats à *S. magellanicum* et *S. rubellum*

Levés de drains : Suivre le potentiel de repousse des ligneux

Haut-marais « sec » :

Surveiller, cartographier les reprises de germinations des bouleaux sur les secteurs « traités »

Cartographier et mettre en place un suivi phytocénotique

Molinaie pure : réaliser un suivi cartographique et photographique

**Précisions techniques :**

Ces mesures sont éligibles aux actions:

- **A 32320P et R - "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable",**
- **A32307P - "Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides"**
- **A32314P - "Restauration des ouvrages de petites hydrauliques"**
- **F22705 - "Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production"**

Engagements non rémunérés:

- Respect des périodes d'autorisation des travaux: les travaux seront réalisés de septembre en mars (en dehors du cycle de développement des espèces);
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (avec reportage photographique avant et post-travaux de chaque intervention);
- Eviter tout passage d'engins et limiter les coupes importantes dans les zones de hauts marais secs
- Ne pas piétiner les zones de haut marais humide

Engagements rémunérés:

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux;
- Dévitalisation par annellation;
- Arrachage manuel
- Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre
- Coupe des grands arbres et des semenciers
- Décapage ou étrépage manuel ou mécanique
- Frais de mise en décharge
- Opération de bouchage de drains
- Etude et frais d'expert afin de définir le cahier des charges : les secteurs d'interventions (cartographie), les surfaces à traiter et les fréquences d'intervention, les moyens et techniques à mettre en oeuvre, les conditions à respecter et les précautions à prendre....

**Coût estimé de la mesure :** pas d'estimation du coût prévisionnel - indemnisation sur devis / facture

**Calendrier de mise en œuvre :** durée du contrat : 5 ans

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
x	x	x	x	x	

<b>Mesure G5. Adapter l'exploitation forestière à la conservation des sphaignes</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Conserver et favoriser les habitats tourbeux		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Boulaies sur sphaignes vertes (91D0*). Replats et buttes à sphaignes rouges, replats à sphaignes vertes, drains à fond rocheux, ornières à <i>Sphagnum denticulataum</i>		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Toutes espèces liées aux habitats tourbeux		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> parcelles 4,7, 8 de la FD d'Ayguebonne	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 1,15 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> Conserver les communautés de sphaignes de la forêt domaniale d'Ayguebonne dans le cadre de l'exploitation forestière.		
<p><b>Description :</b> Cette mesure concerne les communautés de sphaignes situées en dehors des habitats tourbeux et situées dans des parcelles exploitées. Préserver les communautés de sphaignes existantes en cas d'exploitation et de travaux forestiers prévu dans le document d'Aménagement de la forêt. Les communautés occupent des ornières, des drains à fonds tourbeux, des drains à fond minéral, des replats, des bords de ruisseaux dans la Forêt Domaniale d'Ayguebonne. Leur localisation précise a été réalisée par Pierre Goubet en 2009.</p> <p>En cas d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas réaliser de coupes à blancs</li> <li>▪ Eviter le passage des engins dans les secteurs concernés</li> <li>▪ Créer de petites zones ouvertes</li> </ul>		
<b>Type d'actions :</b> Contrat ni agricole ni forestier : A32320Pet R, A32307P, A32314P, F22705 ou contrat forestier		<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) + contrat Natura 2000
<b>Maître d'ouvrage :</b> ONF – Agence Montagne d'Auvergne	<b>Mise en œuvre :</b> Animateur Natura 2000, ONF	<b>Acteurs concernés :</b> Conservatoire Botanique du Massif Central, PNRLF, les experts en milieux tourbeux (Pierre Goubet, H. Cubizolles, Pôle relais tourbière...), les gestionnaires de milieux tourbeux (PNRLF, CEN...)
<p><b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cartographie des communautés</li> <li>▪ surfaces traitées (photos avant et après travaux)</li> <li>▪ suivi des communautés de sphaignes</li> </ul>		

**Précisions techniques :**

Ces mesures sont éligibles aux actions:

- **A 32320P et R - "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable",**
- **A32307P - "Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides"**
- **A32314P - "Restauration des ouvrages de petites hydrauliques"**
- **F22705 - "Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production"**

**Coût estimé de la mesure :** pas d'estimation du coût prévisionnel - indemnisation sur devis / facture

**Calendrier de mise en œuvre :** durée du contrat : 5 ans

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>

**Mesure G6 : Maintenir la lande en luttant contre l'invasion naturelle par les ligneux**

**Objectif concerné :** Maintenir l'ouverture des milieux ouverts

**Habitat naturel d'intérêt visé :** Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central (4030)

**Espèces d'intérêt visées :**

**Localisation - Périmètre d'application :** lande

**Superficie ou linéaire estimé :** 13,72 ha

**Priorité 3**

**Objet :** Maintenir la lande dans un bon état de conservation

**Description :** Une intervention de réouverture (coupe des ligneux) sera réalisée sur de faibles surfaces qu'en cas de nécessité par exemple si un taxon est menacé ou pour maintenir une ouverture du paysage. Il faudra veiller au maintien d'une mosaïque de milieux diversifiée pour favoriser la biodiversité (arbres morts, bouleaux à champignons...). L'intervention se réfléchit au cas par cas, en fonction de l'évolution constatée et au regard de l'intérêt pour la biodiversité. Cette action sera mise en place si nécessaire après expertise.

**Type d'actions :** action A32305R

**Type de financements mobilisables :** Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) + contrat Natura 2000

<b>Maître d'ouvrage :</b> ONF, propriétaire	<b>Mise en œuvre:</b> ONF, animateur Natura 2000, prestataire extérieur, entreprise spécialisée.	<b>Acteurs concernés :</b> ONF, CBNMC...
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi photographique de l'évolution de la colonisation ligneuse ; état des lieux avant et après travaux de la densité ou de la surface de recouvrement des ligneux.</li> </ul>		
<b>Précisions techniques :</b> Cette mesure correspond à l'action <b>A32305R - "Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger"</b> . Une expertise préalable sera réalisée sur les parcelles pressenties par la structure animatrice ou un expert agréé dans laquelle sera définie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les secteurs prioritaires où intervenir qui se recolonisent rapidement (étude des orthophotos et transect) ;</li> <li>• la superficie à traiter ;</li> <li>• les modalités techniques d'intervention ;</li> <li>• la localisation des espèces patrimoniales</li> <li>• la pertinence de l'opération.</li> </ul> <u>Engagements rémunérés proposés:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe : ne pas éliminer tous les pieds de ligneux, cibler les secteurs prioritaires ; la fréquence d'intervention: tous les ans les 2 premières années puis tous les 3 ans ;</li> <li>• Tronçonnage et bûcheronnage légers ;</li> <li>• Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour l'habitat comme l'exploitation par câble) ;</li> <li>• Etude et frais d'expert</li> </ul> <u>Engagements non rémunérés proposés:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des périodes d'autorisation des travaux : les travaux seront réalisés entre le 1er septembre et le 1er mars.</li> <li>• Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : toutes les interventions seront notées avec des photos avant et post-travaux.</li> </ul>		
<b>Coût estimé de la mesure :</b>		

**Calendrier de mise en œuvre :** 5 ans

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
	x	x			x

<b>Mesure G7 : Conserver les éboulis siliceux</b>					
<b>Objectif concerné :</b> Maintenir l'ouverture des milieux ouverts					
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif Central et des Vosges (8110), Eboulis médio-européen siliceux des régions hautes (8150), Roches silicieuses avec végétations pionnières du <i>Sedo-Sclerenthion</i> ou <i>du Sedo albi-Veronicion dillenii</i> (8230)					
<b>Espèces d'intérêt visées :</b>					
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> FD d'Ayguebonne - Grün de Chignore			<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 20,83 ha		<b>Priorité 3</b>
<b>Objet :</b> Maintenir les éboulis ouverts					
<p><b>Description :</b> Un suivi des éboulis est prévu par la mesure S2. Les éboulis ne sont pas menacés actuellement, par contre la dynamique ligneuse est forte en périphérie. Des réouvertures ponctuelles pourront être réalisées si besoin et après expertise, pour dégager la vue sur la vallée au sommet du Grün de Chignore ou si un taxon rare est menacé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'une expertise avant travaux, cartographier précisément les secteurs d'intervention</li> <li>▪ Evaluer les surfaces à traiter</li> <li>▪ Désigner les ligneux à supprimer</li> <li>▪ Intervenir par bûcheronnage et gyrobroyage sur des secteurs restreints</li> </ul>					
<b>Type d'actions :</b> action A32305R, A32320P et R			<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) + contrat Natura 2000: A32305R		
<b>Maître d'ouvrage :</b> propriétaires		<b>Mise en œuvre :</b> ONF, Animateur Natura 2000, prestataire extérieur, entreprise spécialisée.		<b>Acteurs concernés :</b> ONF, CBNMC...	
<p><b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ suivis cartographiques et photographique avant et après travaux (si intervention);</li> <li>▪ mettre en place un suivi des taxons rares</li> <li>▪ résultats du suivi des éboulis réalisé par le CBNMC</li> </ul>					
<p><b>Précisions techniques :</b></p> <p>Si une menace est avérée, les actions A32305R - "<b>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b>" et « <b>A23220P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</b> » pourront être mobilisées en accord avec la structure animatrice et les experts (CBNMC...).</p> <p>Un diagnostic parcellaire préalable sera nécessaire.</p>					
<b>Coût estimé de la mesure :</b> à définir en fonction de la surface traitée et du mode d'intervention					
<b>Calendrier de mise en œuvre :</b> à définir					
<b>Année 2013</b>	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>

<b>Mesure G8 : Conserver la prairie en luttant contre l'envahissement des ligneux</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Maintenir l'ouverture des milieux ouverts		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Prés humides subatlantiques à pré continentaux, montagnards du Massif Central et des Pyrénées (6410)		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Lucane cerf-volant (1083), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324)		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Commune de Sainte Agathe : au nord du Roc blanc et au sud-est de Chabany	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 0.51 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> Conserver cet habitat qui est rare sur le site et abrite de nombreuses espèces.		
<p><b>Description :</b> Il serait intéressant de suivre l'évolution de cet habitat qui abrite peut-être des espèces à forte valeur patrimoniale. Il s'agit d'un habitat relictuel. L'Habitat est en équilibre et semble en dynamique vers la saulaie ou l'aulnaie à fougère femelle. Une expertise sera mise en place pour comprendre l'évolution de l'habitat et évaluer la dynamique ligneuse. Si l'expertise le préconise, des interventions de réouverture pourront être envisagées. Les modalités d'interventions seront à définir dans le cadre de l'expertise. Les travaux mis en œuvre pourront consister à faucher la prairie périodiquement (1 fauche annuelle) et à limiter la colonisation des ligneux par des coupes.</p>		
<b>Type d'actions :</b> actions A32304R, A32305R	<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) + contrat Natura 2000	
<b>Maître d'ouvrage :</b> propriétaires	<b>Mise en œuvre :</b> ONF, Animateur Natura 2000, prestataire extérieur, entreprise spécialisée.	<b>Acteurs concernés :</b> ONF, CBNMC...
<p><b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'une expertise</li> <li>▪ Suivis cartographiques avant et après travaux;</li> <li>▪ Cahier d'enregistrement des travaux (date et nombre de fauche réalisée, surface traitée),</li> <li>▪ Nombre de fauche réalisée, surface traitée par gyrobroyage et bûcheronnage</li> <li>▪ Mise en place d'un suivi floristique.</li> </ul>		
<p><b>Précisions techniques :</b>  Les actions <b>A32304R - "Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts"</b> et <b>A32305R - "Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger"</b> pourront être mobilisées en accord avec la structure animatrice et les experts (CBNMC...).  La période de fauche sera tardive: à partir de septembre  Un diagnostic parcellaire préalable sera nécessaire.  La fréquence d'intervention sera à définir suite au diagnostic.</p>		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> à définir en fonction de la surface traitée et du mode d'intervention		

<b>Mesure G9 : Aménager et entretenir un gîte pour les chauves-souris dans la maison forestière d'Ayguebonne</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Maintenir et améliorer la capacité d'accueil pour les chiroptères		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Tous		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324)		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Maison forestière d'Ayguebonne.	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Objet :</b> L'une des principales causes de régression des chauves-souris est la disparition des gîtes. Actuellement les maisons forestières (Le Naud en dehors du site et Ayguebonne) ne sont pas accessibles aux chauves-souris alors qu'elles présentent un fort potentiel liés à la proximité des territoires de chasse diversifiés. Les aménagements permettraient l'implantation de colonies de reproduction mais aussi d'animaux en hibernation.		
<b>Description :</b> La maison forestière d'Ayguebonne est inoccupée et elle pourrait être valorisée pour servir de refuge aux chiroptères. Un projet d'accueil et de sensibilisation du public pourrait être étudié en parallèle.		
<b>Type d'actions :</b> actions A32323P, A32324P, A32326P, A32327 P/ F22713	<b>Type de financements mobilisables :</b> Contrat Natura 2000 / Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) / PNA Chauve Souris	
<b>Maître d'ouvrage :</b> ONF	<b>Mise en œuvre :</b> ONF (réseau mammifère), animateur Natura 2000, prestataires extérieurs (Chauve-souris Auvergne...)	<b>Acteurs concernés :</b> ONF, Chauve-souris Auvergne...
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aménagements réalisés</li> <li>▪ suivi des aménagements</li> <li>▪ suivi de la fréquentation par les chiroptères</li> </ul>		
<b>Précisions techniques :</b>		
<p>Les aménagements préconisés par Chauve-souris Auvergne sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la création d'espace offrant aux chiroptères une protection contre le froid et les prédateurs,</li> <li>▪ faciliter leur entrée dans les bâtiments en aménageant des accès adaptés aux espèces ciblées.</li> <li>▪ éviter de réaliser les travaux pendant la période d'hibernation (en hiver) et pendant la période de reproduction (en été). Tous les travaux seront réalisés au printemps ou à l'automne.</li> </ul> <p>▪ <u>Les suivis:</u> Mettre en place un suivi estival et hivernal (contrôle des niochirs, des combles, des bâtiments) Faire un suivi pour l'entretien et la maintenance des installations.</p> <p>▪ <u>Pour l'entretien des aménagements, Chauve-souris Auvergne a dressé une liste des produits toxiques:</u></p>		

Utiliser : du Sel de Borax; Eviter : Pyrétrinoïdes, Cyperméthrine, Perméthrine; Bannir : Sels de chrome, Chlorothalonil, Composés fluorés, Fumécycloxy, Tributyl-étain (TBNT), TBTO, Lindane (HCH8), Hexachlorure, Benzène, Hexachloro-cyclohexane (HCH), Penta-Chlorophénol (PCP)

Définir les aménagements nécessaires:

- aménagements spécifiques (volets, portes, barreaux,...),
- l'étude préalable et les frais d'experts.

• Mobilisation des actions :

**A32323P - "Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site"**

**A32324P - "Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès"**

**A32326P - "Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact"**

**A32327P / F22713 - "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats"**

**Coût estimé de la mesure :**

Propositions d'aménagements et d'actions (cf inventaire chiroptérologique et préconisation de gestion des maisons forestières d'Ayguebonne et Le Naud sur le site Natura 2000 FR8301051 "Vallées et Piémonts du Nord Forez"- 2009 Chauve-souris Auvergne) :

Proposition d'Aménagement / d'action	Espèces concernées	Lieu	Evaluation du coût de l'opération
Chiroptères	Grand Murin, Murin à Oreilles échancrées, Rhinolophes, Sérotine commune, autres espèces	Maison forestière	4 000 €
Tuiles d'aération	Sérotine commune, Petits murins, oreillards	Maison forestière	200 €
Aménagements complémentaires	Grand Murin, Murin à Oreilles échancrées, Rhinolophes, Sérotine commune, autres espèces	comble de la maison forestière	1 000 €
2 nichoirs plats	Pipistrelles, Barbastelles, Oreillards, Petits Murins	Murs extérieurs de la maison forestière	70 €
Panneau de bois	Pipistrelles, Barbastelles, Oreillards, Petits Murins	Maison forestière	400 €
Volets ouverts	Pipistrelles, Barbastelles, Oreillards, Petits Murins		0 €

Panneaux d'information du public	Toutes espèces	Maison forestière	4 500 €	
Suivi / entretien Matériel	Toutes espèces	Maison forestière	3000 € / an	
Etude complémentaire	Toutes espèces	Maison forestière	à chiffrer	

**Calendrier de mise en œuvre** : à définir

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
			X		

<b>Mesure G10 : Créer des mares et des ornières</b>		
<b>Objectif concerné</b> : Améliorer la capacité d'accueil de la petite faune des zones humides		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé</b> : milieux humides		
<b>Espèces d'intérêt visées</b> : Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324) <b>Autres espèces patrimoniales</b> : amphibiens, reptiles		
<b>Localisation - Périmètre d'application</b> : Forêt (zones humides)	<b>Superficie ou linéaire estimé</b> : 399 ha	<b>Priorité 3</b>
<b>Objet</b> : Développer le potentiel en territoire de chasse pour les chauves-souris et habitat pour les amphibiens et les reptiles.		
<b>Description</b> :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser les sources à proximité de la maison forestière en aménageant des points d'eau où pourront se développer une flore et une faune spécifique notamment en insectes, proies des chiroptères. Maintenir les zones humides dans les parcelles forestières 7 et 8 et procéder à une réouverture légère des milieux afférents à la tourbière. L'objectif est de créer un corridor entre les différents milieux intéressants (humides et rocheux) favorables aux amphibiens, reptiles et odonates.</li> <li>▪ Créer de petites mares, fosses et grosses ornières en périphérie de la tourbière</li> </ul>		
<b>Type d'actions</b> : actions F22702, F22705	<b>Type de financements mobilisables</b> : Contrat Natura 2000/ Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) / PNA Chauve Souris	
<b>Maître d'ouvrage</b> : ONF, propriétaires	<b>Mise en œuvre</b> : ONF, propriétaires	<b>Acteurs concernés</b> : ONF, Chauve-souris Auvergne, SHNAO...

**Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :**

- aménagements réalisés
- suivi des aménagements

**Précisions techniques:**

Cette mesure correspond à l'action **F22702 - "Création ou rétablissement de mares forestières"**. On pourra également mobiliser l'action **F22705 - "Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production"** pour rouvrir légèrement les zones humides intra forestière.

- Réaliser un diagnostic préalable,
- Mettre en place un suivi des espèces pour évaluer l'efficacité des actions. Un premier inventaire des reptiles et amphibiens réalisés sur la tourbière d'Ayguebonne en 2008 servira d'état des lieux.
- Prévoir un entretien des mares dans le cahier des charges.

**Coût estimé de la mesure :** 8000 € HT / an

**Calendrier de mise en œuvre :** durée du contrat : 5 ans

<b>Année 2013</b>	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>
		<b>x</b>			

Liste des mesures propres aux affluents du ruisseau de Cros :

- G11 : Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments
- G12 : Gérer les milieux forestiers des bords de cours d'eau de manière adaptée au milieu
- G13 : Surveiller et contenir les espèces végétales et animales invasives et/ ou nuisibles

<b>Mesure G11 – Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Assurer la continuité écologique		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b>		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Loutre, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Affluents du ruisseau de Cros	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>	<b>Priorité 3</b>
<b>Objet :</b>		
<p style="text-align: center;"><b>Description :</b> Cet objectif reprend l'objectif G8 du document d'objectifs du site « Dore et affluents ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Echanger avec les contrats territoriaux en cours sur les linéaires du site pour coordonner les actions</li> <li>▪ Afin de rendre franchissables les ouvrages infranchissables ou difficilement franchissables par les poissons ou les sédiments : installer des passes à poissons, effacer ou aménager les ouvrages. Pour ce faire, le contrat Natura 2000 A32317P : « Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des cours d'eau » sera utilisable.</li> <li>▪ Le SAGE définit des priorités d'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cours d'eau classés dans la future liste 2 ainsi que les ouvrages « Grenelle » seront prioritairement rendus franchissables ;</li> <li>- La logique de l'aval vers l'amont sera recherchée : le Dore sera donc prioritaire et sur ses affluents, plus un ouvrage est situé à l'aval plus il sera prioritaire ;</li> <li>- Les secteurs de présence d'habitats d'espèces, les secteurs de reproduction, les réservoirs biologiques et les têtes de bassins versants seront également prioritaires.</li> <li>- Compte tenu de ces trois éléments, les cours d'eau du bassin versant de la Dore ont été hiérarchisés selon trois niveaux de priorité.</li> </ul> </li> </ul> <p>Réaliser la restauration ainsi que la gestion des ouvrages de petite hydraulique grâce aux contrats Natura 2000 A32314P (et R) : « Restauration (et gestion) des ouvrages de petite hydraulique ».</p>		
<b>Type d'actions :</b>		<b>Type de financements mobilisables :</b> Contrat Natura 2000
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Mise en œuvre :</b>	<b>Acteurs concernés et partenaires :</b> Etat, UE, collectivités, structure animatrice, bureaux d'études, établissements publics, associations naturalistes, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit

<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Nombre d'ouvrages rendus franchissables Nombre de passages à pied sec mis en place
<b>Précisions techniques:</b>
<b>Coût estimé de la mesure :</b> Cette action sera prise en compte dans le cadre des opérations d'avancements du site « Dore et affluents »

**Calendrier de mise en œuvre :** selon avancement des opérations effectuées sur le site Dore et affluents

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018

<b>Mesure G12 – Gérer les milieux forestiers des bords de cours d'eau de manière adaptée au milieu</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Maintenir une végétation de berge adaptée		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Tous		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Loutre, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> abords des affluents du ruisseau du Cros	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>	<b>Priorité 3</b>
<b>Objet :</b> Préserver les ripisylves		
<p><b>Description :</b> Cet objectif reprend l'objectif G6 pour partie, G4 et S1 du document d'objectifs du site « Dore et affluents ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rappel : la forêt alluviale se développe le long d'un cours d'eau soit sous forme de massif, soit sous forme de linéaire. Dans ce deuxième cas, la forêt alluviale est appelée « ripisylve ».</li> <li>▪ Echanger avec la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE et les Contrats territoriaux en cours sur les linéaires du site pour coordonner les actions.</li> <li>▪ Préserver les forêts alluviales et leur fort intérêt écologique par un minimum d'intervention (entretien et cueillette occasionnelle par pied d'arbre) sachant que la rentabilité d'exploitation ou de replantation de ces forêts est faible. La préservation et le développement des forêts alluviales passent par la restauration de la dynamique fluviale des cours d'eau.</li> <li>▪ Restaurer et entretenir la ripisylve dans les secteurs où elle est absente, en mauvais état et / ou fractionnée. Les diagnostics, qui seront réalisés lors de la mise en œuvre des Contrats territoriaux identifieront des secteurs prioritaires : secteurs où la ripisylve est absente et où sa restauration revêt un fort intérêt écologique.</li> <li>▪ Remplacer les essences de résineux allochtones, les peupliers de culture et les autres espèces arborées par des espèces autochtones : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorité 1 : dans la bande des 10 mètres le long des cours d'eau ;</li> <li>- Priorité 2 : au-delà des 10 mètres de part et d'autres des cours d'eau.</li> </ul> Les diagnostics, qui seront réalisés lors de la mise en œuvre des Contrats territoriaux, feront émerger des cours d'eau ou des portions de cours d'eau prioritaires pour le recul des résineux.</li> <li>▪ Les actions en bordure de cours d'eau, notamment sur la ripisylve, devront respecter les bonnes pratiques définies dans le SAGE de la Dore et dans le futur guide édité par la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE. De plus, d'après le SAGE, la mise en place des actions sur la ripisylve (restauration, entretien, recul des résineux...) devra se faire prioritairement sur les « têtes de bassin versant » telles que définies dans le SDAGE Loire-Bretagne.</li> <li>▪ Les actions de gestion pourront être mises en place via un Contrat Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (Contrat Natura 2000 F22705) ;</li> <li>- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (Contrat Natura 2000 F22712) ;</li> </ul> </li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (Contrat Natura 2000 F22715)</li> <li>- Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêts (Contrat Natura 2000 F22709) ;</li> <li>- Elimination ou limitation d'une espèce indésirable (Contrat Natura 2000 F22711) : vise notamment à supprimer les plantations de résineux allochtones ;</li> <li>- Mise en œuvre de régénérations dirigées (Contrat Natura 2000 F22703) : pourra par exemple s'utiliser suite à la coupe d'une plantation de résineux ;</li> <li>- Restauration et entretien de la ripisylve : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonnée des embâcles (Contrat Natura 2000 A32311P), Mise en œuvre de régénérations dirigées (F22703) Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (F22706) ;</li> <li>▪ S'ils le souhaitent, les propriétaires et/ou gestionnaires forestiers peuvent également s'engager dans une démarche de gestion durable de la forêt via l'adhésion à la Charte Natura 2000 du site.</li> </ul>		
<b>Type d'actions :</b> actions F22705, F22712, F22715, F22709, F22711, F22711, F22703, F22706		<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, MAET
<b>Maître d'ouvrage :</b> Propriétaire	<b>Mise en œuvre :</b> gestionnaires, prestataires	<b>Acteurs concernés et partenaires :</b> Etat, UE, collectivités, structure animatrice, bureaux d'études, établissements publics, associations naturalistes, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Etat des lieux avant et après travaux		
<b>Précisions techniques:</b>		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> Cette action sera prise en compte dans le cadre des opérations d'avancements du site « Dore et affluents »		

**Calendrier de mise en œuvre :** selon avancement des opérations effectuées sur le site Dore et affluents

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018

<b>Mesure G13 – Surveiller et contenir les espèces végétales et animales invasives et/ ou nuisibles</b>		
<b>Objectif concerné</b> : Préserver les espèces aquatiques d'intérêt communautaire		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé</b> : cours d'eau		
<b>Espèces d'intérêt visées</b> : Loutre, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches		
<b>Localisation - Périmètre d'application</b> : affluents du ruisseau du Cros	<b>Superficie ou linéaire estimé</b> :	<b>Priorité 3</b>
<b>Objet</b> :		
<p><b>Description</b> : Cet objectif reprend l'objectif G6 pour partie, G4 et S1 du document d'objectifs du site « Dore et affluents ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Echanger avec le Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes (GRAPEE), avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles d'Auvergne (FREDON) et avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour coordonner les actions, compléter les inventaires existants et identifier les techniques de lutte appropriées.</li> <li>▪ Préciser les espèces animales ou végétales invasives (=envahissantes) et / ou nuisibles exotiques (Balsamine géante, Robinier faux-accacia, Ecrevisses invasives, Ragondin...).</li> </ul> <p>Se référer à l'étude sur les espèces animales et végétales exotiques envahissantes réalisée en 2011 par le CEN Auvergne dans le cadre du diagnostic biodiversité du Parc Livradois-Forez. Cette étude dresse les cartographies de répartition des espèces animales et végétales exotiques envahissantes. Ils seront ensuite tenus de mettre en œuvre des actions de lutte en concertation avec les acteurs concernés du territoire. La priorité sera mise sur les têtes de bassins versants (telles qu'elles sont définies dans le SDAGE Loire-Bretagne). L'animateur Natura 2000 se concertera donc régulièrement avec la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE et avec les porteurs des Contrats territoriaux en cours sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eliminer ou limiter certaines espèces invasives via des Contrats Natura 2000 (A32320 P et R ou F22711 : « Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »).</li> </ul> <p>Expérimenter la stérilisation des écrevisses invasives via un Contrat Natura 2000 (A32327P ou F22713 : « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudier l'impact des actions d'élimination d'espèces invasives et/ou nuisibles qui seront mises en œuvre.</li> </ul>		
<b>Type d'actions</b> :	<b>Type de financements mobilisables</b> : Crédits d'animation Natura 2000 Contrat Natura 2000	

<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Mise en œuvre :</b> structure animatrice	<b>Acteurs concernés et partenaires :</b> Etat, UE, collectivités, structure animatrice, bureaux d'études, établissements publics, associations naturalistes, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Mise en place d'un suivi des espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles Nombre de stations d'espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles répertoriées Nombre de chantier d'élimination mis en place Nombre de stations d'espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles éliminées définitivement		
<b>Précisions techniques:</b>		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> Cette action sera prise en compte dans le cadre des opérations d'avancements du site « Dore et affluents »		

**Calendrier de mise en œuvre :** selon avancement des opérations effectuées sur le site Dore et affluents

## MESURES DE PROTECTION

Liste des mesures de protection :

- P1 : Evaluer l'impact de la fréquentation du site et prendre des mesures de protections adaptées si nécessaire

<b>Mesure P1</b> : Evaluer l'impact de la fréquentation du site et prendre des mesures de protections adaptées si nécessaire		
<b>Objectif concerné</b> : Maîtriser la fréquentation du site et le prélèvement des végétaux		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé</b> : Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central (4030) en mosaïque avec les Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais du Massif Central (8110) et les Eboulis médio-européen siliceux des régions hautes (8150)		
<b>Espèces d'intérêt visées</b> :		
<b>Localisation - Périmètre d'application</b> : Grün de Chignore, Sainte-Agathe	<b>Superficie ou linéaire estimé</b> : 36 ha	<b>Priorité 3</b>
<b>Objet</b> : <i>Lycopodium clavatum</i> et <i>Dryopteris expansa</i> sont assez rare dans le Massif Central et en diminution. Il s'agit de protéger ses deux espèces à forte valeur patrimoniale ainsi que l'ensemble du cortège végétal associés à ces habitats.		
<p><b>Description</b> : Evaluer les menaces qui pèsent sur ces deux espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer l'impact de la fréquentation des véhicules motorisés et des cueilleurs lors de la cueillette des fruits</li> <li>- Si le suivi de la lande fait état de dégradations ou qu'un taxon est menacé, des mesures plus conséquentes pourront être mises en place : pose de panneaux de sensibilisation, prise d'un APPB ou d'un arrêté municipal interdisant la cueillette...</li> </ul> <p>Si un risque existe ou que des dégradations de l'habitat sont avérées, mettre en place des mesures de protections adaptées : réglementaire : Arrêté, APPB ou contractuelle par la pose de panneau d'information...</p>		
<b>Type d'actions</b> : Protection, Contractuelle : F22710 ; F22714	<b>Type de financements mobilisables</b> : Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)	
<b>Maître d'ouvrage</b> : Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre</b> : Préfet ou maires des communes concernées	<b>Acteurs concernés</b> : Propriétaires, communes, ONF, cueilleurs, CBNMC
<p><b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis</b> :</p> <p>Rapport de suivi, prise d'un arrêté préfectoral ou municipal (le cas échéant), nombre de personnes sensibilisées.</p>		
<p><b>Précisions techniques</b> : Mesure en lien avec la Mesure C4</p> <p>L'action <b>F22710 - "Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire"</b> peut être appliquée. Cette action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire menacés notamment par le piétinement. Il s'agit toutefois d'une action coûteuse qui sera à mobiliser en dernier ressort.</p> <p>Elle pourra être mobilisée avec l'action <b>F22714 – Investissement visant à informer les usagers de la forêt</b> »</p> <p>Une expertise préalable permettra d'évaluer les menaces réelles qui pèsent sur ces deux espèces.</p>		
<b>Coût estimé de la mesure</b> :		

**Calendrier de mise en œuvre :**

<b>Année 2013</b>	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>
			x		

## **MESURES D'ANIMATION**

Liste des mesures d'animation proposées :

- A1 : Identifier les propriétaires et leur apporter un appui technique pour la signature de la Charte et des contrats Natura 2000
- A2 : Assurer la veille sur les projets dans le site et l'assistance des porteurs de projet sur les évaluations d'incidences
- A3 : Organiser et animer des réunions de groupes de travail et de comité de pilotage
- A4 : Assurer une cohérence avec les programmes en cours

<b>Mesure A1 : Identifier les propriétaires et leur apporter un appui pour la signature de la Charte et des contrats Natura 2000</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Apporter un appui aux propriétaires et aux porteurs de projets		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Tous		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Toutes		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Tout le site	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 465 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> L'animateur doit communiquer sur les outils Natura 2000 et apporter un appui technique aux propriétaires qui s'engagent.		
<b>Description :</b>		
<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rechercher des propriétaires qui souhaitent s'engager dans la démarche Natura 2000 ;</li> <li>▪ aider au montage des dossiers d'adhésion à la Charte Natura 2000 ;</li> <li>▪ apporter un appui technique sur le terrain au propriétaire qui s'engagent dans la Charte ;</li> <li>▪ élaborer les dossiers d'engagements dans les contrats Natura 2000 ;</li> <li>▪ mettre en place des études et un suivis des travaux lors de la signature de contrats.</li> </ul>		
<b>Type d'actions :</b> Animation	<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> Animateur du site	<b>Acteurs concernés :</b> propriétaires
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> réalisation des commandes, factures, rapport d'activité		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> 5 jours de technicien par an soit 2750 € HT/ an		

**Calendrier de mise en œuvre :**

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
2750 €	2750 €	2750 €	2750 €	2750 €	2750 €

<b>Mesure A2 : Assurer la veille sur les projets dans le site et l'assistance des porteurs de projet sur les évaluations d'incidences</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Apporter un appui aux propriétaires et aux porteurs de projets		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Tous		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Toutes		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Tout le site	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 465 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> Assurer une veille sur les projets susceptibles d'impacter le site Natura 2000.		
<b>Description :</b> Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ assurer une veille écologique sur les projets, les manifestations;</li> <li>▪ se tenir informer des évolutions de la réglementation concernant les évaluations d'incidences ;</li> <li>▪ apporter un appui technique au service instructeur et aux porteurs de projets;</li> </ul>		
<b>Type d'actions :</b> Animation	<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> Animateur du site	<b>Acteurs concernés :</b> Porteurs de projets, organisateurs de manifestations, services de l'Etat, Communes.
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> réalisation des commandes, factures, rapport d'activité		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> 5 jours de technicien par an soit 2750 € HT/ an		

**Calendrier de mise en œuvre :**

<b>Année 2013</b>	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>
2750 €	2750 €	2750 €	2750 €	2750 €	2750 €

<b>Mesure A3 : Organiser et animer des réunions de groupes de travail et de comité de pilotage</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Suivre et coordonner les actions		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Tous		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Toutes		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Tout le site	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 465 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> Informier et recueillir l'avis des membres du comité de pilotage et des acteurs concernés sur les actions menées et à mener afin d'ajuster la mise en œuvre des actions du DOCOB.		
<b>Description :</b> Il s'agit d' : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser des réunions régulières du comité de pilotage</li> <li>▪ Organiser des réunions de travail thématiques en fonction des problèmes rencontrés</li> <li>▪ Informer régulièrement les acteurs impliqués dans la gestion du site</li> <li>▪ Organiser des visites de terrains</li> </ul>		
<b>Type d'actions :</b> Animation		<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> animateur du site	<b>Acteurs concernés :</b> Membres du comité de pilotage et acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions du DOCOB.
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> compte-rendu des réunions.		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> 5 jours de technicien par an soit 2750 € HT/ an		

**Calendrier de mise en œuvre :**

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
2750 €	2750 €	2750 €	2750 €	2750 €	2750 €

<b>Mesure A4 : Assurer une cohérence avec les programmes en cours</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Suivre et coordonner les actions		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Tous		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Toutes		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Tout le site	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 465 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> L'objectif est de rechercher une cohérence de gestion entre les programmes ou projets situés dans le site Natura 2000 et mutualiser les moyens d'interventions		
<b>Description :</b>		
<p>L'animateur devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ se tenir informé de l'actualité lié à la démarche Natura 2000 ;</li> <li>▪ travailler en collaboration avec les autres acteurs concernés par la gestion du site ;</li> <li>▪ s'assurer de la cohérence avec la mise en oeuvre d'autres programmes d'action ou les autres politiques publiques dans le site Natura 2000 et à proximité. Il sera nécessaire de rechercher une cohérence de gestion avec le projet de Réserve Biologique en Forêt Domaniale d'Ayguebonne actuellement en cours d'étude et avec le nouvel Aménagement de la Forêt Domaniale d'Ayguebonne en cours de rédaction.</li> <li>▪ Exploiter les données extérieures disponibles (Plan National d'action sur les Chauves-souris, inventaires ou études scientifiques....) concernant la gestion du site et transmettre les résultats des études menées dans le cadre de Natura 2000 aux acteurs intéressés (PNRLF, Conservatoire Botanique du Massif Central....).</li> </ul>		
<b>Type d'actions :</b> Animation	<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> Animateur du site	<b>Acteurs concernés :</b> Communes et autres acteurs impliqués (...).
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> compte-rendu des réunions et du comité de pilotage, rapport d'activité		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> 5 jours de technicien par an soit 2750 € HT/ an		

**Calendrier de mise en œuvre :**

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
2750 €	2750 €	2750 €	2750 €	2750 €	2750 €

## MESURES DE COMMUNICATION

### Liste des mesures de communication :

- C1 : Elaborer des itinéraires techniques sylvicoles favorables à la conservation de la hêtraie
- C2 : Organiser des réunions d'information sur la gestion de la hêtraie
- C3 : Informer les propriétaires sur les outils charte et contrats Natura 2000
- C4 : Informer les autres usagers et le grand public

<b>Mesure C1 : Elaborer des itinéraires techniques sylvicoles favorables à la conservation de la hêtraie</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Eviter la dégradation et améliorer l'état de conservation de la hêtraie		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Hêtraies acidiphiles montagnarde à houx (9120)		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Lucane cerf-volant (1083), Buxbaumie verte (1386), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324)		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Hêtraies acidiphiles à Houx	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 206 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> L'objectif est d'accompagner et aider les propriétaires qui s'engagent dans la Charte Natura 2000 à respecter leur engagement de conservation de la hêtraie. Pour le propriétaire qui signe la Charte Natura 2000, un choix d'itinéraires techniques sylvicoles lui est proposé en complément de l'engagement concernant la conservation de la hêtraie qui stipule: "Conserver les hêtraies: proscrire toute coupe à blanc d'une surface supérieure à 0,5 ha. Respecter l'itinéraire technique proposé par l'animateur." Il doit choisir un des itinéraires et s'engager à le respecter.		
<b>Description :</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser un état des lieux des parcelles que le propriétaire souhaite engager dans la Charte Natura 2000</li> <li>2. Elaborer un itinéraire technique simple et adapté à la situation du propriétaire, en collaboration avec le CRPF</li> <li>3. Accompagner les propriétaires dans l'application de leur engagement sur le terrain.</li> </ol>		
<b>Type d'actions :</b> Communication ; Lien avec les mesures A1 et C2	<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) + éventuellement collectivités locales et établissements publics	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur, CRPF, ONF	<b>Mise en œuvre :</b> Propriétaires, ONF, CRPF, Communes	<b>Acteurs concernés :</b> ONF, communes, CRPF, propriétaires privés, PNR du Livradois-Forez, Communautés de communes
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Itinéraires techniques proposés, Nombre de réunions réalisées, Nombre de propriétaires sensibilisés, Nombre de Charte Natura 2000 signées, nombre de journées d'accompagnement technique réalisées, Surfaces engagées dans la Charte Natura 2000		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> variable en fonction du nombre de demande de propriétaire à traiter Animation (animateur / CRPF) : 2750 € / propriétaire / an		

**Calendrier de mise en œuvre :** ajustable en fonctions des cas à traiter

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
2750 €	2750 €	2750 €	2750 €	2750 €	2750 €

<b>Mesure C2. Organiser des réunions d'information sur la gestion de la hêtraie</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Communiquer auprès des propriétaires et des exploitants		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Hêtraies acidiphiles montagnarde à houx (9120)		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Toutes		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Hêtraies acidiphiles à houx	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 206 ha	<b>Priorité 1</b>
<p><b>Objet :</b> Veiller à ce que la hêtraie à houx ne régresse pas en engageant des actions de communication et de vulgarisation auprès des propriétaires. Sensibiliser les propriétaires de hêtraies sur les enjeux de conservation et sur les techniques sylvicoles afin d'éviter la transformation des hêtraies en futaie résineuse, et lutter contre l'élimination du houx.</p>		
<b>Description :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher les coordonnées de l'ensemble des propriétaires de hêtraies</li> <li>- Préparer et animer des visites de terrain en collaboration avec le CRPF pour montrer différentes gestions possibles en fonction des situations présentes sur le terrain</li> <li>- Organiser une visite de terrain sur Olmet et une visite sur la commune de Sainte Agathe ou Vollore-Ville</li> </ul>		
<b>Type d'actions :</b> Animation	<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)	
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> animateur Natura 2000, ONF, CRPF	<b>Mise en œuvre :</b> CRPF, animateur Natura 2000, ONF	<b>Acteurs concernés (public cible):</b> Propriétaires privés
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Nombre de réunions organisées, nombre de participants		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> 3 jours de technicien : 1650 € / réunion		

**Calendrier de mise en oeuvre :**

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
1650 €	1650 €				

<b>Mesure C3. Informer les propriétaires sur les outils charte et contrats Natura 2000</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Communiquer auprès des propriétaires et des exploitants		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Tous		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Toutes		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Tout le site	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 465 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> Faire connaître aux propriétaires les enjeux du site et les inciter à s'engager dans une charte ou un contrat.		
<b>Description :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Recenser l'ensemble des propriétaires, créer une base de données</li> <li>2- Prendre contact avec eux pour identifier les types de traitements et la gestion entreprise dans leur propriété</li> <li>3- Organiser des rencontres individuelles</li> <li>4- Accompagner les propriétaires par un appui technique et administratif dans leur démarche d'engagement dans la Charte où dans un contrat</li> </ul>		
<b>Type d'actions :</b> Animation	<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Animateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> Animateur Natura 2000	<b>Acteurs concernés (public cible):</b> Propriétaires privés
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Nombre de courriers envoyés, nombre de réponses obtenues		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> 3 jours de technicien : 1650 € / propriétaire / an		

**Calendrier de mise en oeuvre :**

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
1650 €	1650 €	1650 €	1650 €	1650 €	1650 €

<b>Mesure C4. Informer les autres usagers et le grand public</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Communiquer auprès du grand public		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Tous		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Toutes		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Tout le site	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 465 ha	<b>Priorité 2</b>
<b>Objet :</b> Faire prendre conscience de l'intérêt patrimonial du site aux acteurs locaux. Inciter le public au respect du site.		
<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recenser les professionnels du tourisme exerçants sur les communes du site</li> <li>▪ Rencontrer les professionnels du tourisme du secteur et des Loisirs nature, pour les sensibiliser aux richesses et menaces présentes dans le site : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions de présentation des enjeux de conservation du site</li> <li>- Organiser des sorties de sensibilisation sur le terrain pour les professionnels (gestionnaires de gîtes, centre de vacances, campings...centre équestre, clubs locaux de sports motorisés)</li> <li>- Diffuser des plaquettes de présentation du site Natura 2000, de ses richesses et de ses menaces</li> </ul> </li> <li>▪ Sensibiliser les chasseurs, les cueilleurs et les randonneurs sur la fragilité du site. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la présentation de diaporama dans les communes</li> <li>- Par la diffusion de plaquettes de sensibilisation et d'articles dans les bulletins municipaux et la presse</li> <li>- Par l'animation de « sorties découvertes » dans le site</li> </ul> </li> <li>▪ Organiser des visites guidées sur le site: 1 tous les 2/3 ans en partenariat avec les CPIE ou les structures de tourisme</li> <li>▪ Faire connaître et valoriser le site avec l'aide des outils de communication (Bulletins municipaux, site Internet, journal local...) des communes, collectivités locales, Offices de tourisme, PNRLF et rappeler la réglementation en vigueur à l'époque du ramassage des myrtilles</li> <li>▪ Réaliser des tournées de surveillance sur le site en collaboration avec les services assermentés (ONF, DDT, ONCFS...)</li> </ul> <p>Dans le cadre d'une action du précédent DOCOB, un sentier de découverte a été créé en 2009 avec pour thématique la tourbière d'Ayguebonne: 4 panneaux d'informations sur le site Natura 2000 et la tourbière en général ont été posés. Un fléchage a également été mis en place. En parallèle, un livret pédagogique a été réalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser le Livret sur le sentier de la tourbière dans les offices de tourisme, les mairies, les écoles des communes voisines,</li> <li>▪ Entretien du sentier, les accès et les aménagements : débroussaillage, remplacement des aménagements dégradés</li> <li>▪ Renouveler les panneaux et le fléchage du sentier si besoin,</li> <li>▪ Valoriser le sentier, étudier la possibilité d'un agrandissement : il existe un sentier historique où le patrimoine bâti ancien et l'histoire forestière du site</li> </ul>		

pourrait également être valorisé avec la participation de l'ONF et des collectivités locales.

- Valoriser la maison forestière d'Ayguebonne: attention à ce que cette mesure ne viennent pas à l'encontre de la préservation des habitats et du projet de Réserve Biologique, une étude devra être menée au préalable en concertation avec l'ONF.

<b>Type d'actions :</b> Animation, Contrat Natura 2000 : mesure F22714		<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 / Contrat Natura 2000 (Etat/ FEADER) / Communauté de communes du Pays de Thiers
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> animateur Natura 2000, animateurs nature, CPIE, ONF...	<b>Acteurs et Partenaires concernés :</b> Office de tourisme de la Montagne thiernoise / Fédération Française de la randonnée Pédestre / Gestionnaires de Gîtes / Maires / Cueilleurs / habitants des hameaux voisins du site / Espace VTT-FFC du Massif des Bois Noirs / Centre tout-terrain et espace équestre de Vollore-Montagne / PNR du Livradois-Forez / CPIE/ communes / Communauté de communes du Pays de Thiers / écoles
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Nombre de réunions organisées Nombre de personnes sensibilisées Nombres de sorties animés Nombre d'article ou de plaquette diffusés		
<b>Précisions techniques:</b> L'action <b>F22714</b> - "Investissements visant à informer les usagers de la forêt" pourra être mobilisée.		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> <u>Animation</u> : 5 jours de technicien par an soit 2750 € HT/ an		

**Calendrier de mise en œuvre :**

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
	1100 € (visite guidée)			1100 € (visite guidée)	
500 € (diffusion du livret)					
		Valorisation et conception de sentier			
			Valoriser la maison forestière d'Ayguebonne (à chiffrer)		
1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €

## MESURES DE SUIVIS

### Liste des mesures de suivis :

- S1 : Réaliser un suivi scientifique de la tourbière d'Ayguebonne
- S2 : Connaître et conserver les éboulis siliceux
- S3 : Préciser l'état de conservation des autres habitats
- S4 : Etudier et suivre les populations de chauves-souris
- S5 : Observer les effets des interventions de restauration sur la faune : insectes, reptiles, batraciens
- S6 : Effectuer un suivi régulier des espèces aquatiques d'intérêt communautaire

<b>Mesure S1 : Réaliser un suivi scientifique de la tourbière d'Ayguebonne</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Suivre l'évolution de la tourbière et des espèces associées		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Végétation des tourbières hautes actives (7110*); Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration (7120), Tourbière de transition et tremblants (7140), Boulaie tourbeuse de montagne (91D0*)		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b>		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Complexe tourbeux d'Ayguebonne en Forêt Domaniale	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 6,41 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> Comprendre le fonctionnement passé et actuel du complexe et suivre son évolution pour adapter les mesures de gestion et œuvrer à sa conservation. La conservation des habitats implique la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.		
<b>Description :</b>		
<u>Recherches complémentaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une nouvelle mission topographique axée sur l'intégralité de la zone tourbeuse (en tenant compte de la boulaie) en s'appuyant sur les axes déjà étudiés dans la première expertise de Pierre Goubet en 2005.</li> </ul> Afin de mieux comprendre la dynamique du haut marais et connaître l'origine et l'histoire du complexe : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une étude paléoécologique pour connaître le potentiel de régénération de la tourbière. L'approche paléoécologique permet de comprendre certains dysfonctionnements non visibles en surface.</li> <li>▪ Réaliser une analyse des photographies aériennes antérieures au drainage</li> <li>▪ Réaliser une analyse pédologique</li> </ul>		
<u>Suivi :</u>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouveler le diagnostic fonctionnel du haut marais réalisé en 2005 et intégrer la boulaie tourbeuse au suivi</li> <li>Mettre en place un suivi des zones de prélèvement et de plantation des plants de linaigrette deux ans après la réalisation des travaux. Si la reprise des plants semble efficace, renouveler l'opération l'année suivante.</li> </ul>		
<b>Type d'actions :</b> Animation, Contrat Natura 2000 : mesure F22714		<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000, contrat Natura 2000 (Etat / FEADER)
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> Animateur Natura 2000	<b>Acteurs concernés :</b> ONF, scientifiques
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Résultats du diagnostic / comparaison des résultats avec le précédent diagnostic		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> Etude paléoécologique : environ 7000 €		

**Calendrier de mise en œuvre :**

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
	7000 €	2000 €	2000 €		2000 €
	Recherche complémentaire sur le fonctionnement du système tourbeux	Mise en place du suivi des habitats et de la végétation des zones de travaux	Actualisation du suivi des habitats et de la végétation des zones de travaux		Actualisation du suivi des habitats et de la végétation des zones de travaux
	Renouvellement du diagnostic fonctionnel réalisé en 2005				

<b>Mesures S2 : Connaître et conserver les éboulis siliceux</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Suivre l'état et l'évolution des autres habitats et espèces du site		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif Central et des Vosges (8110), Landes sèches européennes (4030)		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b>		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Eboulis siliceux en FD d'Ayguebonne essentiellement dans le secteur du Chignone et la commune de Sainte-Agathe.	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 21 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> Assurer le suivi de la dynamique de cet habitat afin de mieux comprendre son évolution, évaluer sa valeur patrimoniale et le conserver.		
<p><b>Description :</b> Cette mesure consiste à poursuivre les suivis en place en s'appuyant sur les protocoles mis en place par le CBNMC. Les éboulis siliceux abritent un nombre important de plantes endémiques dont certaines sont protégées au niveau régional. Le Conservatoire Botanique du Massif Central a élaboré deux protocoles et dispositif de suivi des éboulis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un protocole et un dispositif de suivi des éboulis à <i>Dryopteris expansa</i> mis en place en 2001 et servant d'année 0. Le transect se situe en lisière d'un manteau à <i>Sorbus aucuparia</i>. Le nombre d'espèce contactée sur l'ensemble du transect en 2001 était faible (14).</li> <li>- un protocole de suivi de la dynamique de l'habitat 8110 en 2007 avec une première lecture des placettes en 2008</li> <li>- Etendre le suivi à l'habitat des landes sèches et au secteur de Sainte Agathe.</li> </ul> <p>Le suivi consiste à caractériser et surveiller la dynamique de la végétation de l'habitat et empêcher une évolution vers un habitat de landes à myrtilles et callune. Deux pierriers sont concernés par le suivi avec deux expositions différentes dans chaque pierrier. Trois placettes fixes de 1m<sup>2</sup> à chaque exposition et avec des stades dynamiques différents. 12 placettes ont été étudiées en 2008 numérotées de 0 à 11. Le protocole prévoit un suivi sur une période de 5 à 10 ans mais un pas de temps plus restreint est nécessaire pour le suivi plus précis (tous les 2-3 ans maximum).</p>		
<b>Type d'actions :</b> Expertise, suivi, évaluation	<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER)	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), ONF	<b>Acteurs concernés :</b> ONF, Scientifiques (CBNMC...)
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Résultats de l'étude - interprétation des données		

**Précisions techniques:**Le suivi est prévu à 2 échelles:

- 1/ suivre à l'aide de photos aériennes et de relevés GPS l'évolution globale de la colonisation des éboulis par les végétaux.
- 2/ caractériser la dynamique d'évolution des éboulis; d'une part en suivant des limites ou frontières facilement repérables et définies par des piquets et d'autre part en suivant des îlots internes déjà colonisés afin de caractériser la propagation au sein même de l'éboulis.
- 3/ étendre le suivi aux landes sèches

Pour le suivi à l'échelle globale, à l'aide de photos aériennes (une première campagne a été réalisée en 2004) et de relevés GPS des contours sur le terrain, un tracé de la limite de colonisation peut être effectué. Une comparaison tous les 5 à 10 ans sera nécessaire avec de nouveaux relevés GPS et de nouvelles photos aériennes. Le relevé effectué le 18 janvier 2008 sur les 2 éboulis sélectionnés servira de base pour les futures comparaisons.

Le rendu se présentera sous la forme d'un rapport accompagné d'un support numérique (avec les données SIG) et d'une cartographie précise des résultats.

Matériel:

Matériel humain :

- un technicien forestier de l'ONF
- un sigiste pour la synthèse des données cartographiques

Matériel de terrain :

- un GPS
- des piquets pour délimiter les 12 placettes.
- Appareil photo et photos aériennes

Matériel financier :

- 2 j de terrains/ 5-10 ans
- 1 j carto/5-10 ans
- 2 j de synthèse rédaction/ 5-10 ans

**Coût estimé de la mesure :** 5 j technicien\*550 euros HT = 2750 € HT la première année, reportables tous les 2-3 ans pour le suivi précis et 5-10 ans pour le suivi global

**Calendrier de mise en œuvre :**

<b>Année 2013</b>	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>
2750 €			2750 €		2750 €

<b>Mesures S3 : Préciser l'état de conservation des autres habitats</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Suivre l'état et l'évolution des autres habitats et espèces du site		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires tourbeux, ou argileux-limoneux (6410)		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Toutes		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Habitats ou espèces engagés dans des contrats Natura 2000	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 0,50 ha	<b>Priorité 1</b>
<b>Objet :</b> Suivre et comprendre la dynamique d'évolution des habitats d'intérêt communautaire pour adapter la gestion à entreprendre concernant leur conservation		
<p><b>Description :</b> Réaliser un suivi de la colonisation ligneuse de cet habitat. En fonction des résultats, des actions de gestion pourront être mises en place si l'habitat est en régression.</p> <p>Plusieurs sortes de suivis peuvent être élaborés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les relevés phytosociologiques et relevés floristiques</li> <li>▪ la cartographie précise de la végétation</li> <li>▪ les suivis photographiques</li> </ul> <p>un protocole adapté sera défini avec les spécialistes concernés.</p> <p>La fréquence des suivis sera à définir en fonction du contexte, de l'évolution de l'habitat. A titre d'information, les pas de temps conseillés sont de 2 ans pour les milieux humides.</p>		
<b>Type d'actions :</b> Expertise, suivi, évaluation	<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER)	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> scientifiques, CBNMC	<b>Acteurs concernés :</b> ONF, Scientifiques
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Protocoles de suivis, résultats des suivis		
<b>Précisions techniques :</b>		

**Coût estimé de la mesure :** à évaluer

**Calendrier de mise en œuvre :** à réaliser rapidement et selon un pas de temps défini par les spécialistes

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
	X	X	X	X	X

**Mesures S4 : Etudier et suivre les populations de chauves-souris**

**Objectif concerné :** Suivre l'état et l'évolution des autres habitats et espèces du site

**Habitat naturel d'intérêt visé :** Tous

**Espèces d'intérêt visées :** Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324)

**Localisation - Périmètre d'application :** FD d'Ayguebonne (autour des maisons forestières)

**Superficie ou linéaire estimé :** 465 ha

**Priorité 3**

**Objet :** Compléter les connaissances de l'inventaire initial réalisé en 2009 par Chauve-Souris Auvergne. L'étude permettra de cibler les secteurs prioritaires d'intervention et de mettre en œuvre les mesures de conservation adéquates de leur habitat qui seront également favorables à un grand nombre d'autres espèces.

L'autre volet du suivi concerne le suivi des aménagements réalisés dans les maisons forestières (*cf mesure G9*).

**Description :**

- Réaliser une étude complémentaire à l'inventaire réalisé en 2009 par Chauve-Souris Auvergne :  
L'étude portera sur:
  - la recherche de gîtes;
  - l'étude acoustique;
  - l'étude par radiopistage des gîtes de reproduction
  - le rendu de l'étude avec propositions de mesures de gestion favorables à la conservation des espèces
- Réaliser un suivi estival et hivernal des aménagements des maisons forestières :
  - contrôler les niochirs, les combles, les bâtiments
  - réaliser l'entretien et la maintenance des installations

**Type d'actions :** Expertise, suivi, évaluation

**Type de financements mobilisables :** Crédits d'Animation Natura 2000 (Etat / FEADER)

<b>Maître d'ouvrage :</b> Opérateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> Chauve-souris Auvergne, Réseau "Mammifères" de ONF	<b>Acteurs concernés :</b> Animateur Natura 2000, scientifiques, propriétaires, ONF
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Résultats de l'étude: nombre d'espèce contactées		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> 5000 €		

**Calendrier de mise en œuvre :**

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
					5000 €
					Actualisation de l'étude

<b>Mesures S5 : Observer les effets des interventions de restauration sur la faune : insectes, reptiles, batraciens</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Suivre l'évolution de la tourbière et des espèces associées		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Végétation des tourbières hautes actives (7110*); Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration (7120), Tourbière de transition et tremblants (7140), Boulaie tourbeuse de montagne (91D0*)		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b>		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> Tourbière d'Ayguebonne	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b> 6,41 ha	<b>Priorité 3</b>
<b>Objet :</b> Les amphibiens sont de bons indicateurs de l'évolution des milieux aquatiques, ils servent de témoins biologiques (qualitatif et quantitatif). L'objectif est d'observer les effets de restauration des habitats tourbeux sur la sauvegarde des espèces remarquables et d'évaluer la pertinence des opérations de gestion mises en place.		
<b>Description :</b> Un inventaire initial des reptiles et des amphibiens a été réalisé en 2008, cet inventaire sert d'état 0. Il a permis : - d'identifier les enjeux de conservation et les espèces indicatrices de l'état des milieux; - de proposer des actions concrètes et localisées pour la sauvegarde des espèces menacées ou fragilisées ou de leur recolonisation en phase de post-		

sylvicultures intensives. L'objectif est de réactualiser cet inventaire à l'issue de la période d'application du DOCOB afin de connaître l'évolution des populations sur la tourbière.		
<b>Type d'actions :</b> Expertise, suivi, évaluation		<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 (Etat / FEADER)
<b>Maître d'ouvrage :</b> Animateur Natura 2000	<b>Mise en œuvre :</b> Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, Réseau Herpétofaune de l'ONF	<b>Acteurs concernés :</b> scientifiques, propriétaires, ONF
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b> Résultats de l'étude		
<b>Précisions techniques:</b> L'étude de l'Herpétofaune sera réalisée entre la fin mai et fin septembre selon les conditions météorologiques. Le rendu se présentera sous la forme d'un rapport accompagné d'un support numérique (avec les données SIG) et d'une cartographie précise des résultats.		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> 5000 €		

**Calendrier de mise en œuvre :**

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
					5000 €

<b>Mesure S6 : Effectuer un suivi régulier des espèces aquatiques d'intérêt communautaire</b>		
<b>Objectif concerné :</b> Suivre l'état et l'évolution des autres habitats et espèces du site		
<b>Habitat naturel d'intérêt visé :</b> Tous		
<b>Espèces d'intérêt visées :</b> Loutre, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches		
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b> affluents du ruisseau du Cros	<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>	<b>Priorité 3</b>
<b>Objet :</b> Actualiser les connaissances concernant les espèces aquatiques		

**Description :** Cet objectif reprend l'objectif G6 pour partie, G4 et S1 du document d'objectifs du site « Dore et affluents ».

▪ **Priorité 1 :**

- Réaliser des inventaires des espèces piscicoles d'intérêt communautaire avec l'aide des structures concernées (ONEMA, association LOGRAMI, Fédération de pêche...).
- Se tenir informé :
  - o Des inventaires et études réalisées par la Fédération de pêche et l'ONEMA
  - o Des opérations de repeuplement en alevins réalisées par le Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS)
  - o Des études et suivis réalisés par LOGRAMI
- Réaliser des inventaires de l'Ecrevisse à pattes blanches et de la Moule perlière sur le site et à proximité du site, en lien avec la Fédération de pêche et l'ONEMA.
- Réaliser des inventaires de la Loutre et du Castor en lien notamment avec l'ONCFS, les plans nationaux et régionaux d'action pour la Loutre d'Europe.

Effectuer un suivi spécifique des espèces si des travaux ou des projets vont avoir lieu à proximité d'un site « sensible ».

▪ **Priorité 2 :**

- Réaliser des prospections d'espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site (Crapaud sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Lucane cerf-volant, Agrion de Mercure, Damier de la Succise...).

<b>Type d'actions :</b>		<b>Type de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Mise en œuvre :</b> structure animatrice	<b>Acteurs concernés :</b> Etat, UE, collectivités, structure animatrice, bureaux d'études, établissements publics, associations naturalistes, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit
<b>Méthode d'évaluation et indicateurs de suivis :</b>		
<b>Précisions techniques:</b>		
<b>Coût estimé de la mesure :</b> Cette action sera prise en compte dans le cadre des opérations d'avancements du site « Dore et affluents »		

**Calendrier de mise en œuvre :** selon avancement des opérations effectuées sur le site « Dore et affluents »

# E. Bilan financier prévisionnel



**Tableau 17 - Synthèse du budget estimatif (en Euros)**

Mesures	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
<b>Actions de gestion</b>							
G1. Mettre en place des interventions sylvicoles exemplaires	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
G2. Restaurer et maintenir la boulaie pubescente		<b>X</b>					
G.3. Conserver et développer une trame de vieux bois	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
G.4. Maintenir et favoriser une dynamique turfigène dans la tourbière d'Ayguebonne	<b>X</b>	<b>X</b>					
G5 Adapter l'exploitation à la conservation des sphaignes	<b>X</b>						
G6. Maintenir la lande en luttant contre l'invasion naturelle par les ligneux		<b>X</b>	<b>X</b>			<b>X</b>	
G7 Conserver les éboulis siliceux							
G8. Conserver la prairie en luttant contre l'envahissement des ligneux							
G9. Aménager et entretenir un gîte pour les chauves-souris dans la maison forestière d'Ayguebonne				<b>X</b>			
G10. Créer des mares et des ornières			<b>X</b>				
G.11. Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments					<b>X</b>	<b>X</b>	

Les mesures de gestions seront mises en œuvre en fonction des opportunités et des possibilités d'élaboration et du financement des contrats Natura 2000. Le budget sera à préciser au moment de l'élaboration des contrats.

Mesures	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
G.12. Gérer les milieux forestiers des bords de cours d'eau de manière adaptée au milieu					X	X	
G13. Surveiller et contenir les espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles							
<b>Mesures de Protection</b>							
P1. Evaluer l'impact de la fréquentation du site et prendre des mesures de protections adaptées si nécessaire				X			
<b>Mesures d'Animation</b>							
A1. Identifier les propriétaires et leur apporter un appui pour la signature de la Charte et des contrats Natura 2000	2750	2750	2750	2750	2750	2750	16500
A2. Assurer la veille sur les projets dans le site et l'assistance des porteurs de projet sur les évaluations d'incidences	2750	2750	2750	2750	2750	2750	16500
A3. Organiser et animer les réunions de groupes de travail et de comité de pilotage	2750	2750	2750	2750	2750	2750	16500
A.4. Assurer une cohérence avec les programmes en cours	2750	2750	2750	2750	2750	2750	16500
<b>Mesures de communication</b>							
C1. Elaborer des itinéraires techniques sylvicoles favorables à la conservation de la hêtraie	2750	2750	2750	2750	2750	2750	16500

Mesures	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
C2. Organiser des réunions d'informations sur la gestion de la hêtraie	1650	1650					3300
C3. Informer les propriétaires sur les outils charte et contrats Natura 2000	1650	1650	1650	1650	1650	1650	9900
C4. Informer les autres usagers et le grand public	1500	2000	1000	1000	1000	1000	7500
<b>Mesures de suivis</b>							
S.1. Réaliser un suivi scientifique de la tourbière d'Ayguebonne		7000	2000	2000		2000	13000
S.2. Connaître et conserver les éboulis siliceux	2750			2750		2750	8250
S.3. Préciser l'état de conservation des autres habitats							0
S.4. Etudier et suivre les populations de chauves-souris						5000	5000
S.5. Observer les effets des interventions de restauration sur la faune : insectes, reptiles, batraciens						5000	5000
S6. Effectuer un suivi régulier des espèces aquatiques d'intérêt communautaire							0
<b>Total</b>	<b>21300 €</b>	<b>26050 €</b>	<b>18400 €</b>	<b>21150 €</b>	<b>16400 €</b>	<b>31150 €</b>	<b>134450 €</b>

Le montant total du budget estimatif s'élève à **134 450 €** hors contrats Natura 2000. La plupart des mesures de gestion seront financées dans le cadre de contrats Natura 2000.

# F. Annexes

## ANNEXE 1 : FICHES HABITATS NATURELS

### HETRAIE ACIDIPHILE MONTAGNARDE A HOUX

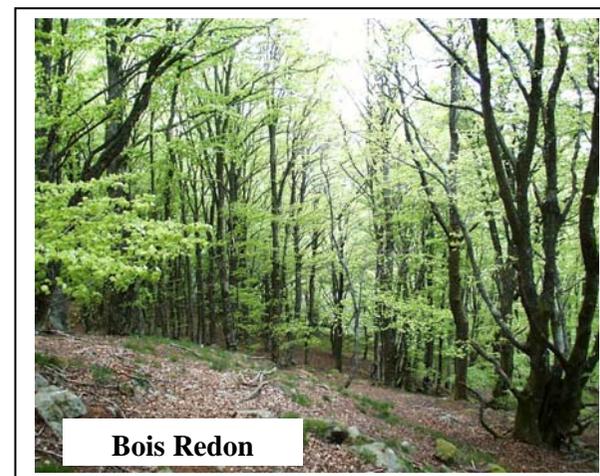
**Code Natura 2000 :** 9120

**Code Corine Biotopes :** 41.12

**Localisation :** Sainte Agathe (Bois Redonn), Vollore-Ville, Olmet, principalement situé en forêt privée.

**Surface :** 206,16 ha

**Statut :** Habitat d'intérêt communautaire



#### DESCRIPTION DE L'HABITAT

Formation sur pentes variées, à toutes les expositions, sur substrat granitique portant sur un sol plus ou moins pauvre. La strate arborescente est dominée par le Hêtre (*Fagus sylvatica*) associé éventuellement aux Chênes (*Quercus sp.*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*). Certains sylvo-faciès peuvent être dominés par les résineux. 2 faciès : 1 variante montagnarde et 1 variante appauvrie

Habitat en faible surface et dispersé. Parfois l'habitat n'abrite ni hêtre (ou peu), ni houx. Certains sylvofaciès à résineux (sapins) dominants abritent un cortège floristique herbacé typique. Le houx a été éradiqué de nombreux secteurs.

La plupart des hêtraies sont très homogènes avec des peuplements régularisés et assez pauvre floristiquement. Certaines parties sont plus âgées dans quelques secteurs du Bois Redon et dans les parcelles 5,6 et 12 de la forêt domaniale, en particulier autour des éboulis et du Grün de Chignore.

#### ETAT DE CONSERVATION

**Moyen**

#### MENACES

Transformation des hêtraies en peuplement résineux.

Elimination systématique du houx.  
Vieillessement du peuplement.  
Les hêtraies sont en raréfaction dans le site Natura 2000 et sur l'ensemble du massif.

## **RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CET HABITAT**

---

**Forte**

## **PROPOSITION DE MESURES DE GESTION**

---

Signer la Charte Natura 2000 et suivre l'itinéraire technique sylvicole proposé par l'animateur

Mettre en place des interventions sylvicoles exemplaires :

- Maintenir et favoriser le mélange des essences autochtones
- Conserver le houx.
- Privilégier la régénération naturelle.
- Préférer les dégagements mécaniques ou manuels et limiter l'utilisation de produits agropharmaceutiques.
- Etre attentif à la fragilité des sols (intensité d'engorgement importante), limiter la taille des coupes pour éviter des remontées de nappe.
- Apporter une attention particulière au dosage de l'éclaircissement au sol par rapport au développement du houx et à la régénération des essences forestières.
- Réaliser des éclaircies-coupes suffisamment fortes à des périodicités adaptées pour optimiser l'éclaircissement au sol, permettre une bonne croissance du peuplement, une bonne qualité technologique des produits et le développement de la flore associée.
- Mettre en place une trame de vieux bois (entomofaune)

## **Bibliographie**

---

Conservatoire Botanique National du Massif Central (C.B.N.M.C.), Novembre 2000 - "Site Natura 2000 Vallées et piémonts du Nord Forez : Typologie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE".

LE COQUEN M., Novembre 2012- Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000, FR8301015 « Vallée et Piémont du Nord Forez » (Puy-de-Dôme), ONF, 37p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

## VEGETATION DES TOURBIERES HAUTES ACTIVES

**Code Natura 2000** : 7110\*

**Code Corine Biotopes** : 51.111

**Localisation** : Vollore-ville (Forêt domaniale d'Ayguebonne, parcelle 7) et Sur la commune de Sainte Agathe, en limite de la forêt communale du Roc

**Surface** : 1,03 ha

**Statut** : Habitat d'intérêt **Prioritaire**



Vue sur le haut-marais

### DESCRIPTION DE L'HABITAT

Habitat à physionomie de Jonçaille ; habitat humide à détrempe, Callune (*Calluna vulgaris*) dispersée, polytrich (*Polytrichum strictum*), canneberge (*Vaccinium microcarpum*), Sphaigne rouge "lie-de-vin" en tapis.

Habitat présent en mosaïque très intéressante avec d'autres formations d'intérêt communautaire ou non se développant sur tourbe (7140), niches écologiques pour la faune et la flore.

### ETAT DE CONSERVATION

**Favorable**

### MENACES

Assèchement par drainage

Passage d'engin lourd risquant de dégrader la structure de la tourbe

Pollution, eutrophisation des eaux, utilisation de produits de synthèse

Lutter contre le reboisement naturel ou artificiel (Epicéa, bouleau,...)

Dégradation ponctuelle par piétinement

**Habitat en raréfaction partout en France et en Auvergne.**

### RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CET HABITAT

---

## Forte

### PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

---

Réaliser une analyse paléoécologique et pédologique  
Actualiser le diagnostic du complexe tourbeux  
Eviter tout dépôt des bois supplémentaire  
Surveiller la colonisation ligneuse et intervenir si besoin en limitant leur extension  
Suivi de la végétation  
Suivi de la faune  
Information sur les usagers habituels

### Bibliographie

---

LE COQUEN M., Novembre 2012- Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000, FR8301015 « Vallée et Piémont du Nord Forez » (Puy-de-Dôme), ONF, 37p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

## BOULAIE TOURBEUSE DE MONTAGNE\*

**Code Natura 2000** : 91D0\*

**Code Corine Biotopes** : 44-A1

**Localisation** : Vollore-ville (Forêt domaniale d'Ayguebonne)

**Surface** : 2,9 ha

**Statut** : Habitat d'intérêt **Prioritaire**

### DESCRIPTION DE L'HABITAT

Formation sur pentes faibles, exposée sud-ouest, sur substrat granitique. Les sols fortement acides, sont localement engorgés. La strate arborescente est dominée par le Bouleau pubescent (*Betula alba*). La strate arbustive est peu développée. Le cortège floristique est très hétérogène, en effet cette formation est constituée d'une mosaïque de groupements végétaux difficilement dissociables au point de vue du fonctionnement de l'écosystème.

### ETAT DE CONSERVATION

**Favorable**

### MENACES

Assèchement par drainage

Passage d'engin lourd risquant de dégrader la structure de la tourbe

Pollution, eutrophisation des eaux, utilisation de produits de synthèse

Lutter contre la régénération résineuse (Epicéa...)

**Habitat en raréfaction partout en France et en Auvergne.**

### RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CET HABITAT

**Forte**

### PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

Réaliser une expertise de l'habitat et un suivi de sa dynamique

Extraire quelques résineux si l'habitat s'avère menacé

Veiller à réduire le phénomène d'assèchement dans les boulaies à sphaignes en éliminant quelques ligneux  
Respect du fonctionnement hydraulique

## **Bibliographie**

---

Conservatoire Botanique National du Massif Central (C.B.N.M.C.), Novembre 2000 - "Site Natura 2000 Vallées et piémonts du Nord Forez : Typologie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE".

LE COQUEN M., Novembre 2012- Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000, FR8301015 « Vallée et Piémont du Nord Forez » (Puy-de-Dôme), ONF, 37p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>*.

## VEGETATION DEGRADEE DES TOURBIERES HAUTES ACTIVES, SUSCEPTIBLES DE RESTAURATION

**Code Natura 2000** : 7120

**Code Corine Biotopes** : 51.2

**Localisation** : Vollore-ville (Forêt domaniale d'Ayguebonne, tourbière d'Ayguebonne - parcelle 7)

**Surface** : 0,04 ha

**Statut** : Habitat d'intérêt communautaire

### DESCRIPTION DE L'HABITAT

Cet habitat correspond à des formes dégradées de la végétation des tourbières hautes actives (*cf.* habitat UE 7110\*) se développant sur des tourbières asséchées en surface à la suite de perturbations d'origine anthropique (drainage, fronts de taille, boisement) ayant modifié leur équilibre hydrique. Cette dégradation de la végétation se traduit par la régression et souvent la disparition des espèces hygrophiles turfigènes, caractéristiques des végétations de tourbières hautes maintenues dans un bon état de conservation.

Habitat dégradé par la création d'un gros drain. Ce dernier est en limite d'habitat et diminue fortement la hauteur de la nappe d'eau.

### ETAT DE CONSERVATION

**Défavorable mauvais**

### MENACES

Assèchement par drainage

Passage d'engin lourd risquant de dégrader la structure de la tourbe

Pollution, eutrophisation des eaux, utilisation de produits de synthèse

Lutter contre le reboisement naturel ou artificiel (Epicéa, bouleau,...)

Dégradation ponctuelle par piétinement

### RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CET HABITAT

**Moyenne**

### PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

Réaliser une analyse paléoécologique et pédologique  
Actualiser le diagnostic du complexe tourbeux  
Eviter tout dépôt de bois supplémentaire  
Surveiller la colonisation ligneuse et intervenir si besoin en limitant leur extension  
Suivi de la végétation  
Suivi de la faune  
Information sur les usagers habituels

## **Bibliographie**

---

Conservatoire Botanique National du Massif Central (C.B.N.M.C.), Novembre 2000 - "Site Natura 2000 Vallées et piémonts du Nord Forez : Typologie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE".

LE COQUEN M., Novembre 2012- Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000, FR8301015 « Vallée et Piémont du Nord Forez » (Puy-de-Dôme), ONF, 37p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

## TOURBIERE DE TRANSITION ET TREMBLANTS

**Code Natura 2000 :** 7140

**Code Corine Biotopes :** 54.5

**Localisation :** Vollore-ville (Forêt domaniale d'Ayguebonne, parcelle 7)

**Surface :** 0,1 ha

**Statut :** Habitat d'intérêt communautaire



Tourbière d'Ayguebonne

### DESCRIPTION DE L'HABITAT

Le substrat est constitué de tourbe spongieuse très légèrement tremblante.  
Physionomie de cariçaie pauvre en espèces (5 environ), habitat humide à détrempe.  
Sphaignes vertes dominantes en "buttes".  
Physionomie dictée par la présence de la Laïche en ampoule (*Carex rostrata*)

### ETAT DE CONSERVATION

**Mauvais**

### MENACES

Assèchement par drainage  
Passage d'engin lourd risquant de dégrader la structure de la tourbe  
Pollution, eutrophisation des eaux, utilisation de produits de synthèse  
Lutter contre le reboisement naturel ou artificiel (Epicéa, bouleau,...)  
Dégradation ponctuelle par piétinement

### RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CET HABITAT

## Moyenne

### PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

---

Réaliser une analyse paléoécologique et pédologique  
Actualiser le diagnostic du complexe tourbeux  
Eviter tout dépôt de bois supplémentaire  
Surveiller la colonisation ligneuse et intervenir si besoin en limitant leur extension  
Suivi de la végétation  
Suivi de la faune  
Information sur les usagers habituels

### Bibliographie

---

Conservatoire Botanique National du Massif Central (C.B.N.M.C.), Novembre 2000 - "Site Natura 2000 Vallées et piémonts du Nord Forez : Typologie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE".

LE COQUEN M., Novembre 2012- Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000, FR8301015 « Vallée et Piémont du Nord Forez » (Puy-de-Dôme), ONF, 37p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

**Code Natura 2000 :** 4030

**Code Corine Biotopes :** 31.2

**Localisation :** Communal du Roc (Sainte Agathe),  
Forêt domaniale d'Ayguebonne (Vollere-ville)

**Surface :** 0,012 ha + 13,71 en mosaïque avec les éboulis siliceux secs



## DESCRIPTION DE L'HABITAT

Habitat largement colonisé par les végétaux ligneux bas.

Substrat rocheux non ou très peu apparent, sol superficiel

Habitat colonisé par des chaméphytes ; taux de boisement par place pouvant atteindre 25 à 30 %. Pauvre en espèce.

Différents faciès sont observables suivant la dominance en callune (*Calluna vulgaris*), myrtille (*Vaccinium myrtillus*), fougère aigle (*Pteridium aquilinum*)

Très souvent en mosaïque avec d'autre groupement (éboulis, manteaux).

## ETAT DE CONSERVATION

Favorable à défavorable

## MENACES

Ces landes peuvent héberger des plantes rares.

Menace de la colonisation par les ligneux.

**Habitat en raréfaction partout en France et en Auvergne.**

## RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CET HABITAT

Forte

## PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

---

Réaliser un suivi de la dynamique de colonisation ligneuse et limiter l'envahissement des ligneux si un taxon est menacé  
Protection de *Lycopodium clavatum* et de *Dryopteris expansa*  
Surveillance de la cueillette de myrtille

### **Bibliographie**

---

Conservatoire Botanique National du Massif Central (C.B.N.M.C.), Novembre 2000 - "Site Natura 2000 Vallées et piémonts du Nord Forez : Typologie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE".

LE COQUEN M., Novembre 2012- Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000, FR8301015 « Vallée et Piémont du Nord Forez » (Puy-de-Dôme), ONF, 37p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

**Code Natura 2000 :** 6410

**Code Corine Biotopes :** 37.3

**Localisation :** Sainte-Agathe (Communal du Roc)

**Surface :** 0.51 ha

**Statut :** habitat d'intérêt communautaire

### **DESCRIPTION DE L'HABITAT**

Cet habitat regroupe un vaste ensemble de prairies hygrophiles à mésohygrophiles, développé aux étages planitiaire, collinéen et montagnards des régions atlantiques et continentales, sur sols tourbeux à paratourbeux, oligotrophes à méso-eutrophes. La Molinie bleuâtre (*Molinia caerulea*) occupe une place particulière. Cet habitat est en très forte régression presque partout et est devenu extrêmement menacé dans de nombreuses régions. Habitat riche en espèces dont *Juncus acutiflore*, *Molinia caerulea*, *Viola palustris*, *Lotus pedunculatus*, *Ranunculus flamula*, *Carum verticillatum*. Habitat en équilibre mais le plus souvent en phase dynamique vers la saulaie ou l'aulnaie à fougères femelles.

### **ETAT DE CONSERVATION**

Inconnu

### **MENACES**

Envahissement par les ligneux  
Assèchement  
Perte de la diversité floristique

### **RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CET HABITAT**

**Forte**

### **PROPOSITION DE MESURES DE GESTION**

Suivre la dynamique d'évolution de l'habitat  
Maintien du niveau humide  
Réaliser une fauche tardive avec exportation avec la mise en place d'un pâturage extensif d'été lorsque les sols sont ressuyés.

## Bibliographie

---

Conservatoire Botanique National du Massif Central (C.B.N.M.C.), Novembre 2000 - "Site Natura 2000 Vallées et piémonts du Nord Forez : Typologie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE".

LE COQUEN M., Novembre 2012- Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000, FR8301015 « Vallée et Piémont du Nord Forez » (Puy-de-Dôme), ONF, 37p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

## EBOULIS MEDIO-EUROPEENS SILICEUX DES REGIONS HAUTES

**Code Natura 2000 :** 8150

**Code Corine Biotopes :** 61.1

**Localisation :** Vollore-ville : Forêt domaniale d'Ayguebonne (environ du Chignore), Sainte- Agathe.

**Surface :** 19,55 ha

**Statut :** habitat d'intérêt communautaire

### DESCRIPTION DE L'HABITAT



“Vue du Chignore”

Habitat qui regroupe les communautés se développant dans les régions continentales encore soumises à des influences océaniques, de l'étage collinéen à l'étage montagnard sur des éboulis siliceux (granites roches métamorphiques, grés) situés le plus souvent sur de fortes pentes à microclimat variable (de sec à frais). Cet habitat pionnier colonise les pierriers issus de l'altération des falaises, les alluvions torrentielles.

Habitat très répandu sur Ayguebonne et sur toutes les expositions. En mosaïque avec la chênaie sessiflore ou la hêtraie à houx.

Habitat à forte valeur patrimoniale pour l'herpétofaune et l'entomofaune.

### ETAT DE CONSERVATION

**Favorable**

### MENACES

Mise à l'écart lors de la création de schéma de desserte.

Surveiller la colonisation par les ligneux.

**Habitat en raréfaction en Auvergne.**

### RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CET HABITAT

**Forte**

### PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

Etude de la dynamique de l'habitat

## Bibliographie

---

Conservatoire Botanique National du Massif Central (C.B.N.M.C.), Novembre 2000 - "Site Natura 2000 Vallées et piémonts du Nord Forez : Typologie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE".

LE COQUEN M., Novembre 2012- Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000, FR8301015 « Vallée et Piémont du Nord Forez » (Puy-de-Dôme), ONF, 37p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

**Code Natura 2000** : 8110

**Code Corine Biotopes** : 61.1

**Localisation** : Vollore-ville : Forêt domaniale d'Ayguebonne (environ du Chignore). Parcelle forestière 6

**Surface** : 1,2794 ha en mosaïque avec la lande à myrtille

**Statut** : habitat d'intérêt communautaire



“Vue du Chignore”

### **DESCRIPTION DE L'HABITAT**

Habitat dépourvu de végétaux ou recouvrement des végétaux faible.

Substrat rocheux nettement apparent.

Habitat d'éboulis à pentes fortes et relativement régulières (mais inférieures à 45 °), substrat constitués de gros blocs mobiles. Les éboulis envahis par les ligneux sont exclus de cet habitat.

Position fraîche (nord) et sommitale sur de faible surface. Habitat en équilibre

Présence d'espèces rares et protégées (*Huperzia selago*, *Lycopodium clavatum*)

### **ETAT DE CONSERVATION**

**Favorable**

### **MENACES**

Mise à l'écart lors de la création de schéma de desserte.

Surveiller la colonisation par les ligneux.

### **RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CET HABITAT**

**Forte**

### **PROPOSITION DE MESURES DE GESTION**

Etude de la dynamique de l'habitat

## **Bibliographie**

---

Conservatoire Botanique National du Massif Central (C.B.N.M.C.), Novembre 2000 - "Site Natura 2000 Vallées et piémonts du Nord Forez : Typologie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE".

LE COQUEN M., Novembre 2012- Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000, FR8301015 « Vallée et Piémont du Nord Forez » (Puy-de-Dôme), ONF, 37p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

**Code Natura 2000 :** 8230

**Code Corine Biotopes :** 34.11

**Localisation :** Vollore-ville : Forêt domaniale d'Ayguebonne (environ du Chignore), Sainte Agathe - Roc Néron.

**Surface :** habitat ponctuel (0,008 ha)

**Statut :** habitat d'intérêt communautaire



#### **DESCRIPTION DE L'HABITAT**

Pelouses basses et ouvertes, rochers parsemés, quelques plantes herbacées. Absence d'espèces rares et protégées.

Petites falaises et parois verticales (ou de forte pentes) de rochers situés en haut de pente.

Habitat dépourvu de végétaux, ou recouvrement des végétaux faible. Substrat rocheux nettement apparent.

Habitat de petites falaises à pente très forte (>45°) ; substrat constitué d'une masse rocheuse stable.

#### **ETAT DE CONSERVATION**

**Favorable**

#### **MENACES**

La dynamique est stable

Mise à l'écart lors de la création de schéma de desserte.

Pratique de l'escalade

#### **RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CET HABITAT**

**Favorable**

#### **PROPOSITION DE MESURES DE GESTION**

Vigilance

## **Bibliographie**

---

Conservatoire Botanique National du Massif Central (C.B.N.M.C.), Novembre 2000 - "Site Natura 2000 Vallées et piémonts du Nord Forez : Typologie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE".

LE COQUEN M., Novembre 2012- Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels ainsi que les espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000, FR8301015 « Vallée et Piémont du Nord Forez » (Puy-de-Dôme), ONF, 37p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

## ANNEXE 2 : FICHES ESPECES

### LE PETIT RHINOLOPHE

**Code Natura 2000 :** 1303

**Identité :**

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : *Rhinolophidés*
- Genre : *Rhinolophus*
- Espèce : *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)

**Statuts :**

- Niveau international :
  - Convention de Berne : Annexe II
  - Convention de Bonn : Annexe II
  - Liste rouge mondiale de l'UICN : « préoccupation mineure »
- Niveau européen :
  - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
  - Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 2
  - Liste rouge : « préoccupation mineure »
- Niveau régional :
  - Liste rouge : « rare »



Photo : Philippe Favre (ONF)

### DESCRIPTION ET HABITAT

#### Description de l'espèce

Le Petit rhinolophe est le plus petit et le plus septentrional des Rhinolophidés européen (taille 3,7 – 4,5 cm pour une envergure de 19 à 25 cm et un poids de 5 à 7 g).

Oreilles et patagium gris-brun clair.

Poils gris clair à la base, dos gris-brun et ventre plutôt gris-blanc.

Forme et profil du nez caractéristique : en forme de fer-à-cheval inversé.

Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide complètement enveloppé dans ses ailes.

#### Biologie

Reproduction : 1 seul petit par an

La reproduction a lieu en août / septembre, la gestation est réalisée en différée et reprend après l'hibernation. Les jeunes naissent courant juillet après 2 mois de gestation.

#### Territoire de chasse :

L'espèce chasse dans un rayon de 2-3 km autour du gîte.

Les jeunes sont très sensibles, et s'éloignent peu du gîte dans les premières semaines de vol. Le milieu de vie est constitué de paysages semi-ouverts richement structurés (bocages, cultures extensives, forêts...), de peuplements forestiers proches des cours d'eau, de forêts alluviales, de futaies feuillues, de forêts mixtes d'âge moyen à mûr. La présence de milieux humides est très importante pour son activité de chasse.

#### **Ecologie**

L'espèce est sédentaire. Il effectue des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver.

Il utilise les cavités naturelles ou artificielles (mines, caves, tunnels...) pour l'hibernation.

En été, les femelles utilisent les combles ou les caves pour la reproduction.

#### **Répartition**

- **en Europe** : l'espèce est présente de l'Irlande de l'Ouest et du pays de Galles au quart Nord-Est de la France et elle a disparu dans une grande partie de l'Allemagne et du Bénélux.
- **en France** : en forte régression dans la moitié nord de la France
- **en Auvergne** : Paradoxalement, l'espèce est assez bien répandue en Auvergne où elle est connue dans les 4 départements mais à des densités variables suivant les secteurs. L'espèce est plus fréquente dans le sud que dans le nord. En moyenne, sur la période 1998/2010, 550 Petits rhinolophes sont comptabilisés en Auvergne en période hivernale (Bernard, 2011) ; la population en période estivale est estimée entre 1500 et 2000 individus en 2011 (Bernard, 2011). Certains secteurs comme la région de Maurs, le Pays des Couzes, de l'Artense-Chavanon constituent les bastions de l'espèce.
- **dans le site** : l'espèce est mentionnée dans le premier DOCOB mais elle n'a pas été contactée lors de l'inventaire réalisé par Chauve Souris Auvergne, en 2009 dans la forêt d'Ayguebonne.

#### **ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE**

---

- **en France** : **État de conservation défavorable**
- **dans le site** : Inconnu. Des recherches doivent être menées pour savoir si l'espèce est bien présente

#### **VALEUR PATRIMONIALE**

---

**Forte**

#### **MENACES**

---

Les menaces principales proviennent de :

- la disparition des gîtes, la restauration du petit patrimoine bâti
- la disparition ou dégradation du territoire de chasse : la modification du paysage

- l'utilisation de pesticides et de produits toxiques pouvant entraîner la disparition de la ressource alimentaire et une contamination des individus.
- La mortalité directe liée au trafic routier, à l'implantations d'éoliennes

## RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

---

### Moyenne

### PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

---

Sur un rayon de 4km autour des gîtes d'été (mesures vitales 1 km autour du gîte pour assurer le maintien d'une colonie car les jeunes sont très sensibles, et s'éloignent peu du gîte dans les premières semaines de vol (Bensettiti et al., 2002)) :

- maintien et reconstitution des ripisylves,
- création de lisières riches en arbustes et non linéaires (pour créer des îlots de chaleur), maintien des écotones,
- augmentation de la proportion de feuillus et maintien des peuplements âgés de hêtre et de chêne
- maintien et entretien d'allées, parcs et vieux jardins.

La présence de Petits Rhinolophes dans un bâtiment en forêt doit nécessiter des mesures spéciales de conservation de ce gîte, et la mise en place d'une gestion forestière particulière à proximité immédiate du gîte (îlot de vieillissement voire de sénescence) (Bontadina et al., 2008 (in press)).

#### Proposition d'aménagement :

Mettre en place des chiroptières sur les deux maisons forestières de la Forêt Domaniale d'Ayguebonne

Aménager les combles des deux maisons forestières

Poser des nichoirs dans les boisements de conifères et jeunes feuillus

Créer des mares à proximité des ruisseaux

Mettre en place des panneaux d'informations devant les maisons forestières

### Bibliographie

---

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

GUILLAUD L., 2009. – Inventaire chiroptérologique et préconisations de gestion des maisons forestières d'Ayguebonne et Le Naud sur le site Natura 2000 FR N°8301051 « Vallées et Piémonts du nord Forez » (63), Chauve-Souris Auvergne, 20 p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

**Code Natura 2000 :** 1308

**Identité :**

- Classe : Mammifère
- Ordre : Chiroptères
- Famille : *Vespertilionidae*
- Genre : *Barbastella*
- Espèce : *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774)

**Statuts :**

- Niveau international :
  - Liste rouge mondiale de l'UICN : « quasi-menacée »
  - Convention de Berne : Annexe II
  - Convention de Bonn : Annexe II
- Niveau européen :
  - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national : présente sur l'ensemble du territoire mais en régression voire en voie de disparition dans le Nord de la France.

Espèce protégée (article 1<sup>er</sup> modifié)

Classée sur la Liste Rouge National en « préoccupation mineure ».

- Niveau régional : inscrite « Vulnérable » sur la Liste rouge Régionale



Source : <http://inpn.mnhn.fr>.

**DESCRIPTION ET HABITAT**

**Description de l'espèce**

Espèce sombre, de taille moyenne (taille 4.5 – 6 cm, envergure : 24,5 – 28 cm, poids 6 – 13,5 g).

Pelage long, noir et soyeux

Face noirâtre caractéristique avec un museau court et des oreilles larges dont les bords internes se rejoignent sur le front.

Yeux minuscules et dissimulés en limite des oreilles

Petite bouche

**Biologie**

Reproduction : 1 seul petit par an, les naissances ont lieu fin juin.

Régime alimentaire : très spécialisée : petits insectes tendres, régime alimentaire composé essentiellement de lépidoptères

Territoire de chasse : jusqu' à 10 km du gîte.

Les gîtes sont situés dans les fentes et derrière les écorces décollées sur essences feuillues : hêtre et chêne et résineux (pins principalement). La Barbastelle peut également utiliser les bâtiments en gîte.

Elle utilise surtout les lisières, la cime des arbres et les chemins pour chasser.

#### Ecologie :

Espèce typique des régions boisées de plaine et de montagne (jusqu'à 2000 m). L'espèce fréquente les forêts mixtes âgées (plus de 100 ans) à strate buissonnante. Elle vit en milieu forestier dans les grands massifs forestiers et elle fréquente les layons forestiers, les chemins, les bocages, les plans d'eau et les villages.

Les individus se rassemblent en été en petites colonies de 5 à 40 individus, les gîtes de reproduction sont constitués principalement de granges agricoles, des maisons (volets), des cavités ou carrières souterraines, caves, aqueducs...

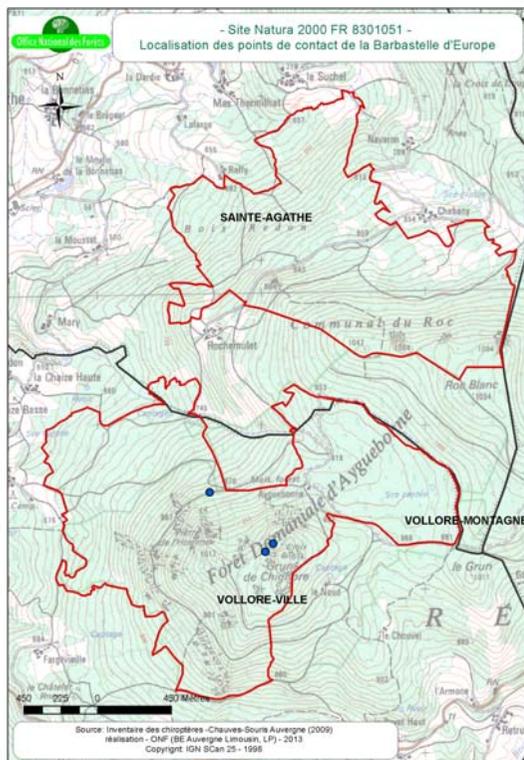
L'espèce change régulièrement de gîtes et peut effectuer des déplacements de 300 km entre les gîtes d'été et d'hiver.

Elle est très sensible aux modifications de son milieu de vie.

Espèce très résistante au froid, elle fréquente peu les cavités ce qui rend les comptages hivernaux compliqués.

#### **Répartition**

- **en Europe** : présente dans une grande partie de l'Europe, du Portugal au Caucase ; du sud de la Suède à la Grèce et du Maroc aux îles Canaries. L'espèce est très menacée dans le nord de son aire de répartition. Elle a pratiquement disparu de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.
- **en France** : répartition mal connue : observée sur tout le territoire mais en faible nombre (1 à 5 individus par site en général). Elle est très rare en Picardie, Ile-de-France, Alsace et sur le littoral méditerranéen.
- **en Auvergne** : Les comptages hivernaux comptabilisaient 170 individus en moyenne répartis sur une vingtaine de sites (Bernard, 2004) et trois sites atteignent ponctuellement les 100 individus (sites d'importance nationale pour l'espèce). Les comptages estivaux recensent une dizaine de colonies pour un effectif total d'environ 360 adultes. La région Auvergne est l'un des bastions de la Barbastelle en France.
- **dans le site** : L'espèce a été contactée dans la Forêt Domaniale, à proximité de la maison forestière d'Ayguebonne et du Grün de Chignore lors de l'inventaire réalisé par Chauve-Souris Auvergne en 2009. Elle a été contactée lors de 3 soirées sur 4 réalisées, c'est une fréquence rare. Il semble que ce soit l'une des espèces la plus présente sur le site.



## ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

### ➤ en France :

En France, la Barbastelle est menacée d'extinction en Picardie et en Ile-de-France, elle est rarissime en Alsace. Ailleurs sur le territoire, elle n'est notée que sur un nombre très faible de sites, à raison de 1 à 5 individus par site en général, hormis cinq sites hivernaux accueillant régulièrement entre 100 à 900 individus. Dans de nombreux départements, aucune colonie de mise bas n'est connue.

Le réseau d'observation des chiroptères en France ne s'étant développé qu'au début des années 80, avec une pression de prospection augmentant lentement et encore inégalement répartie, les tendances évolutives sont souvent impossibles à définir, hormis dans de nombreuses zones du nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un déclin.

### ➤ dans le site : **Favorable**

Mais le statut local doit être étudié plus précisément par des recherches approfondies

## VALEUR PATRIMONIALE

**Forte**

## **MENACES**

---

L'espèce a de fortes exigences écologiques et elle reste fragile face aux modifications de son environnement.

## **RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE**

---

**Forte**

## **PROPOSITION DE MESURES DE GESTION**

---

Sur un rayon de 1 à 3 km autour des colonies de reproduction :

Maintenir les arbres foudroyés et les arbres à fentes en îlots ou en grand nombre sur un massif forestier car les changements de gîtes sont courants.

Favoriser les habitats sources pour les papillons de nuit de petite taille

Proscrire les insecticides et le travail du sol en forêt qui sont défavorables au développement des papillons.

Maintenir des connexions entre grands massifs forestiers.

Mettre en place des îlots de sénescence

Proposition d'aménagement :

Aménager des panneaux en bois sur les murs extérieurs des maisons forestières de la Forêt Domaniale d'Ayguebonne.

Poser des nichoirs dans les boisements de conifères et de jeunes feuillus

Poser deux nichoirs plats sur les murs extérieurs des maisons forestières

Créer des mares à proximité des ruisseaux

Mettre en place des panneaux d'informations devant les maisons forestières

## **Bibliographie**

---

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

GUILLAUD L., 2009. – Inventaire chiroptérologique et préconisations de gestion des maisons forestières d'Ayguebonne et Le Naud sur le site Natura 2000 FR N°8301051 « Vallées et Piémonts du nord Forez » (63), Chauve-Souris Auvergne, 20 p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

## LE GRAND MURIN

**Code Natura 2000 :** 1324

**Identité :**

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés
- Genre : *Myotis*
- Espèce : *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)

**Statuts :**

- Niveau international :
- Niveau européen :
  - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
  - Convention de Berne : Annexe II
  - Convention de Bonn : Annexe II
- Niveau national : préoccupation mineure



Photo : Thierry Gautrot (ONF)

### DESCRIPTION ET HABITAT

#### Description de l'espèce

Il fait partie des plus grands chiroptères français : Tête + corps : 6,5 – 8 cm ; avant-bras : 5,3 – 6,6 cm / envergure : 35-43 cm / poids : 20- 40 g.

Oreilles longues : 2,44 – 2,78 cm et larges : 0,99 – 1,3 cm.

Museau, oreilles et patagium brun-gris.

Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

#### Biologie

L'espèce fréquente les paysages karstiques et anthropiques (pour les gîtes), les paysages riches en forêts feuillues plus ou moins fermées, les peuplements gérés en futaie régulière, à strate herbacée et buissonnantes peu fournies, les peuplements de hêtres et de chênes. Elle s'accommode aussi des peuplements irréguliers en feuillus mélangés.

#### Répartition

- **en Europe :** Il se rencontre de la péninsule Ibérique jusqu'en Turquie, il est absent au nord des îles Britanniques et en Scandinavie.
- **en France :** après avoir été en régression jusqu'en 1950, elle semble actuellement stabilisée
- **en Auvergne :** Le Grand murin possède d'importantes populations, il est présent sur les quatre départements en hiver et en été. En période estivale, la population est estimée entre 4500 et 6000 individus en 2011. La rivière Allier expliquerait la présence de l'une des plus grosses colonies connues au monde pour cette espèce (environ 3000 femelles).

- **sur le site** : l'espèce est mentionnée dans le premier DOCOB mais elle n'a pas été contactée lors de l'inventaire réalisé en 2009 dans la forêt d'Ayguebonne par Chauve-Souris Auvergne.

## ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

---

### ➤ en France :

L'espèce est présente dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis certains départements de la région parisienne.

### ➤ dans le site :

Le statut local de l'espèce doit être étudié plus précisément par des recherches approfondies.

## VALEUR PATRIMONIALE

---

**Forte**

## MENACES

---

Dérangements et destructions des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la sur fréquentation humaine.

Pose de grillages « anti-pigeons » dans les clochers ou réfection des bâtiments, responsables de la disparition de nombreuses colonies.

Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).

Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues...) : labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies de fauche en cultures de maïs d'ensilage, enrésinement des prairies marginales, épandage d'insecticides sur des prairies ou en forêt...

Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.

Intoxication par des pesticides.

Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.

Compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique (*Columba palumbus*), Effraie des clochers.

## RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

---

**Moyenne**

## PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

---

Sur un rayon de 10 km autour des gîtes d'été :

Favoriser la gestion en futaie régulière sur les peuplements de type hêtres et chênes ;

Maintenir des corridors boisés entre les gîtes et les terrains de chasse ;

Favoriser les sous-bois clairs pour faciliter la capture des proies au sol ;

Eviter les plantations ou le travail du sol pour faciliter la régénération forestière ;

Limiter l'enrésinement, défavorable au développement des proies de l'espèce.

Proposition d'aménagement :

Aménager les combles des deux maisons forestières

Mettre en place des chiroptières sur les deux maisons forestières

Créer des mares à proximité des ruisseaux

Poser des nichoirs dans les boisements de conifères et de jeunes feuillus

Mettre en place des panneaux d'informations devant les maisons forestières

**Bibliographie**

---

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

GUILLAUD L., 2009. – Inventaire chiroptérologique et préconisations de gestion des maisons forestières d'Ayguebonne et Le Naud sur le site Natura 2000 FR N°8301051 « Vallées et Piémonts du nord Forez » (63), Chauve-Souris Auvergne, 20 p.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

**Code Natura 2000 :** 1386

**Identité :**

- Classe : Mousses
- Ordre : Buxbaumiales
- Famille : Buxbaumiacées
- Genre : *Buxbaumia*
- Espèce : *Buxbaumia viridis*

**Statuts :**

- Niveau international :
  - Convention de Berne : Annexe I
  - Considérée comme Rare
- Niveau européen :
  - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II
  - Liste rouge des bryophytes européennes : Vulnérable (VU)
- Niveau national :
  - Liste rouge nationale : Rare à Vulnérable

**Estimation de la population sur le site Natura 2000 :** 2 stations ont été trouvées sur la commune d'Olmet (Le Coquen Michaël, 2011).

### DESCRIPTION ET HABITAT

#### Description de l'espèce

Petite bryophyte repérable à sa petite capsule (Sporophyte) constituée d'une urne renflée oblongue de 0,5 à 0,7 cm de long portée par une soie qui ne dépasse pas 1 cm.

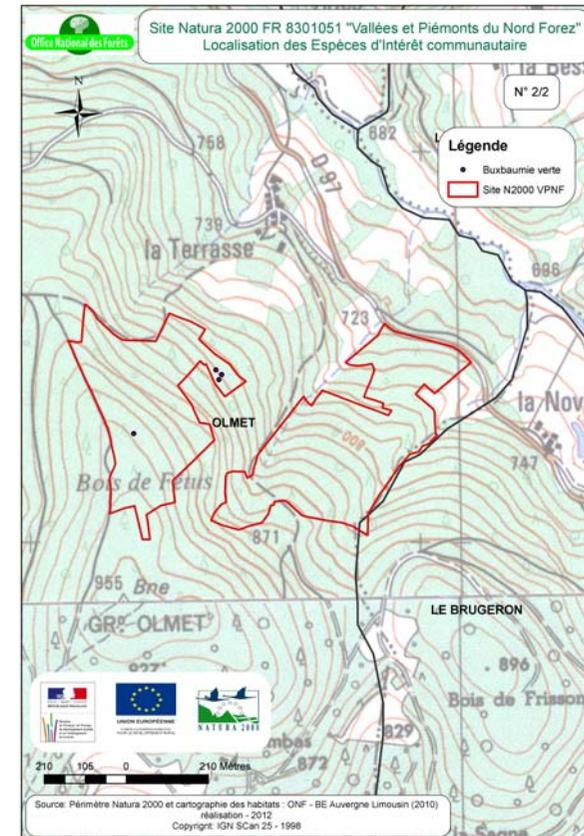
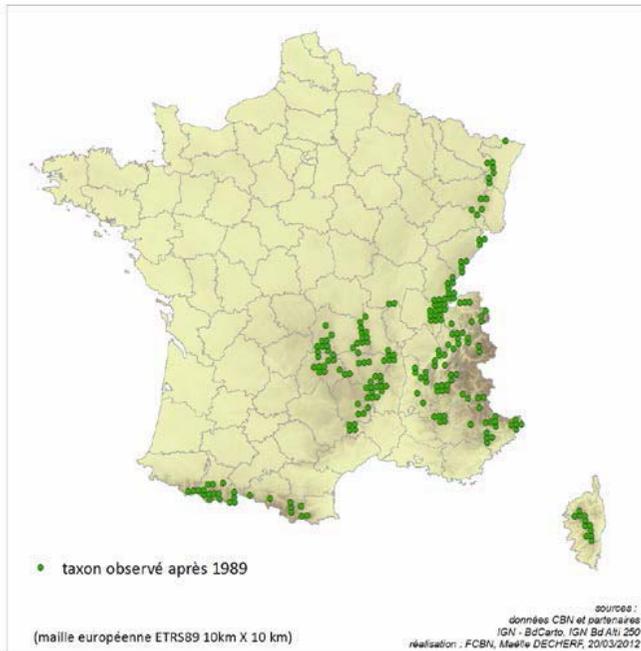
#### Biologie - Ecologie

Espèce pionnière qui pousse sur les troncs pourrissants décortiqués de conifères (Sapin, Epicéa, Pin) et plus rarement de feuillus (Hêtre, Chêne). Elle pousse en situation ombragée à très ombragée et en conditions de forte humidité. Elle ne se développe pas sur les bois morts encore sur pieds.

Elle se développe sur le bois mort dont la teneur en eau est toujours forte (65 % à 90 %) et dont le pH est bas (entre 3,5 et 6,0 environ). Les stations en ubac sont préférées.

#### Répartition

- **en Europe :** Taxon boréo-montagnard localisé aux étages montagnards à subalpins largement répandu dans l'ensemble du centre de l'Europe.
- **en France :** son aire de répartition occupe l'est d'une diagonale Nancy-Bordeaux couvrant en particulier tous les secteurs montagneux : Vosges, Alpes, Pyrénées, Massif Central et le centre de la Corse.
- **en Auvergne :** L'espèce semble assez présente mais dispersée dans les anciennes sapinières montagnardes. Elle semble très rare dans les vallées à dominante feuillue.



## ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

- **En France** : Il est très difficile en l'état actuel de préciser les tendances évolutives des populations par manque de connaissance de la répartition et de la taille des populations. L'espèce n'est détectable que par son sporophyte et sa découverte nécessite de longues prospections.
- **Dans le site** : Inconnu

## VALEUR PATRIMONIALE

**Forte**

## MENACES

L'espèce peut disparaître à la suite de coupes forestières ou d'éclaircies trop brutales provoquant des mises en lumière importante, le dessèchement des stations et la disparition des sporophytes. L'exploitation des chablis conduit à une diminution du bois mort et une disparition des supports potentiels pour l'espèce.

## RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

---

Moyenne

## PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

---

### Mesures de gestion en faveur de la conservation de l'habitat :

La gestion des habitats de Buxbaumie est liée à la problématique des bois morts et des zones humides et des abords de ruisselets, ruisseaux...

Favoriser la conservation de bois morts et la mise en place d'îlot de sénescence.

Conserver les chablis et les très gros troncs en travers des milieux humides dans les secteurs où l'espèce est présente sans mettre en danger la conservation d'habitats patrimoniaux.

Favoriser les traitements de type plutôt irrégulier qui permettent le maintien d'un couvert suffisant pour cette espèce sciaphile.

### Mesures de gestion en faveur de la conservation de l'espèce :

Mettre en défens les deux zones de présence de l'espèce dans un périmètre de 20 m de diamètre (rubalise biodégradable) lors de travaux ou de coupe prévues sur les parcelles concernées.

## Bibliographie

---

BENSETITI F., GODILLAT V., MALENGREAU D., & QUERE E. (coord.), 2002. – « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 – Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN. Ed. La Documentation Française, Paris, 271 p. + cédérom

BAILLY G., GOURVIL J., avril 2012. *Buxbaumia viridis* (D.C) Moug. & Nestl. Fédération des Conservatoires botaniques nationaux.

DARNIS, T., 2010 – Document d'Objectifs actualisé de la Zone Spéciale de Conservation, Gorges de la Rhue (Cantal), Site Natura 2000 FR8301068, 72 p. + Annexes.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>*.

## LE LUCANE CERF-VOLANT

**Code Natura 2000 :** 1083

**Identité :**

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : *Lucanidae*
- Genre : *Lucanus*
- Espèce : *Lucanus cervus* (Linné, 1758)

**Statuts :**

- Niveau international :
  - Convention de Berne : Annexe III
- Niveau européen :
  - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II
- Niveau national : Néant



Source : <http://inpn.mnhn.fr>.

### DESCRIPTION ET HABITAT

#### Description de l'espèce

Adultes : c'est le plus grand coléoptère d'Europe

Taille des femelles : de 20 à 50 mm

Taille des mâles : 35 à 85 mm

Couleur : brun noir ou noir avec les élytres parfois bruns

Le pronotum est pourvu de mandibules brun-rougeâtre de taille variable rappelant des bois de cerf. Les femelles ont un pronotum plus large que la tête et des mandibules courtes.

#### Larves :

3 stades larvaires : la larve est de type mélolonthoïde (Corps mou, tête et un thorax sclérifiés, appareil buccal broyeur, l'absence d'yeux), elle vit dans le terreau des arbres creux et se déplace peu. Elle peut atteindre une taille de 100 mm pour 20-30g au maximum se sa croissance.

#### Biologie

Cycle de développement : 5 à 6 ans

Les œufs sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres.

Larves : biologie peu connue.

Nymphes : à la fin du dernier stade, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de la terre ou constituée simplement de terre. Elle se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale.

Adultes : La période de vol des adultes mâles est relativement courte, au alentour d'un mois. Dans le sud de l'aire de répartition, les adultes mâles de *Lucanus cervus* sont observés de mai à juillet. Les femelles erratiques, à la recherche de souches, sont encore visibles jusqu'en août. Dans le nord, les observations s'échelonnent d'août à septembre.

Activité : Dans le nord de son aire de répartition, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Le Lucane vole en position presque verticale. Le vol est lourd et bruyant. Il utilise ses mandibules pour combattre ses rivaux ou pour immobiliser la femelle lors des accouplements.

Des migrations en masse du Lucane sont parfois observées peut-être liées à des périodes de sécheresse.

Régime alimentaire : larves saproxylophages. Elles consomment du bois mort et sont essentiellement liées aux chênes mais on peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus.

### Habitat

Système racinaire de souche ou d'arbre dépérissant. Espèce liée aux écosystèmes forestiers, aux arbres isolés, aux haies...

### Répartition

- **en Europe** : présente dans toute l'Europe jusqu'à la Caspienne et au Proche-Orient
- **en France** : bien présente sur tout le territoire
- **en Auvergne** : présente sur toute la région
- **dans le site** : Présence avérée sur la commune de Vollore-Ville dans la Domaniale d'Ayguebonne et à Sainte Agathe au Bois Redon.

### ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

---

- **En France** : Actuellement, l'espèce n'est pas menacée en France, mais elle semble en déclin au nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède.
- **Dans le site** : Au moins 3 stations connues. Il est noté présent sur le site mais les effectifs, sa répartition, ses biotopes et son écologie ne sont pas connus de manière précise. Des élytres et une tête de Lucane ont été observés (P. BACHELARD, 1995) lors de prospections (essentiellement orientées sur les lépidoptères), sur la piste forestière de la parcelle 12 de la Forêt Domaniale. La deuxième observation a été faite en 2001 à deux reprises (P. FIEVET) au Bois de Redon, Communal du Roc dans les éboulis de la forêt d'Ayguebonne. Il s'agissait de deux mâles en vol, à la recherche de femelles. Sa présence a aussi été signalée sur les communes d'Escoutoux et d'Olliergues situées à proximité de Vollore-Ville (B. CALMONT).

### VALEUR PATRIMONIALE

---

Moyenne

### MENACES

---

Le dessouchage qui réduit fortement les habitats larvaires

L'élimination des vieux arbres, des arbres morts, du bois au sol, du bocage qui constituent un des biotopes de l'espèce ainsi qu'une source de nourriture.

En zone agricole peu forestière, l'élimination des haies peut aussi favoriser le déclin de l'espèce.

## RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

---

### Moyenne

#### PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

---

En milieu forestier :

- Conserver des arbres de gros diamètres en essences feuillues (chêne de préférence) ;
- Eviter le dessouchage et l'utilisation de produits chimiques ;
- Laisser du bois mort au sol de gros diamètre (souches, billons, purges), de préférence à l'intérieur des parcelles ;
- Privilégier les purges sur pieds (souche haute) des essences feuillues ou résineuses (autochtones) ;
- Maintenir sur pied les gros bois présentant des caries au niveau de la base du tronc, surtout s'ils sont en lisière ou en milieu ensoleillé, en particulier les rares « vieux » châtaigniers subsistants sur le site ;
- Ne pas transformer les peuplements feuillus en reboisements résineux d'essences allochtones (Douglas, Mélèze, Epicéa) ;
- Maintenir et favoriser les mélanges d'essences (feuillues) à la fois de production, mais aussi d'accompagnement : bouleau, merisier, érables, saules, aulne, tilleuls ;
- Maintenir le maximum de diversité des habitats, pour permettre la multitude des micro-habitats. En particulier, conserver des trouées (créées notamment par les chablis isolés, eux-mêmes source de nombreux micro-habitats favorables aux saproxyliques) non reboisées en forêt car elles accueillent souvent de multiples espèces végétales permettant l'alimentation des adultes floricoles des espèces saproxyliques ;
- Mettre en place des îlots de sénescence (et non de vieillissement) de quelques hectares (3 à 4 ha) répartis au sein des massifs, dans des peuplements déjà mûres, et composés d'essences autochtones ;
- Conserver des arbres dépérissants, morts ou secs sur pied (de toutes essences autochtones) jusqu'à leur décomposition finale, de manière la plus répartie possible, et de préférence en maintenant autour d'eux une ambiance forestière. Il est particulièrement important de préserver les arbres présentant des cavités dans le tronc ou les branches maîtresses, celle-ci constituant des micro-habitats très spécifiques et de plus en plus rares dans de nombreuses forêts exploitées ;
- Maintenir des bermes (bordures de routes et pistes forestières) et des lisières aérées, étagées et végétalisées en espèces fleuries (notamment ombellifères et composées, mais aussi arbustes comme les saules), en réalisant des fauchages tardifs, 1 année sur 2 voir 3, et si possible alternatifs (un côté une année, l'autre côté l'année suivante) ;
- Préserver les habitats particuliers comme les aulnaies marécageuses et les formations boisées le long des ruisseaux, riches de nombreuses espèces végétales et animales ;
- Privilégier le sapin, essence autochtone, comme essence résineuse de production.

Hors milieu forestier :

- Conserver les haies. Traiter certains arbres en têtard et d'autres en taillis : cette gestion en taillis provoque des nécroses fréquentes au niveau du collet ou de la racine, favorables au Lucane et à d'autres insectes saproxyliques ;
- Conserver les gros et vieux feuillus isolés au milieu des champs et pâtures, surtout s'ils sont dépérissant car ils constituent de très nombreux micro-habitats favorables chacun à des cortèges spécifiques d'insectes (et bénéficient également à d'autres groupes écologiques comme les oiseaux, les chiroptères). En particulier, lorsque des branches maîtresses tombent au sol, sauf enjeu de sécurité, il est préférable de les laisser se décomposer naturellement.
- Maintenir des espaces fleuris naturellement (et sans produits chimiques) pour l'alimentation des adultes floricoles des insectes saproxyliques

- Eviter de prélever des tas de bois (chauffage, coupe) abandonnés pendant quelques années et qui n'ont plus de valeur « économique », mais peuvent héberger de nombreuses espèces d'insectes.

## **Bibliographie**

---

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

NOBLECOURT T., LATHUILLIERE L., 2010 – Etude pour la mise en œuvre d'une sylviculture adaptée au Lucane cerf-volant et aux insectes saproxyliques. Site Natura 2000 Vallées et Piémonts du Nord-Forez (63). Rapport d'étude entomologique du Pôle National d'Entomologie de l'Office National des Forêts.

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.



## **ANNEXE 3 : LA CHARTE NATURA 2000**



## CHARTRE NATURA 2000 du site FR 8301051

### « Vallées et Piémonts du Nord-Forez »

*validée par le comité de pilotage le 4 novembre 2011*

L'adhérent s'engage à respecter **les engagements généraux ainsi que ceux relatifs aux types de milieux présents sur ses parcelles engagées** (cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

---

#### ENGAGEMENTS

---

- TOUS MILIEUX (engagements généraux)**

##### **Engagements soumis à contrôles**

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice et/ou à des experts scientifiques mandatés pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle me fera parvenir les documents d'expertises scientifiques réalisées.

*Point d'évaluation : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site*

② En cas de passage dans des cours d'eau par des engins, utiliser des dispositifs de franchissement temporaire ou permanent (ponts de bois, tuyaux PEHD<sup>1</sup>) qui permettent d'éviter la destruction des milieux.

*Point d'évaluation : évaluation sur place*

③ Lorsqu'une ou plusieurs espèces animales protégées auront été localisées sur une ou plusieurs parcelles : respecter une zone de tranquillité durant les périodes sensibles (reproduction, hivernage) ; elles seront définies avec l'animateur du DocOb en l'absence de cadre légal. L'animateur me fournira les renseignements nécessaires quant à la localisation des espèces protégées sur mes parcelles engagées dans la Charte.

*Point d'évaluation : évaluation sur place*

④ En cas de fauche des abords des voies, cette fauche sera réalisée soit entre septembre et mars, soit en alternance, un seul côté par an.

*Point d'évaluation : évaluation sur place*

---

<sup>1</sup> Polyéthylène à Haute Densité (pour tous renseignements contacter le Centre Régional de la Propriété Forestière du Puy de Dôme)

MILIEUX FORESTIERS (forêts de feuillus, résineuses et mixtes)

**Engagements soumis à contrôles**

- ① Pour les parcelles de plus de 0,5 hectares, maintenir à minima la proportion de 2 arbres morts ou sénescents et de 2 arbres sains à cavités<sup>2</sup> par hectare d'un diamètre minimum de 35 centimètres (à 1,30 mètres du sol). Ces arbres ne doivent pas être choisis, pour raisons de sécurité, près des voies de circulation. Ces arbres seront référencés avec la structure animatrice du site.

*Point d'évaluation : état des lieux avant signature ; évaluation sur place du nombre d'arbres correspondants référencés avec la structure animatrice du site (les arbres morts ou sénescents situés près des voies de circulation peuvent être abattus et laissés sur place au sol).*

- ② Conserver les Hétraies : proscrire toute coupe rase d'une surface supérieure à 0,5 ha. Respecter l'itinéraire technique proposé par l'animateur du site.

*Point d'évaluation : évaluation sur place et par photo-interprétation.*

MILIEUX HUMIDES (prairies humides)

**Engagements soumis à contrôles**

- ① Conserver en l'état les zones humides, ne pas assécher, drainer, combler, niveler ou amender, ni utiliser de produits agropharmaceutiques.

*Point d'évaluation : évaluation sur place et par photo-interprétation*

- ② Conserver en l'état les zones humides : ne pas réaliser de boisement

*Point d'évaluation : évaluation sur place et par photo-interprétation*

- ③ Conserver en l'état les zones humides : ne pas réaliser de traitements contre le tomès aux alentours des zones humides.

*Point d'évaluation : évaluation sur place*

MILIEUX TOURBEUX (tourbières, goullies, tourbières boisées)

**Engagements soumis à contrôles**

- ① Proscrire tous travaux ou aménagements pouvant perturber l'équilibre écologique au niveau hydrologique, pédologique et végétal des milieux tourbeux, notamment :
- la modification du réseau hydrique alimentant ces milieux, le drainage et l'assainissement,
  - le travail du sol, le comblement, le passage d'engins motorisés (débardage, gyrobroyeur),
  - la plantation de ligneux,
- excepté pour les travaux de restauration ou d'entretien réalisés ou validés par la structure animatrice.

*Point d'évaluation : évaluation sur place*

- ② Conserver les tourbières : Interdire tout stockage de bois dans les tourbières.

*Point d'évaluation : évaluation sur place*

- ③ Ne pas entreposer de rémanents de coupe sur les zones tourbeuses.

*Point d'évaluation : évaluation sur place*

<sup>2</sup> Les cavités comprennent également les fentes, les trous de pics dégradés et l'écorce décollée

**MILIEUX OUVERTS (falaises, éboulis, landes)**

**Engagements soumis à contrôles**

① Conserver en l'état les milieux ouverts : ne pas effectuer de reboisement

Point d'évaluation : évaluation sur place

② Contourner ces milieux lors de la création de desserte forestière.

Point d'évaluation : évaluation sur place

③ Demander l'accord préalable de la structure animatrice du site avant la réalisation d'aménagement non soumis aux études d'incidence (via ferrata, voies d'escalade, sentiers...).

Point d'évaluation : évaluation sur pièces administratives (courrier officiel)

le : ..... , à .....

Signature du ou des propriétaires

le : ..... , à .....

Signature du ou des ayant droits

---

## RECOMMANDATIONS

---

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet d'engagement dans le cadre de la présente Charte Natura 2000. Ces recommandations peuvent être appliquées en complément selon la volonté des adhérents.

### TOUS MILIEUX

- ❖ Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage
- ❖ Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour les engins utilisés

### MILIEUX FORESTIERS

- ❖ Conserver quelques chablis et chandelles, ne pas broyer les rémanents, afin de favoriser la nécromasse
- ❖ Ne pas supprimer systématiquement le houx et le lierre en sous bois
- ❖ Limiter la surface de monoculture d'essences non autochtones et encourager la diversification des essences notamment feuillues
- ❖ Favoriser le maintien ou la création de milieux ouverts en forêt de petite surface (clairières, trouées)

### MILIEUX HUMIDES

- ❖ Limiter le développement des ligneux par un arrachage manuel
- ❖ Limiter le passage d'engins motorisés (quad, moto...)

### MILIEUX TOURBEUX

- ❖ Tenir compte de la fragilité des sols en limitant l'accès aux usagers

### MILIEUX OUVERTS

- ❖ Eviter le passage de chemins ou de pistes sur ces milieux sensibles

## ANNEXE 4 : NOMENCLATURE DETAILLEE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET CORRESPONDANCE AVEC LES AUTRES CLASSIFICATION PHYTOSOCIOLOGIQUE

NATURA 2000 / Cahiers d'Habitat				CORINE Biotopes		Groupement végétal	Phytosociologie		Surface	
Code	Statut	Code	Habitats élémentaires Libellé	Code	Libellé	Libellé	Alliance*	Association	Ha	%
4030	IC	4030-13	Landes acidiphiles montagnardes du Massif central	31.226	Landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i>	Landes acidiphiles montagnardes du Massif central	<i>Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi.</i>	Cf. <i>Galio saxatilis-Vaccinietum myrtilli</i> Michalet, Coquillard et Gueugnot 1989 q, <i>Vaccinio myrtilli-Genistetum pilosae</i> Thébaud ex Schaminée et Hennekens 1992 q, <i>Gentiano luteae-Vaccinietum myrtilli</i> Braun-Blanq. in Braun-Blanq., Sissingh et Vlieger 1939 nom. inv. q groupement à <i>Diphysium tristachyum</i> et <i>Genista anglica</i> de Foucault 1987 q	0.01	0
4030+8110	IC	4030-13+8110 (et autre)	Landes acidiphiles montagnardes du Massif central + Éboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif central et des Vosges.	31.226+61.114	Landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i> + Éboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif central et des Vosges	Landes acidiphiles montagnardes du Massif central+ Eboulis siliceux montagnards à fougères	Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi.+ Allosuro crispi-Athyrium alpestris.	<i>Galio saxatilis-Vaccinietum myrtilli</i> Michalet, Coquillard et Gueugnot 1989 q+ <i>Rubio idaei-Dryopteridetum disjunctae</i>	13.7	2.9
6410	IC	6410-11	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées	37.312	Prairies acides à Molinie	Prairies acides à Molinie et Jonc acutiflore	<i>Junco Molinion</i> (synonyme de <i>Juncion acutiflori</i> ) avec le <i>Polygono bistortae-Juncenion acutiflori</i> de Foucault & Géhu communautés montagnardes sur sol hydromorphe	<i>Selino pyrenaei-Scorzoneretum humilis</i>	0.5	0.1

NATURA 2000 / Cahiers d'Habitat				CORINE Biotopes		Groupement végétal	Phytosociologie		Surface	
Code	Statut	Code	Habitats élémentaires Libellé	Code	Libellé	Libellé	Alliance*	Association	Ha	%
9120	IC	9120-3	Hêtraies acidiphiles montagnarde à Houx	41.12	Hêtraies atlantiques acidiphiles	Hêtraies montagnardes à Houx et Chevrefeuille des bois	<i>Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae</i> W.Lohmeyer & Tüxen in Tüxen 1954	Cf. <i>Luzulo niveae Fagetum</i> ou cf. <i>Illici aquifoliae-Fagetum sylvaticae</i> Braun-Blanquet 1967	206.1	44.3
91DO	P	91DO-1	Boulaies tourbeuses de montagne	44. A13	Bois de bouleaux à Sphaignes méso-acidiphiles	Boulaies à Sphaignes	<i>Betulion pubescentis</i>	<i>Vaccinio uliginosi-Betuletum pubescentis.</i>	2.9	0.6
7110	P	7110-1	Végétation des tourbières hautes actives	51.111	Buttes de Sphaignes colorées (bulten)	Buttes de Sphaignes colorées	<i>Sphagnion medii</i>	Cf. <i>Eriophoro vaginati-Trichophoretum cespitosi</i>	1	0.21
7110	P	7110-1	Végétation des tourbières hautes actives	51.12	Tourbières basses (Schlenken)	Tourbières basses	<i>Rhynchosporion albae</i>	A déterminer	A déterminer	
7120	IC	7120-1	Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	51.2	Tourbières à Molinie bleue	Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	<i>Sphagnion medii</i>	Cf. <i>Eriophoro vaginati-Trichophoretum cespitosi</i>	0.0	0
7140	IC	7140-1	Tourbière de transition et tremblants	54.5	Tourbière de transition et tremblants	Tourbière de transition et tremblants acidiline à acidiphile		<i>Sphagno-Caricetum rostratae Sphagno-Eriophoretum angustifolii</i> et groupements à <i>Menyanthes trifoliata</i> , <i>Potentilla palustris</i> , <i>Equisetum fluviatile</i> .	0.1	0.02
8110	IC	8110-5	Éboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif central et des Vosges	61.114	Éboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif central et des Vosges	Eboulis siliceux montagnards à fougères	<i>Allosuro crispi-Athyrium alpestris.</i>	Cf. <i>Rubo idaei-Dryopteridetum disjunctae</i>	1.3	0.3
8150	IC	8150-1	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	61.12	Enoulis siliceux des montagnes nordiques	Eboulis siliceux collinéen à montagnard			19.5	4.2
8230	IC	8230	Roches silicieuses avec végétations pionnières du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	34.11	Végétation des falaises continentales siliceuses	Pelouses sur dalles rocheuses			0.01	0

## ANNEXE 5 : BILAN DU PRECEDENT DOCOB ET CORRESPONDANCES AVEC LE DOCOB ACTUEL

Action du précédent Docob	Habitats / espèces concernés	Bilan / commentaires	Mesures correspondantes du Docob actuel
A1 – Lutte contre les ligneux (fauche)	Prairie à molinie	Action non réalisée, à reconduire si nécessaire après expertise	G8 – Conserver la prairie en luttant contre l’envahissement des ligneux
C1 – Vulgarisation des techniques sylvicoles respectueuses des habitats et des espèces	Hêtraie acidiphile à houx	Création de panneaux de communication pour le grand public.	C2 – Organiser des réunions d’information sur la gestion de la hêtraie
C2 – Assistance personnalisée auprès des propriétaires (conseils de gestion) selon demande	Hêtraie acidiphile à houx	Action réalisée dans le cadre des missions d’animation au grès des contacts avec les propriétaires, l’ONF et en collaboration avec le CRPF.  Information de tous les propriétaires de la démarche Natura 2000 (2001).  Diffusion d’une plaquette sur la gestion de la hêtraie à houx à destination des propriétaires (2006)	C1 – Elaborer des itinéraires techniques sylvicoles favorables à la conservation de la hêtraie
C3 – Informer les usagers habituels du site (chasseurs essentiellement) sur la fragilité des milieux	Tourbières	Réalisation de conférences- débats et de visites guidées (2006)	C4 – Informer les autres usagers et le grand public
C4 – Confection d’une exposition grand public	Tous	Création d’un sentier des « zones tourbeuses » en Forêt domaniale d’Ayguebonne par l’ONF (2007-2008-2009) :  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation du sentier avec travaux d’ouverture et pose de fléchage directionnel entre la tourbière et la boulaie tourbeuse</li> <li>▪ Pose de deux panneaux thématiques sur la tourbière et la boulaie tourbeuse</li> <li>▪ Pose d’un panneau d’entrée</li> <li>▪ Aménagement d’un parking d’accueil du public</li> <li>▪ Réalisation d’un livret sur le sentier des « zones tourbeuses » (2010)</li> </ul>	C4 – Informer les autres usagers et le grand public
C5 – Feuilles d’information	Tous	Réalisation d’une feuille de présentation du site Natura 2000 envoyée aux communes afin qu’elles la diffuse avec leur bulletin municipale (2002)	C4 – Informer les usagers et le grand public

Action du précédent Docob	Habitats / espèces concernés	Bilan / commentaires	Mesures correspondantes du Docob actuel
		Information sur les contrats (2007)	
C6 – Gestion, administration générale du site	Tous	Action menée chaque année dans le cadre de la recherche de financements, l'exécution du budget, l'animation des comités de pilotage, la rédaction des bilan d'activités, le suivi des actions, la recherche de contrats...	A3 – organiser et animer les réunions de travail et de comité de pilotage
E1 – Fermeture des fossés : confection de barrages seuils	Tourbières	Toutes les opérations de gestion ont été réalisées par l'ONF, gestionnaire du site.	G4 – Maintenir et favoriser une dynamique turfigène dans la tourbière d'Ayguebonne
E2 - Etrépage		Opérations réalisées en 2005 : Mise en place d'une dizaine de barrage seuil dans les fossés (parcelle 7) et extraction des bouleaux sur la zone tourbeuse avec traitement des rémanents.	
E3 – Elimination des rémanents de coupe		Opérations réalisées en 2006/2008 : arrachage des semis de bouleaux dans les zones de présence des sphaignes et coupe à la débroussailleuse sur les autres secteurs. Les vieux bouleaux ont été abattus et ont servi par la suite à la confection des barrages seuils.	
E4 – Exploitation de bouleaux		Opérations réalisées en 2005/2008 : Elimination des semis et gaulis de bouleau et exportation hors de la tourbière (parcelle 7), extraction des repousses et rejets de résineux.	
E5 – Extraction de semis ligneux		2009 : élimination par coupe définitive des épicéas adultes à proximité immédiate de la zone de tourbière dégradée.	
F1 – Restauration et maintien de la bétulaie	Boulaie tourbeuse	Extraction des résineux dans la Boulaie (parcelle 7) en 2005.	G2 – Restaurer et maintenir la boulaie pubescente
F2- Acquisition de parcelles par les collectivités	Hêtraie acidiphile à houx	Action non réalisée faute d'opportunités et de moyens	Le dispositif Natura 2000 ne permet pas de financer des acquisitions mais si des opportunités de ventes sont connus, l'animateur pourra solliciter les structures compétentes en gestion d'espaces naturels (conservatoire, CG...).

Action du précédent Docob	Habitats / espèces concernés	Bilan / commentaires	Mesures correspondantes du Docob actuel
F3 – Création de groupements forestiers	Hêtraie acidiphile à houx	Action non réalisée faute d'opportunités et de moyens	Action non reconduite car elle ne rentre pas dans le domaine d'action prévu dans le cadre du dispositif Natura 2000 et pourrait inciter les propriétaires à développer une sylviculture plus intensive.
F4 – Cartographie des peuplements et des stations forestières	Hêtraie acidiphile à houx	Action non réalisée faute d'opportunités et de moyens	Action reprise en partie dans la mesure C1
F5 – Elaborer un guide de sylviculture, élaborer des contrats types Natura 2000	Hêtraie acidiphile à houx	<p>Mise au point d'itinéraires techniques pour les Contrats Natura 2000 concernant l'habitat d'intérêt communautaire « Hêtraies acidiphiles à houx » (2003)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des types de peuplements en place,</li> <li>- Elaboration d'itinéraires techniques selon cette typologie</li> </ul> <p>Réalisation et diffusion d'une plaquette sur la préservation et la gestion de la hêtraie à houx (2006)</p> <p>Information sur les contrats Natura 2000 (2007-2010).</p>	Action non reconduite, remplacée par des itinéraires au cas par cas : C1 – Élaborer des itinéraires techniques sylvicoles favorables à la conservation de la hêtraie
F6 – Mise en place d'interventions exemplaires (éclaircies, régénération naturelle, plantation de hêtre...)	Hêtraie acidiphile à houx	Action non réalisée faute d'opportunités et de moyens	Action G1- Mettre en place des interventions sylvicoles exemplaires
F7 – Rédaction d'une charte d'exploitation forestière	Hêtraie acidiphile à houx	Communication sur la Charte Natura 2000 (2008).	Action non reconduite, mais remplacée par la Charte Natura 2000 du site, plus générale.
F8 – Extraction de plants de sapins (taux de pénétration > 15%)	Hêtraie acidiphile à houx	Le mélange d'essence autochtone n'est pas gênant dans la conservation de l'habitat « Hêtraie à houx », c'est la transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat qui est vivement déconseillée. Cette action doit être adaptée à chaque station. Le sapin n'est pas une espèce à « supprimer » de l'habitat.	Action reprise en partie dans G1 – Mettre en place des interventions sylvicoles exemplaires.

Action du précédent Docob	Habitats / espèces concernés	Bilan / commentaires	Mesures correspondantes du Docob actuel
F9 – Lutte contre l’envahissement des ligneux	Landes sèches européennes	Mise en place d’un protocole de suivi de la dynamique des éboulis siliceux en FD Ayguebonne – Conservatoire Botanique National du Massif Central (2006 / 2008)	G6 – Maintenir la lande en luttant contre l’invasion naturelle par les ligneux
F10 – Aménagement de la maison forestière d’Ayguebonne	Chauves-souris	Une expertise chiroptérologique de deux maisons forestières en FD d’Ayguebonne a été réalisée en période d’hivernage par l’intermédiaire d’écoutes nocturnes des ultrasons (Chauve-souris Auvergne, fin 2008).	G9 - Aménager et entretenir un gîte dans la maison forestière d’Ayguebonne
F11 – Entretien du gîte		Aucune espèce n’a été contactée dans les maisons. L’objectif à terme est d’aménager les deux maisons selon les exigences biologiques des espèces présentes autour.  10 espèces ont été contactées, dont 7 présentant un intérêt patrimonial à l’échelle régionale, nationale, ou européenne.  Chauve-souris Auvergne a fait des propositions d’aménagements des maisons mais ils n’ont pas été réalisés faute de moyen. De gros travaux de rénovation de la toiture d’une annexe de la maison forestière du Naud étaient nécessaires avant d’envisager tout aménagement des combles.	
F12 – Sylviculture adaptée (îlots de vieillissement feuillus, maintien des chênes, information des propriétaires)	Lucane cerf-volant	Une étude pour la mise en œuvre d’une sylviculture adaptée au Lucane cerf-volant a été réalisée par le Pôle d’Entomologie de l’ONF (2010).  Un échantillonnage des coléoptères saproxyliques a été mené sur 3 ans (Pôle d’Entomologie de l’ONF, 2010,2011, 2012) pour connaître la richesse du site et adaptée la gestion des forêts à la conservation des espèces.	G3 – Conserver et développer une trame de vieux bois
R1 – Réglementation de la cueillette du Houx	Hêtraie acidiphile à houx	Aucune mesure réglementaire n’a été prise mais l’espèce ne semble pas menacée sur le site.	La conservation du houx est traitée dans les mesures de communication et la mesure G1.
R2- Protection du <i>Lycopodium clavatum</i> et du <i>Dryopteris expensa</i>	Landes sèches européennes (et éboulis)	Un protocole de suivi de l’habitat à <i>Dryopteris expensa</i> a été élaboré et mis en œuvre en 2001 par le CBNMC.  Mise en place d’un transect d’une longueur de 28 m suivant lequel sont notées les espèces (Plantes vasculaires et Bryophytes) par la méthode des	La mesure P1 (Evaluer l’impact de la fréquentation du site et prendre des mesures de protections adaptées si nécessaire) vise la conservation de ces deux espèces.

Action du précédent Docob	Habitats / espèces concernés	Bilan / commentaires	Mesures correspondantes du Docob actuel
		points contacts. L'espèce n'a fait l'objet que de deux contacts le long du transect.	
R3 – Protection de l'habitat des myrtilles	Landes sèches européennes (et éboulis)	Un Arrêté préfectoral régleme la cueillette des myrtilles. Le ramassage n'est autorisé chaque année qu'à partir du 1 <sup>er</sup> Août, sans mutilation des plants. En forêt domaniale, seule la cueillette familiale est autorisée.	Les mesures P1 (Evaluer l'impact de la fréquentation du site et prendre des mesures de protections adaptées si nécessaire) et C4 ciblent la conservation de cette habitat.
S1 – Suivi de la nappe phréatique	Tourbières	Diagnostic écologique de la Tourbière d'Ayguebonne – Herbiers universitaires (2005) :	S2 – Réaliser un suivi scientifique de la tourbière d'Ayguebonne
S2 – Suivi de la dynamique de la flore		Caractérisation topographique : épaisseur de tourbe	
S3 – Suivi de la dynamique de la faune		<p>Caractérisation hydrologique : mise en place de 3 piézomètres sur 2 tourbières pour suivre l'alimentation en eau de la tourbière.</p> <p>Description phytocénotique : description des groupements végétaux</p> <p>Préconisation de gestion : limiter la progression des ligneux (bouleaux, épicéas) et réhabiliter les zones de tourbe nue (plantation de linaigrettes angainées = stabilisateurs de la dynamique d'assèchement).</p> <p>Relevés piézométriques sur la tourbière (2006-2012 -ONF) pour suivre le bilan hydrique de la zone humide. La nappe d'eau subaffleurante semble peu influencée par les travaux de restauration réalisés sur la tourbière.</p> <p>Etude à des fins de conservation des communautés de sphaignes des parcelles forestières 4,7, 8 et 9 de la forêt d'Ayguebonne. (Goubet Pierre, 2009).</p> <p>Dans le but de limiter les impacts des coupes forestières, certaines parcelles de la forêt domaniale d'Ayguebonne ont fait l'objet d'une étude visant à caractériser les communautés de sphaignes : collecte et détermination des spécimens, localisation des stations.</p> <p>Les résultats de l'étude démontrent que les communautés se répartissent</p>	

Action du précédent Docob	Habitats / espèces concernés	Bilan / commentaires	Mesures correspondantes du Docob actuel
		<p>presque exclusivement dans la parcelle 7 et à l'est de la parcelle 4. Recommandations de gestion des peuplements et des drains. L'exploitation forestière, la présence d'ornières, drains et ouvertures localisées, souvent des cloisonnements, sont les lieux d'installation des sphaignes. Mais lorsque les ouvertures sont colonisées par de jeunes ligneux, les sphaignes régressent.</p> <p>Quelque soit le type de communauté, les coupes à blancs sont à proscrire et il faut particulièrement veiller à préserver les zones à sphaignes rouges.</p> <p>Inventaire des reptiles et batraciens sur les tourbières d'Ayguebonne (Alcide d'Orbigny – 2008) : 4 espèces sont présentes sur le site de la tourbière strict : le Triton palmé, la Grenouille rousse, le Lézard vivipare, l'Orvet et seulement 3 espèces d'odonates. Le Triton alpestre est présent à proximité de la tourbière (2008).</p> <p>Etude géologique et hydrogéologique de la tourbière d'Ayguebonne (Besson Jean-Claude, 2010). L'objectif de cette étude était de mieux comprendre la dynamique de l'eau dans le bassin versant. Résultats : contexte géologique très homogène sur un massif cristallin (leucogranite à gros grains) avec une importante couche d'éboulis et de dépôt de versant composant un aquifère favorable à une bonne régulation des écoulements. De nombreux rus alimentent la tourbière, l'eau est de bonne qualité. Présence d'une nappe subaffleurante au niveau de la tourbière.</p>	
S4 - Etude approfondie de 4 tourbières périphériques susceptibles d'entrer dans le site Natura 2000	Tourbières	Action non réalisée	Action non reconduite.
S5 – Suivre l'évolution de la végétation, notamment la colonisation de l'habitat par les ligneux	Eboulis siliceux	<p>Mise en place d'un protocole de suivi de la dynamique des éboulis siliceux en FD Ayguebonne – (Conservatoire Botanique National du Massif Central : 2006/2008)</p> <p>Mise en œuvre du protocole en 2008.</p>	S5 – connaître et conserver les éboulis siliceux
S6 – Connaître les espèces	Chauve-	Réalisation d'une expertise chiroptérologique autour de deux maisons	S4 – Étudier et suivre les populations de

Action du précédent Docob	Habitats / espèces concernés	Bilan / commentaires	Mesures correspondantes du Docob actuel
de chiroptères présentes sur le site	souris	forestières (Le Naud et Ayguebonne) – Chauves Souris Auvergne. 10 espèces ont été contactées, dont 7 présentant un intérêt patrimonial à l'échelle régionale, nationale, ou européenne. (2008/ 2009)	chauves-souris
S7 – Confirmer ou infirmer la présence de la grenouille agile	Batraciens	La grenouille agile n'a pas été observée en 2008 lors de l'inventaire des reptiles et amphibiens (SHNAO).	Action non reconduite.

## ANNEXE 6 : BIBLIOGRAPHIE

Arrêté du 30 mars 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Auvergne complétant la liste nationale. 10/05/1990. Journal officiel de la République française : 5552-5553

Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire. 17/10/1995. Journal officiel de la République française : 15099-15101

BARDAT J., BIORET F., BOULLET V., BOTINEAU M., DELPECH R., GEHU J., HAURV J., LACOSTE A., RAMEAU J., ROUX G., ROYER J., TOUFFET J., 2004. Prodrôme des végétations de France. Ed. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 171 p.

BARTHOD C., 2000. - Biodiversité et gestion forestière. In Gestion forestière et diversité biologique ENGREF – ONF – IDF, 119 p. et fiches.

BENSETTITI F., CHEVALLIER H., BARTOLI M., GOURC J., al. & RAMEAU J.CI., 2001. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats Forestiers. La Documentation Française, Tome 1, Vol. 1 et 2, 339 p. + 423 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats humides. La Documentation Française, Tome 3, 457 p.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K. & al., 2004. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats rocheux. La Documentation Française, Tome 5, 381 p.

BENSETTITI F., GODILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

BENSETTITI F., GODILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces végétales. La Documentation Française, Tome 6, 271 p.

BENSETTITI F., PUISSAUVÉ R., LEPAREUR F., TOUROULT J. et MACIEJEWSKI L., 2012. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-27, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 76 p. + annexes.

BENSETTITI F. et J. TROUVILLIEZ, 2009 – Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats. Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48 p.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 1996. - CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts / Museum National d'Histoire Naturelle, 217 p.

BRUSTEL H., 2004. – Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises. Perspectives pour la conservation du patrimoine naturel. Collection dossiers forestiers, n°13, ONF, 297p.

CALMONT B, 2008. – Recherche de 4 nouvelles espèces d'insectes d'intérêt communautaire sur le réseau Natura 2000 en Auvergne. SHN Alcide d'Orbigny, DREAL Auvergne, 20 p.

CBNMC, 2001, Cahier des charges Inventaire et cartographie habitats et espèces végétales \ Natura 2000 Auvergne \ Version 1.3

CHOISNET G., SEYTRE L, 2003.- Les hêtraies atlantiques à houx de la Directive « Habitats » en Auvergne, DIREN Auvergne, CBNMC, 36 p. + annexes

CLAIR M. & al., 2005, Muséum national d'histoire naturelle, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité, Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, Guide méthodologique, 64 p.

Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvages. Journal officiel des communautés européennes : 7-50

DIREN AUVERGNE, 2001. Cahier des charges, inventaire et cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales dans les sites d'intérêt communautaire de la région Auvergne. Conservatoire botanique national du Massif central, 14 p.

GUILLAUD L., 2009. – Inventaire chiroptérologique et préconisations de gestion des maisons forestières d'Ayguebonne et Le Naud sur le site Natura 2000 FR N°8301051 « Vallées et Piémonts du nord Forez » (63), Chauve-Souris Auvergne, 20 p.

LEGRAN R., BERNARD M., BERNARD T., 2006. – Recueil d'expériences : étudier, préserver les chauves-souris en Auvergne autour des bâtiments, des souterrains, des ouvrages d'art et des milieux naturels. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Chauves-souris Auvergne, 128 p.

NOBLECOURT T., SOLDATI F. et BARNOUIN T., 2010. – Echantillonnage des Coléoptères saproxyliques dans le Site Natura 2000 Vallées et Piémonts du Nord Forez (France, Puy-de-Dôme). Rapport d'échantillonnage 2011, Quillan : Office National des Forêts, Pôle National d'Entomologie Forestière. Décembre 2011, 29 p.

ONF, 1993a – Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière – Instruction. Office National des Forêts, 18p.

ONF, 1993b – Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière – Guide. Office National des Forêts, 32p.

ONF, 2003. - La politique environnementale nationale de l'ONF dans le cadre d'ISO 14001 : aspects techniques. DGA-QC/SUP/03/107, 3p.

RAMEAU J.Cl., 1993. - Directive "Habitats". Habitats représentés dans la France continentale et le Massif Central. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts / MNHN, 168 p.

RAMEAU J.Cl., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000 a. - Gestion forestière et diversité biologique - Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire : France Domaine continental. ENGREF, IDF, ONF, 114 p.

RAMEAU J.Cl., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000 b. - Gestion forestière et diversité biologique - Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire : France Domaine atlantique. ENGREF, IDF, ONF, 119 p.

RAMEAU J.Cl., MANSION D. & DUME G., 1989. - Flore forestière française, guide écologique illustré. 1 : Plaines et collines. IDF, 1785 p.

RAMEAU J.Cl., MANSION D. & DUME G., 1993. - Flore forestière française. Guide écologique illustré. 2 : Montagnes. IDF, 2421 p.

ROMAO C., 1997. - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. Version EUR 15. Commission Européenne, 109 p.

ROUE S.Y. & Barataud M. (Coord.) ; 1999. Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. In Le Rhinolophe, Revue internationale de chiroptérologie, vol Spec. N° 2. Muséum d'Histoire Naturelle Ville de Genève. 137 p.

SULMOT E., PETTETIN A, 2000. – Caractérisation des hêtraies de l'Asperulo-Fagetum en Auvergne, DIREN Auvergne, CBNMC, 39 p. + annexes

#### Site Internet :

Portail Natura 2000 : [WWW.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

Site de la DRAAF Auvergne : <http://www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr>

Site de la DREAL Auvergne : [WWW.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://WWW.auvergne.developpement-durable.gouv.fr)

Site de l'IUCN : [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

Site du Muséum National d'Histoire Naturelle : [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)

Site du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez : [www.parc-livradois-forez.org](http://www.parc-livradois-forez.org)

## ANNEXE 7 : ABREVIATIONS UTILISEES

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique  
ACCA : Association communale de chasse agréée  
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles  
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope  
ATEN : Atelier technique des espaces naturels  
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières  
CA : Chambre d'agriculture  
CBN : Conservatoire botanique national  
CC : Communauté de communes  
CG : Conseil général  
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)  
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement  
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels  
CR : Conseil régional  
CRPF : Centre régional de la propriété forestière  
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)  
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
DCE : Directive cadre sur l'eau  
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt  
DDE : Direction départementale de l'équipement  
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture  
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43  
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409  
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt  
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts  
EDF : Électricité de France  
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts  
ENS : Espace naturel sensible  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial  
FCNE : Franche-Comté nature environnement  
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique  
FDC : Fédération départementale des chasseurs  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
FEDER : Fonds européen de développement régional  
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux  
FRC : Fédération régionale des chasseurs  
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique

JOCE : Journal officiel de la communauté européenne  
JORF : Journal officiel de la république française  
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement  
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
ONF : Office national des forêts  
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)  
PN : Parc national  
PNR : Parc naturel régional  
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)  
PPR : Plan de prévention des risques  
PSG : Plan simple de gestion  
RBd : Réserve biologique domaniale  
RBi : Réserve biologique intégrale  
RN : Réserve naturelle  
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage  
RNF : Réserves naturelles de France  
RNN : Réserve naturelle nationale  
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
SIG : Système d'information géographique  
UE : Union européenne  
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature  
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

## ANNEXE 8 : GLOSSAIRE

### **Aire de distribution**

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

### **Angiosperme**

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

### **Animateur – structure animatrice**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

### **Association végétale**

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

### **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### **Biocénose**

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

### **Bioclimat**

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

### **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### **Biomasse**

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

### **Biotope**

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

### **Bryophyte**

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

### **Charte Natura 2000**

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

### **Classe**

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

### **Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

### **Communauté végétale**

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

### **Contrats Natura 2000**

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

### **Directive européenne**

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

### **Directive « Habitats, faune, flore »**

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

### **Directive "Oiseaux"**

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

### **Direction départementale des Territoires (DDT)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

### **Direction régionale de l'environnement (DREAL)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

### **Dynamique de la végétation**

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

### **Document d'objectifs (Docob)**

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

### **Embranchement**

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

### **Espèce indicatrice**

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

### **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

### **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

### **État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

### **État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,

- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

### **Études et notices d'impact**

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

### **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

### **Famille**

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

### **Faune**

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

### **Flore**

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

### **Formation végétale**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

### **Genre**

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

### **Groupe de travail (ou commissions de travail)**

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

### **Groupement végétal**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Habitat d'espèce**

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

### **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

### **Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

### **Impact**

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

### **Incidence**

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

### **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

### **Mesures agri-environnementales**

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de

l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

### **Natura 2000**

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Structure porteuse**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

### **Ordre**

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales). €

### **Phanérogame**

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

### **Physionomie**

Aspect général d'une végétation.

### **Phytosociologie**

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

### **Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)**

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

### **Ptérédiphytes**

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

### **Région biogéographique**

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques

communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

### **Réseau Natura 2000**

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Sites d'importance communautaire (SIC)**

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

### **Station**

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

### **Syntaxon**

Groupe végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

### **Systematique**

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

### **Taxon**

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

### **Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)**

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

### **Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

### **Zones de protection spéciale (ZPS)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

### **Zones spéciales de conservation (ZSC)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.